



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 9 mars 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 9 mars 2023

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Installation d'un conseiller municipal.....	6
3 - Désignation du secrétaire de séance.	6
4 - Communications du Maire.....	6
38.4 - Vœu relatif au projet de fermeture d'une classe de l'école maternelle Saint-Pierre.	15
4 - Communications du Maire.....	16
5 - Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023. Approbation.	24
6 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	24
7 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2023.	24
8 - Budget Primitif 2023. Approbation.....	25
9 - Budget Primitif. Année 2023. Programmation pluri annuelle des investissements. Approbation.	47
10 - Budget Principal. Constitution de provisions pour risques et litiges. Année 2023.	47
11 - Fondation des architectes de l'urgence. Subvention exceptionnelle suite aux séismes en Turquie et en Syrie.	47
12 - Chantiers d'insertion La Citadelle. Fonds Social Européen (FSE). Demande de subvention. Appel à projets 2022-2023.....	48
13 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) d'Amiens. Création.	48
14 - Plan Local d'Urbanisme. 15ème modification. Approbation.	53
15 - Chemin des Hayettes. Pacte de préférence au profit du Département de la Somme.....	58
16 - Site Friche Guilbert. 2 et 4 rue Colbert. Cession au profit du groupement VALCITY, PIERRE DE SEINE, Groupe ODYSSEE IMMOBILIER, LHOTELLIER et ITAQUE.....	58
17 - 1B rue Michel Ange. Cession au profit de Monsieur Hervé LEFEVRE.....	59
18 - Plan Vélo d'Amiens Métropole. Approbation.	59
19 - Actions de prévention santé. Subventions. Année 2023. Conventions.....	69
20 - Label Climat Air Energie. Candidature au 3ème niveau de labellisation et adoption du plan d'actions 2023-2026.	69
21 - Charte des mariages. Modification. Instauration d'un dépôt de garantie pour les cérémonies de mariage.....	70
22 - APSL80. Convention de mise à disposition d'une place de stationnement sur le parking du site Alexandre DUMAS.....	76
23 - Autorisation de Programme. Aménagement des cours d'école. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.	77
24 - Autorisation de Programme. Crèche Au bord de l'eau. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.	81

25 - Autorisation de Programme. Crèches. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.	81
26 - Autorisation de programme. Équipement numérique des familles. Affectation des opérations d'équipement. Année 2023.	82
27 - Autorisation de Programme. Travaux d'entretien de la cuisine centrale et des satellites. Affectation d'opérations d'investissement et autorisations administratives. Année 2023.	83
28 - Autorisation de programme. Travaux écoles et accueils de loisirs. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.....	83
29 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Aide au fonctionnement des accueils de loisirs. Subvention. Convention.....	84
30 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Aide complémentaire pour les structures petite enfance 2022. Subvention. Convention.....	84
31 - Crèches associatives. Subventions. Année 2023. Conventions.....	84
32 - Autorisation de programme. Hôtel des associations. Gaudissart. Pôle associatif Anna Politkovskaïa. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.	85
33 - Autorisation de Programme. Rénovation des locaux accueillant des associations. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.....	85
34 - Budget participatif. Edition 2023. Règlement intérieur. Approbation.....	86
35 - Mise à disposition d'un local situé au 31, chemin des Hayettes au profit du comité de quartier Amiens Vert-Campus Elbeuf Claudel. Convention.....	88
36 - Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2023.	88
37 - Délégation égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et aide aux victimes. Subventions. Année 2023. 1ère répartition. Conventions.....	88
38 - Questions Orales.....	89
38.2 - Question orale sur Étouvie déposée par les élu(e)s du Groupe Amiens Au Cœur.	89
38.3 - Question orale sur Saint Maurice déposée par les élu(e)s du Groupe Amiens Au Cœur.	91
38.4 - Question orale sur le commerce déposée par les élu(e)s des Groupes Communistes, Républicaines et Citoyennes" et "Social-éco citoyen".....	93
38.5 - Vœu.	95

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, MM. MERCUZOT, DÈCLE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mmes DELAHOUSSE, MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. GUÉRIN, THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA.

La séance a été ouverte à 18 H 06

La séance a été suspendue de 18H12 à 18H46.

Mouvements arrivées : M. JARDÉ est arrivé à 18H08 (point n°1), M. STENGEL est arrivé à 18H09 (point n°2), M. DÈCLE (pouvoir de M. DOMISE) est arrivé à 18H10 (point n°2), M. PRADAT est arrivé à 18H13 (point n°4), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 18H16 (point n°4), M. DESCOMBES (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 18H18 (point n°4), Mme SAVARIEGO est arrivée à 18H19 (point n°4), M. DUFLOT est arrivé à 18H26 (point n°4), M. LORIC et Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) sont arrivés à 19H00 (point n°4), Mme DERIVERY est arrivée à 19H07 (point n°4), Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN) est arrivée à 19H22 (point n°4), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 21H07 (point n°14).

Mouvements départ : Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN) a quitté la séance à 22H26 (point n°23).

MME FOURE : Madame CABURET, est-ce que nous avons le quorum ? Nous avons le quorum, alors nous allons pouvoir démarrer. La séance est ouverte.

Alors, mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, je tiens à revenir sur trois réalités qui ont ébranlé le monde et nos sociétés.

Le 24 février 2022, il y a un an, a marqué le début de l'invasion russe en Ukraine, ouvrant un conflit qui se poursuit encore aujourd'hui.

Il y a un mois, deux tremblements de terre d'une très forte intensité ainsi qu'un grand nombre de répliques ont eu lieu depuis le 6 février dans le Sud-Est de la Turquie et en Syrie, et ont occasionné d'importants dégâts matériels et humains.

Une enseignante, Agnès LASSALLE, est morte le 22 février dernier après avoir été poignardée en milieu de matinée par un élève dans l'établissement privé Saint-Thomas d'Aquin de Saint-Jean-de-Luz dans les Pyrénées Atlantiques. Nous portons toutes et tous le deuil de cette professeure d'espagnol tombée sur son lieu de travail suite à un acte barbare. Sans la liberté d'enseigner, il n'y aurait pas de démocratie. Je le rappelais déjà en octobre 2020 suite à l'assassinat de Samuel PATY.

Par solidarité envers ces trois événements, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

MME FOURE : Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : J'ai reçu des délégations de vote :

M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Véronique CLECH	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Nathalie VAGNIEZ	excusée	
Mme Carole CHAUVEAU	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Anne-Sophie BRUNEL	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Paul Éric DÉCLE

DONT ACTE

2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

MME FOURE : Donc, Monsieur Vincent MELNISANCOT a démissionné de ses fonctions depuis notre dernière réunion du conseil municipal.

L'article L.270 du code électoral dispose que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ». C'est donc Monsieur Michaël GUÉRIN qui est déclaré ce soir installé dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Monsieur MELNISANCOT et je lui souhaite en notre nom à tous la bienvenue. Où est Michaël ? Voilà. Merci. Donc, bienvenue à Michaël.

Et je signale également que depuis le dernier conseil municipal, Madame Nathalie VAGNIEZ m'a fait part de son intention de siéger en indépendante au sein de notre conseil municipal. Elle n'est pas là ce soir, mais désormais elle siègera donc sur les bancs des indépendants.

Je vous signale également que Fabien HECQUET a envoyé sa lettre de démission à effet du 12 mars prochain. Donc, ce soir il est en fonction, mais lors du prochain conseil municipal, j'aurai l'occasion donc d'installer en remplacement de Fabien HECQUET la suivante de liste qui est donc Chantal MODESTE, mais on y reviendra puisque ce sera lors du conseil municipal du 3 mai ? 4 mai. Merci, Madame CABURET.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : Claudine GALLIOT est-elle présente ? Oui. Alors, merci à Claudine qui veut bien accepter, comme d'habitude. Merci à elle, donc, d'être secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Avant de passer aux communications plus classiques, je vais évoquer avec vous la situation en Ukraine puisqu'en effet, je le disais dans mon propos introductif, il y a un an était déclenchée l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Et vous vous souvenez tous, parce que c'était un moment particulièrement émouvant, vous vous souvenez tous que lors du conseil municipal qui a été tenu quelques jours après cette invasion, nous avons eu la chance d'accueillir ici, en conseil municipal, plusieurs familles ukrainiennes qui étaient arrivées à Amiens.

Il me semblait important qu'un an après cet événement dramatique et dont on ne cesse de parler à juste titre dans tous les médias, il me semblait important qu'un an après cette invasion, on puisse refaire un point avec des familles ukrainiennes installées ici en France. Et donc, je propose maintenant de passer la parole à ces personnes. Donc, je me permets aussi de remercier la personne qui va assurer la traduction puisque nos amis ukrainiens, évidemment, ne parlent pas français, mais merci à vous, Monsieur, aussi d'avoir assuré le lien avec ces familles ukrainiennes, puisque c'est vous qui étiez à l'origine de la manifestation qui s'est tenue sur la Place de l'Hôtel de Ville il y a quelques jours pour commémorer cette date du 24 février que nous avons tous en tête bien sûr.

Et donc, je vais maintenant suspendre le conseil municipal pour vous permettre de prendre la parole, les uns les autres, puisqu'en conseil ne peuvent prendre la parole que les conseillers municipaux. Donc, je suspends la séance.

(La séance est suspendue à 18h12.)

MME FOURE : Et je donne la parole à vous, Monsieur. Vous voulez dire un mot d'abord ? Et puis, Mesdames ensuite. Parce qu'en fait ce qui me semblerait intéressant, c'est que Mesdames, vous puissiez nous dire quelles sont les informations dont vous disposez sur la situation en Ukraine actuellement et que vous puissiez nous dire aussi comment vous avez vécu votre installation à Amiens, même si j'imagine que cette installation, vous la voyez temporaire et que vous avez probablement hâte de pouvoir retourner dans votre pays d'origine. Mais je vous laisse dire ce que vous jugez bon de dire les unes et les autres. Monsieur, un mot si vous voulez d'abord ou... votre micro s'il vous plaît.

MONSIEUR ACCOMPAGNANT DE LA DELEGATION QUI SOUHAITE RESTER ANONYME : En fait, je ne vais pas dire grand-chose, si ce n'est remercier le conseil municipal et Madame la Maire de nous avoir accueillis et d'écouter effectivement ces témoignages. Merci beaucoup.

MME FOURE : Alors, Mesdames, je vous laisse prendre la parole.

MME BORYNSENKO : Bonsoir, je m'appelle BORYNSENKO Nathalia. Je viens d'Ukraine. Excusez-moi, je ne parle pas français.

MME SARKISSIAN : Madame le Maire, on vous remercie beaucoup pour l'intérêt que vous montrez aux familles ukrainiennes qui viennent ici comme des réfugiés. Aujourd'hui, en Ukraine, c'est une grande journée : c'est la date de naissance d'un grand poète qui s'appelle Taras Grigorievitch CHEVTCHENKO. C'est notre grand poète, écrivain, artiste, personnage public et combattant pour la liberté de l'Ukraine. C'était un homme de grand talent et il avait un grand intérêt pour le peuple. CHEVTCHENKO voulait que son pays devienne un État souverain indépendant dans lequel la terre natale serait respectée. Ses grands mots, c'est : on va combattre et on va vivre, on va survivre, et ce matin, la Russie, ils ont tiré 81 missiles sur . Il y a des pertes, des grandes blessures et nous allons nous battre. Nous allons nous battre et nous allons...Vive l'Ukraine !

On veut remercier le Président MACRON. Il soutient beaucoup l'Ukraine pendant la guerre.

On veut aussi remercier le peuple français qui nous a accueillis, très chaleureux, très bien, et nous aide vraiment à nous intégrer ici.

On veut remercier aussi qu'Amiens nous soutient beaucoup, qu'on a beaucoup de bénéficiaires. Par exemple, qu'on peut prendre le bus gratuitement. Aussi en ce qui concerne l'Assurance maladie, tout est gratuit et... Et aussi le logement qui est gratuit pour... qui ont reçu plusieurs familles ukrainiennes ici.

On veut aussi vous remercier parce que nos enfants, ils ont la possibilité d'aller à l'école ici en France et que tout est gratuit.

On veut aussi remercier pour le soutien qu'on pouvait faire la grève quand c'est commencé en Ukraine, la guerre, que c'était bien organisé, qu'on a eu la possibilité de participer à la grève.

On veut aussi remercier toutes les sociétés qui nous aident pour vivre ici pour nous adapter, nous intégrer mieux, et ce sont les sociétés qui s'appellent Coallia, comment ? APREMIS. APREMIS et... AGENA. AGENA et APAP.

On a aussi quelques questions, on voulait bien parler de ces questions. Merci.

MME FOURE : Merci beaucoup. Merci à vous.

Peut-être l'un ou l'autre d'entre vous souhaite poser une question à ces dames ou souhaite avoir des éléments complémentaires peut-être sur la situation ? C'est vrai que c'est difficile de poser des questions alors que beaucoup de choses viennent d'être dites et qu'on est tous vraiment émus de la situation, de votre situation à vous, mais au-delà de vous, toutes celles et tous ceux que vous représentez. Néanmoins, si quelqu'un souhaite s'exprimer, la parole est évidemment libre. Non ? Merci infiniment.

D'autres de ces dames veulent s'exprimer ?

MME SARKISSIAN : Anna, elle veut bien s'exprimer.

MME STIEVET : Bonjour à tous. Merci beaucoup. Moi, je m'appelle Anna STIEVET. Moi, je suis Ukrainienne. J'habite à Amiens depuis déjà 9 ans et pour ce moment, je ne travaille pas et c'est en ce moment que j'ai vraiment beaucoup aidé les Ukrainiens qui sont venus à Amiens. Ça touche mon cœur bien sûr. Ma sœur qui est arrivée aussi. Elle vient de **Severodonetsk**. C'est la première ville qui... comment... oui, qui a été bombardée. C'est un peu dur, excusez-moi. Ma mère aussi, elle est venue, et les autres familles ukrainiennes que j'ai souvent contactées, comme je parle un peu plus que les Ukrainiens en France, en français, et je communique beaucoup avec les gens qui posent beaucoup de questions.

Et aussi je pose la question à vous : peut-être qu'ensemble on peut trouver une meilleure solution parce que tout ce que vous faites, c'est vraiment beaucoup, beaucoup ! Elles sont vraiment heureuses de venir en France, mais il y a des petits problèmes qu'on n'a pas encore réussis à solutionner. Qu'est-ce qu'il y a ?

En fait, les gens qui sont déjà venus en France, qui habitent à l'hôtel à Longueau, à l'hôtel Première Classe, c'est des petites chambres de 7 m² qui ne sont vraiment pas faites pour vivre trop longtemps. Quelle situation on a déjà eue ? En fait, on n'a pas de cuisine pour préparer à manger. Il y a 130 personnes dans l'hôtel et quatre petits frigidaires et deux micro-ondes pour tous. Les chambres avec le frigidaire et le micro-ondes, elles sont fermées à 18h00 et après c'était compliqué pour vraiment bien manger. Il y a beaucoup de gens plus âgés qui sont venus et ils ne sont pas adaptés à la nourriture en France. C'est différent vraiment. On a besoin de manger quelque chose comme une soupe, léger, et on est de différentes cultures et pour cuisiner c'est vraiment très compliqué. Avoir les produits des Restaurants du Cœur, c'est vraiment les gens qui sont vraiment très, très gentils. Mais aussi il y a des produits... Qu'est-ce qu'il va y avoir ? C'est par exemple des pâtes, du riz qui ont besoin d'être cuisinés, mais pas au micro-ondes et c'est le problème. Le petit haricot vert, c'est bien aussi, des conserves, c'est bien, mais on ne peut pas en manger tout le temps pendant 8 mois / 1 an. Vous savez, c'est... Si, le Maire, on peut peut-être avoir quelque chose d'harmonisé ou une petite cuisine.

Aussi, quels problèmes ? Ils sont vraiment très collés dans la chambre. Elle est déjà grande dépressive. Je viens, j'ai expliqué à Culture Enfance, ils comprennent, mais elle n'a plus d'activité. Les gens, elle peut avoir une petite activité pour communiquer. Moi, je suis toute

seule. Moi, j'ai une petite fille. Je ne peux pas tout le temps venir. Si on peut organiser quelque chose, c'est déjà un mieux.

Plus pour le travail, les gens veulent travailler en France, et à cause de leur stress, je comprends, en fait je parle russe, ukrainien et français, mais c'était compliqué et elle a déjà passé des petites cours par OFII et par Pôle Emploi et elle a eu des cours de français, mais elle ne parle pas encore bien français, et ça bloque pour aller chercher du travail. Elle pose la question pour vous, le Maire : est-ce qu'on peut organiser, communiquer avec les petites entreprises qui peuvent prendre des Ukrainiens pour travailler ? Par exemple, elle ne parle pas beaucoup, mais elle peut travailler avec les mains et avec plaisir. S'il y a des petites structures qui veulent prendre des Ukrainiens, elles ont du courage pour le vivre. Vous savez, ils pensent : ici, ils sont venus, mais ils sont cachés, vous le savez. Ils habitent dans la chambre mais pour elle, ne pas communiquer, c'est ça le problème. J'ai déjà été plusieurs fois à Coallia pour proposer quelque chose. Est-ce qu'on peut l'organiser ? Mais c'est déjà passé depuis plusieurs mois et ça ne bouge pas.

Et aussi, par exemple, la dernière fois, en fait, à la petite réunion à Coallia, ils ont parlé que bientôt vous allez partir quand la guerre sera finie, et je crois qu'on ne peut pas dire à des gens qui sont vraiment très abîmés, ils ne savent pas comment vivre demain, après-demain. On ne peut pas dire ça parce que ça va très stresser les gens. J'ai dit : « Non, non ! Ce n'est pas comme ça parce qu'on n'a pas encore de nouvelles règles. Le Président n'a pas encore dit et il ne dit pas encore quelque chose. Ce n'est pas ça que vous avez entendu. » Donc, je trouve que vraiment il faut communiquer avec ces gens, mais vraiment très doux en fait et ils sont vraiment très, très abîmés. Par exemple, mes parents aussi. Tous les mois, elle va voir la psychologue et en plus, moi, je suis là-bas mais ça ne marche pas. Elle est vraiment dépressive et les autres aussi.

Donc, je ne sais pas. C'est ça, le petit problème. Tout ce qui est pour protéger, c'est très bien. Le médecin, c'est très bien. La nourriture, on a déjà petit à petit trouvé des solutions. Mais il y a des petits problèmes. Merci beaucoup.

MME FOURE : Allez-y, Monsieur.

MONSIEUR ACCOMPAGNANT DE LA DELEGATION QUI SOUHAITE RESTER ANONYME : Non. Ah si ! C'est bon. Non, je voulais juste rebondir un petit peu sur ce que disait Anna, sur mon témoignage personnel. Je suis un petit chef d'entreprise, peu importe, mais si je suis là, c'est parce que j'ai embauché des Ukrainiens. Demain, une quatrième va commencer dans mon entreprise. Et je voulais témoigner du fait que ce n'était pas un problème, la langue, et au contraire ça permet de nous rapprocher.

Et je voulais parler aussi de l'état d'esprit des Ukrainiens. Si vous entendez parler de personnes qui cherchent des gens courageux, qui veulent travailler, il faut se tourner vers les Ukrainiens. Je vous assure que maintenant, depuis que j'ai commencé à embaucher des Ukrainiennes, parce que c'est du nettoyage, je continue à les embaucher. Et c'est vrai que c'est leur principale préoccupation : c'est de trouver un emploi, avant même de trouver un logement ou quoi que ce soit. Ils ne veulent pas être dépendants de nous. Ils veulent vraiment pouvoir se débrouiller indépendamment justement de la société française. Merci.

MME FOURE : Merci pour ce témoignage. Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui. Merci, Madame le Maire, et surtout merci à vous, Mesdames, de votre présence. Mais vous êtes en France et vous avez des maris, des frères, qui sont sur le front et ça, c'est quelque chose qui est excessivement dur dans des conditions météorologiques qui sont très, très difficiles.

Le Professeur PITTI et l'Académie nationale de chirurgie ont créé un hôpital d'urgence de guerre à Lviv et on a remplacé les radios par de petits échographes portables de façon à détecter les trajets des balles et les fractures. Et donc, je crois que chacun d'entre nous, on peut faire quelque chose. On peut faire quelque chose à notre niveau pour ce combat qui est à nos frontières et qui est aussi la défense de nos valeurs. Merci.

MME FOURE : Merci, Olivier. D'autres interventions ? Oui. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Dans la même lignée qu'Olivier JARDÉ, je voulais vous dire, Mesdames, que ce soir on est en conseil municipal, on va gérer des affaires de tous les jours de la vie des Amiénois comme si de rien n'était, c'est-à-dire la vie d'une ville qui n'est pas en guerre. Et ces moments-là doivent nous rappeler que si on vit ce moment, ce soir, c'est parce que vos maris, vos frères se battent loin d'ici pour que nous, nous puissions continuer de vivre, et ça, c'est très important. On doit toujours le garder en tête et on vous remercie pour cela. Slava Oukraïni !

MME FOURE : Merci. D'autres personnes souhaitent intervenir ? Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Moi, ça va être une question très pratico-pratique, puisque vous faites part du souhait des Ukrainiens et Ukrainiennes de travailler : est-ce qu'il y a des domaines d'activité qui sont plutôt ciblés, plus que d'autres ? Parce que ça peut aussi aider à... comment dire... à essayer d'identifier des employeurs potentiels.

MONSIEUR ACCOMPAGNANT DE LA DELEGATION QUI SOUHAITE RESTER ANONYME : Merci pour cette question. Effectivement, il ne faut pas qu'il y ait une grande communication. Moi, je vais prendre l'exemple du nettoyage. Maintenant, vous savez, tout le monde a son portable. On a des *translaters*. Donc, on a une possibilité incroyable, même s'il y a quelques petites anecdotes sur les traductions, enfin on n'est pas là pour ça, mais quelquefois c'est comique ou gênant, mais de manière générale on arrive quand même à communiquer. J'avais essayé aussi de faire rentrer des Ukrainiens pour des travaux un peu plus compliqués pour débarrasser les rivières, c'était une association qui s'occupe des rivières de la Somme et... voilà. Bon, ça a été un peu plus compliqué. En fait, il faut juste tomber sur des employeurs ou aussi, les employés qui vont encadrer ces Ukrainiens, qu'ils soient patients, qu'ils soient bienveillants, et ça n'a pas toujours été le cas, c'est vrai. Mais surtout cela : une fois qu'on a montré le travail, qu'on a expliqué et qu'on montre un minimum de bienveillance, le reste se fait. Et un peu de patience aussi bien sûr.

MME FOURE : Merci. Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Mesdames ?

MME SARKISSIAN : Ils ont une demande : est-ce que ce serait possible d'avoir une petite salle pour que les Ukrainiens puissent se réunir, échanger un petit peu, faire connaissance, organiser quelque chose ? Parce que ça va leur faire du bien, pour échanger un petit peu, et même pour organiser quelque chose, pour inviter les autres personnes, les Français, ici. Oui.

MME FOURE : On comprend parfaitement que vous avez besoin de vous retrouver entre vous...

MME SARKISSIAN : Oui, c'est ça.

MME FOURE : Pour parler, pour échanger, pour discuter de vos inquiétudes, de votre avenir aussi, de tous les sujets qui vous préoccupent et puis de parler entre vous en ukrainien et d'échanger. Moi, je vous proposer que vous gardiez le contact avec mon collaborateur de Cabinet, donc Jean-Baptiste ROUVILLAIN, de manière à ce qu'il puisse être l'intermédiaire. Mais vous permettre de vous réunir dans une salle, ça doit pouvoir se trouver assez facilement. Il faut simplement qu'on voie dans quel quartier de la ville vous souhaitez que ça se passe et dans quelle périodicité, à quelle périodicité vous souhaitez avoir accès à une salle. Enfin voilà, il y a des aspects très concrets mais on fera le maximum pour vous aider bien sûr.

MME BORYNSENKO : Merci beaucoup.

MME FOURE : Et puis je compte sur la presse aussi pour relayer les demandes en ce qui concerne les offres d'emploi. Donc, je pense que la presse est bien... comment dirais-je... prête à relayer cette demande que vous formulez. Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer ? Oui. Allez-y, Madame.

MME SARKISSIAN : Elle dit que les enfants, après l'école, ils s'ennuient, ils n'ont rien à faire après l'école. Ils peuvent juste se promener. En Ukraine, ce n'était pas le cas. Ils ont toujours eu les activités sportives ou la danse, quelque chose, et tout ça, ça coûte cher, ici, en France, et peut-être la question : est-ce qu'il y a des organisations, des sociétés qui proposent peut-être quelques activités qui sont moins chères ou gratuites ? Ou est-ce que c'est possible, oui, d'avoir plus d'informations sur ça pour inscrire les enfants, pour qu'ils puissent faire quelques activités ?

MME FOURE : Moi, je serais tentée de vous répondre qu'on a déjà décidé que la restauration scolaire serait gratuite pour les enfants des familles ukrainiennes. On l'a voté en conseil municipal. Je propose qu'on examine la possibilité d'offrir aussi la gratuité pour les centres de loisirs, de manière à ce que les enfants puissent avoir des activités en dehors du temps scolaire.

MME SARKISSIAN : Merci.

MME FOURE : On va regarder ça, Hélène ? Concrètement, il faudrait que vous puissiez nous communiquer la liste des enfants qui seraient concernés et leur âge, de manière à ce qu'on puisse savoir dans quelles structures les orienter.

MME SARKISSIAN : D'accord. Merci.

MME SARKISSIAN : Il y a quelques familles ukrainiennes qui ont des possibilités, par exemple, payer la location d'un appartement, mais pour pouvoir faire ça, il faut avoir quelqu'un qui garantit que les gens, ils vont payer tous les mois, comme ils n'ont pas de nationalité ici ou pas de travail, mais ils ont de l'argent. Est-ce que ce sera possible pour les gens qui peuvent payer leur location tout seuls, est-ce que ce sera possible par la mairie ? Est-ce qu'ils peuvent prendre la location à leur charge ?

MME FOURE : Alors, je ne sais pas vous répondre, là, précisément, directement. Mais on pourra voir avec l'office d'HLM, AMSOM Habitat, donc ce qu'il est possible de faire et comment on peut permettre de trouver des logements adaptés à la taille de vos familles.

MME SARKISSIAN : D'accord. Merci. Il n'y a pas une information pour tout le monde qui est cohérente parce que parfois les gens, ils entendent quelque chose qui n'est pas vrai, par exemple, ou parfois les gens entendent que là on peut bénéficier de ça, on peut avoir ça, ça, ça, mais ce n'est pas le cas. Est-ce que ce sera possible d'intégrer, par exemple, sur le site

d'Amiens, mais aussi en russe ou en ukrainien, par exemple, toutes les démarches que les gens doivent faire ou tous les bénéficiaires, où est-ce qu'ils doivent aller pour avoir tout ça ou pour faire les démarches nécessaires ? Parce qu'ils n'ont pas d'info.

MME FOURE : Là, je pense que c'est vraiment le rôle d'une assistante sociale, donc ce que je vous propose, c'est qu'en lien avec Coallia, AGENA, les différents organismes, APREMIS, les différents organismes avec lesquels vous êtes en lien, qu'on vous mette en contact avec une assistante sociale qui pourra voir au fur et à, en fonction de la situation de chacune d'entre vous, quelles sont les solutions à mettre en œuvre.

MME SARKISSIAN : D'accord. Merci.

MME FOURE : mais ce sont vraiment les assistantes sociales qui sont en mesure de répondre précisément.

MME SARKISSIAN : Merci. Vraiment.

MME FOURE : Pas d'autre(s) question(s) ? Non ? Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Oui. Madame le Maire, une toute petite intervention parce qu'à un an d'intervalle maintenant, je voulais vous exprimer mon sentiment, c'est-à-dire qu'il y a un an, on était sous le coup de l'émotion très importante du traumatisme de ce que vous aviez vécu et qui dans notre mémoire à nous, nous rappelait aussi finalement un passé parfois assez récent, et qu'une année est passée et le témoignage que vous nous renvoyez maintenant est d'une autre nature. C'est-à-dire qu'on sent très bien qu'il y a d'autres messages qui passent, il y a une évolution qui s'est déroulée. Vous étiez sur le coup de l'urgence et l'urgence c'était, comme vous l'avez dit, amener des soins, amener un hébergement, amener de la chaleur, amener la nourriture, et, un an après, personne ne pouvait imaginer que ce conflit allait durer aussi longtemps et qu'il va vraisemblablement encore durer, et on s'inscrit maintenant dans une autre logique où finalement on est confrontés à une autre perception et à d'autres demandes. Et je pense que vous avez, ici, très bien exprimé cette nouvelle situation et qu'en effet elle appelle d'autres réponses.

C'est un message personnel. Il se trouve que je suis le petit-fils d'une émigrée russe, d'il y a très, très longtemps, et que s'il se trouve que je suis, enfin ma famille est restée en France, et donc peut-être que d'ici de nombreuses années, vos arrière-petits-enfants seront peut-être ici, assis au sein de cette assemblée. La France est un pays qui accueille et qui héberge. Je comprends aussi que vous vouliez retourner en Ukraine, ce qui est légitime. Mais je crois que là, ce soir, j'ai bien perçu, moi, en tout cas, un nouveau message qui était peut-être d'adapter maintenant un peu autrement l'accueil qui vous a été réservé.

MME SARKISSIAN : Merci, Monsieur.

MME FOURE : Merci beaucoup, Mesdames, pour ces témoignages, ces questions, et puis sachez que les Amiénois ont un grand cœur en règle générale et qu'évidemment ils feront le maximum pour vous aider à traverser cette période terrible que vous vivez, puisque c'est une période dans l'angoisse, j'imagine, en même temps que la vie continue aussi pour vous, pour vos enfants. Et donc, on vous souhaite vraiment de trouver les réponses à vos questions et on vous y aidera dans toute la mesure de nos possibilités. Merci beaucoup en tout cas d'avoir passé un moment avec nous ce soir. Je pense que c'était important qu'on ait ce temps d'échange avec vous et merci à vous, Monsieur. Merci.

MME SARKISSIAN : Merci.

(Applaudissements.)

MME FOURE : Maintenant, je vais vous laisser retourner à vos occupations, et nous, nous allons poursuivre notre conseil municipal. Et merci encore et bonne journée à tous ! Nous reprenons la séance.

(La séance est reprise à 18h46.)

MME FOURE : Au revoir ! *(la délégation offre à Mme le maire une peluche aux couleurs de l'Ukraine)* Oh formidable ! Merci beaucoup. Il trouvera place dans mon bureau. Merci beaucoup. Je vais le laisser de manière... Où puis-je le mettre pour que ce soit visible ? Ce n'est pas très évident mais... Au revoir ! Devant le téléphone ? Ah bah oui ! Enfin, on va essayer. Voilà. Mais je ne voudrais pas qu'il tombe et que ce soit un mauvais signal. Merci. Merci, Hubert.

Nous allons passer maintenant à des sujets qui sont plus prosaïques, plus amiénois aussi, et donc je vais passer la parole à Hélène BOUCHEZ, puisque je lui ai demandé de nous faire un point sur la carte scolaire qui est d'actualité.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire. Bonsoir à tous.

Alors, concernant les modifications de la carte scolaire du premier degré pour la rentrée scolaire 2023, la ville d'Amiens compte à ce jour 76 écoles maternelles et élémentaires et primaires réparties sur 34 périmètres scolaires. La carte scolaire prend en compte les dernières mesures gouvernementales, à savoir :

- Le dédoublement des CP, CE1 et grande section en REP et REP + ;
- Plafonnement à 24 élèves par classe de grande section, CP/CE1 hors REP ;
- Ainsi que les éléments démographiques.

Concernant les ouvertures de classes, nous avons, donc pour la rentrée, 4 ouvertures de classes :

- L'élémentaire avenue de la Paix sur le secteur Nord qui est en REP + : un passage de 8 à 9 classes, dont une ULIS,
- L'élémentaire Camille Claudel, secteur Est en REP + : passage de 9 à 10 classes, dont une ULIS,
- L'élémentaire Julia et René Lamps, secteur Est en REP + : passage de 8 à 9 classes, dont une ULIS,
- L'élémentaire Edmond Rostand, secteur Est en REP + : passage de 8 à 9 classes, dont une ULIS.

Et il est gardé l'ouverture provisoire d'une classe à l'école Beauvillé, hors REP, qui a été décidée à la rentrée 2022, donc qui est confirmée.

6 fermetures de classes :

- La maternelle Pigeonnier sur le secteur Nord REP + : passage de 6 à 5 classes,
- Maternelle Saint-Pierre, secteur Nord REP + : passage de 6 à 5 classes,
- La maternelle Jean Macé, secteur Est hors REP : passage de 6 à 5 classes,
- Élémentaire Elbeuf, secteur Sud REP : passage de 6 à 5 classes,
- Élémentaire Pigeonnier, secteur Nord en REP + : passage de 12 à 11 classes,
- La primaire Louise Michel, secteur Ouest en REP + : passage de 16 à 15 classes.

Donc, est reprise sur cette carte la situation des ouvertures élémentaires en REP +, une classe type remplacée par une TPS en REP +, et les 6 fermetures de classes en REP +, REP et hors REP, ainsi que la fusion école élémentaire/maternelle Réaumur.

L'évolution du nombre de classes. Concernant les classes maternelles :

- Les classes types, on passe de 137 classes à 134, donc un delta de - 3 classes sur celles de maternelle,
- Dans le dispositif TPS, on passe de 6 à 7 classes, donc une classe en plus,
- Les effectifs réduits grande section REP et REP +, on passe de 54 à 53 classes à la rentrée, un delta de - 1,
- Et le total des classes maternelles passe de 197 à 194 pour la rentrée 2023, à savoir - 3 classes.

Concernant les classes élémentaires :

- On passe de 208 à 206 classes types, - 2,
- Effectifs réduits CP/CE1 en REP et REP +, on passe de 108 à 111, + 3 classes,
- Les ULIS restent stables, donc 19 classes,
- Total des classes élémentaires : 335. On passe à 336 à la rentrée scolaire, à savoir une classe en plus en élémentaire.

Donc, le total des classes maternelles et élémentaires, on est à - 2, c'est-à-dire 2 classes en moins par rapport à la rentrée 2022.

Mesures sans incidence sur les ouvertures de classes :

- L'ajout d'un demi-poste dans les classes d'unité pédagogique pour les élèves allophones arrivant des écoles élémentaire Edmond Rostand et primaire Louise Michel,
- La primaire Georges Brassens Les Saules : création d'un dispositif TPS à la place d'une classe type, maintien donc des 15 classes.

Le nombre d'écoles publiques amiénoises du premier degré, donc, passera à 75 suite à la fusion de l'élémentaire et de la maternelle Réaumur, soit :

- 30 écoles maternelles,
- 25 écoles élémentaires,
- Et 15 écoles primaires.

Le nombre de périmètres scolaires sera de 33 suite à la fusion des périmètres maternelles et élémentaires Emile Lesot, Le Soleil et Avenue de la Paix, délibération du conseil municipal de décembre 2022. Donc, est reprise sur cette carte la situation des périmètres. Notés en rouge les 13 périmètres en REP +, en bleu les périmètres en REP et en noir les périmètres hors REP.

Voilà, Madame le Maire. Merci.

MME FOURE : Merci beaucoup.

DONT ACTE

38.4 - VŒU RELATIF AU PROJET DE FERMETURE D'UNE CLASSE DE L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-PIERRE.

MME FOURE : Donc, la carte scolaire a suscité des émois de la part des parents de l'école maternelle Saint-Pierre et Monsieur DÉCAVÉ, au nom du groupe Amiens c'est l'tien, a déposé un vœu sur le sujet. Nous avons échangé ensuite de manière à ce que le vœu qui va vous être proposé, que je vais proposer de mettre au vote dans la foulée de la présentation de la carte scolaire, que ce vœu puisse être, si possible, voté à l'unanimité. Et je passe la parole à Monsieur DÉCAVÉ pour qu'il puisse présenter ce vœu.

M. DECAVE : C'est Monsieur VOULMINOT, Madame le Maire, qui donnera lecture.

MME FOURE : C'est Monsieur VOULMINOT à qui je donne la parole bien volontiers.

M. DECAVE : Je suis d'astreinte.

M. VOULMINOT : Bonsoir. Le projet de carte scolaire pour la rentrée 2023, présenté le 2 mars dernier, prévoit toujours la fermeture d'une classe de l'école maternelle Saint-Pierre. Cette décision, si elle venait à se confirmer lors du réexamen de la situation en juin prochain, sera une perte de chance pour les enfants du quartier.

- Considérant que l'équipe éducative a mis en place au sein de l'école un programme d'accueil des enfants de moins de 3 ans qui suscite un véritable engouement de la part des parents ;
- Considérant que l'école maternelle Saint-Pierre est située dans un réseau d'éducation prioritaire (REP+) ;
- Considérant que l'accueil des enfants de moins de 3 ans est vivement encouragé par le ministère de l'Éducation nationale, en particulier pour les écoles situées dans un réseau REP+, parce qu'il favorise la réussite des enfants et contribue à réduire les inégalités sociales ;

- Considérant que la réussite éducative de tous les enfants est l'une des priorités de la Ville (inscrite dans son projet éducatif global) et que celle-ci met en œuvre tout ce qui est en ses moyens pour la favoriser ;

Le conseil municipal d'Amiens demande au Rectorat le réexamen du projet de fermeture d'une classe de l'école Saint-Pierre, à la vue du nombre d'enfants de moins de trois ans inscrits.

Merci.

MME FOURE : Donc ce vœu, tel qu'il est présenté, est le vœu que nous avons amendé et qui a obtenu l'agrément de ses rédacteurs initiaux. Donc, y a-t-il des expressions sur ce vœu ? Oui.

M. RIFFIOD : Juste peut-être une précision, Madame le Maire. Ce n'est pas le Rectorat qui décide, mais c'est l'Inspection Académique, la DSDEN. Donc peut-être ça à rectifier, c'est tout.

MME FOURE : C'est juste. Merci pour cette remarque pertinente d'un membre éminent de la grande maison Éducation nationale. Je passe la parole à Philippe THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire. Bien entendu, je suis d'accord avec ce vœu, mais j'ai une remarque tout de même parce qu'il faut informer les Amiénois que le Rectorat a reçu tous les parlementaires afin d'évoquer la situation dans chaque circonscription. Et force est de constater que Madame la Députée de cette circonscription, qui est Madame POMPILI, était absente. C'est juste une remarque, mais je voterai ce vœu.

MME FOURE : Alors, je vais mettre aux vœux, aux voix, pardon. Excusez-moi pour ce lapsus. Je vais mettre aux voix ce vœu.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie.

4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Donc, nous prenons la suite des communications. Je voulais vous faire encore une communication sur ce qui s'est passé dans le quartier Étouvie avec les charges locatives de la SIP.

Donc, il a été annoncé aux locataires, il y a quelques semaines, qu'un appel de charges important allait être fait régulièrement chaque mois et les locataires se sont donc émus du montant qui allait leur être réclamé. Naturellement, je suis intervenue auprès de la SIP, j'ai alerté la SIP sur l'importance de cette décision. Et je voulais souligner que ces échanges qui ont eu lieu avec l'association de locataires, avec les locataires eux-mêmes, ont permis de faire en sorte qu'un conseil d'administration extraordinaire de la SIP se réunisse récemment, je crois que c'était la semaine dernière, et que ceci aboutisse à un réexamen de la situation par la SIP qui a maintenant les éléments aussi plus concrets pour savoir quelles sont les charges auxquelles donc la SIP va devoir faire face, puisque maintenant elle a des éléments plus précis sur le montant des factures qui vont lui être réclamées en matière de chauffage, d'électricité, etc. Donc, ce réexamen me semble plus satisfaisant puisqu'en effet, d'abord, les charges réclamées aux locataires vont être largement plus faibles et la SIP a également pris la décision de prendre en charge une partie de ces charges supplémentaires. Ce qui aboutira à une moyenne, d'après

les informations dont je dispose, de 15 € de charges supplémentaires par mois réclamées aux locataires.

Et donc, je voulais vous dire, puisqu'un certain nombre d'entre nous s'étaient émus de cette situation, que nous nous réjouissons qu'on aboutisse à une situation plus facile à supporter par les habitants, par les locataires de la SIP, et singulièrement les habitants d'Étouvie qui sont, pour bon nombre d'entre eux, des locataires de la SIP et des personnes, des familles qui ont des moyens financiers, on va dire, limités.

Je voulais également demander à Pierre SAVREUX de nous faire un point sur le dossier Capitale européenne de la culture puisque ce dossier avait été élaboré ici et qu'il avait fait l'objet d'un vote à l'unanimité de notre conseil municipal. Vous avez vu bien sûr que nous n'étions pas présélectionnés pour la suite de ce challenge, mais il me semblait important que Pierre SAVREUX puisse nous faire un point d'étape sur le dossier.

M. SAVREUX : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, effectivement, vous avez appris comme nous, quasiment en même temps que nous, que nous n'étions pas sélectionnés dans la première phase de présélection des candidatures, donc évidemment nous sommes déçus de ce résultat. Déçus mais pas abattus.

La déception, évidemment, elle est là parce que c'est beaucoup d'énergie, c'est beaucoup de temps passé ces 18 derniers mois avec l'ensemble des acteurs du périmètre pour écrire ce projet, pour mobiliser les acteurs institutionnels, pour emporter avec nous les acteurs culturels. Et c'est surtout décevant parce qu'on aurait tellement aimé que les Amiénois puissent vivre ça.

On sait tous ce qu'apporte le titre de Capitale européenne de la culture. On sait tous qu'il y a un avant et un après, que c'est un titre qui permet de faire un bond de notoriété et évidemment de changer de dimension. Donc, c'est comme ça.

C'est un concours, on accepte évidemment la décision du jury. On prendra évidemment le temps d'analyser les raisons de cet échec. Il y a d'ailleurs un rapport d'information du jury qui nous sera communiqué prochainement et on prendra évidemment le temps de regarder pourquoi nous n'avons pas réussi à emporter la conviction du jury.

Notre ressentiment, et ça nous a été partagé par le jury ce jour-là, c'est qu'effectivement tous les dossiers étaient de très, très bonne qualité, et celui d'Amiens a été salué tout particulièrement. Il a fallu faire un choix et il semble que les critères fixés par la Commission européenne étaient prépondérants dans le choix du jury, plus que des critères qui étaient utilisés il y a quelques années puisqu'il y a quelques années, le jury cherchait aussi à désigner des capitales qui en avaient le plus besoin. On est étonnés, par exemple, que Saint-Denis, dont on connaît les difficultés économiques et sociales, n'ait pas été sélectionnée. De la même façon, on a du mal à comprendre que Montpellier, qui n'a pas forcément besoin de ce titre, l'ait été.

Après, c'est la loi du jeu, du genre. Nous respectons évidemment la décision du jury et nous souhaitons bonne chance aux villes présélectionnées. Nous sommes même prêts à travailler avec la ville qui sera désignée Capitale européenne de la culture en 2028.

Maintenant, nous, il faut qu'on rebondisse et évidemment nous allons rebondir puisque c'est ce que nous faisons à chaque fois lorsqu'il y a des décisions difficiles comme celle-ci.

D'abord, je voulais vous dire qu'évidemment cette décision n'entame en rien notre ambition culturelle pour Amiens. J'ai l'habitude de dire souvent que cette décennie 2020 sera la décennie de la culture pour Amiens. Nous allons beaucoup investir dans la culture.

Je vous rappelle qu'en 2028, le visage culturel de notre agglomération aura profondément changé avec la Plateforme des images et de la création dans l'ancien tri postal, avec la nouvelle salle de musiques actuelles, une nouvelle bibliothèque centrale Louis Aragon, l'église Saint-Germain qui sera transformée, l'arrivée de la Bibliothèque Nationale de France, les travaux de rénovation et d'agrandissement du zoo d'Amiens Métropole. Bref, on aura tout ou presque d'une Capitale européenne de la culture en 2028 et c'est important de le souligner, et cela n'entame en rien notre volonté à suivre, à poursuivre dans cette voie.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'évidemment tout ce travail qui a été fait au cours de ces 18 derniers mois n'est pas du travail pour rien. Il y a une vraie dynamique qui s'est constituée autour du fleuve avec l'ensemble des partenaires et évidemment le projet alternatif que nous avons écrit ensemble, reste d'actualité. Et on va se réunir évidemment avec l'ensemble des partenaires pour déterminer ensemble ce que l'on continue, comment est-ce qu'on poursuit autrement l'aventure.

On aura déjà un avant-goût de cela avec l'appel à projets Perspective 2 que nous avons voté pour un budget de 300 000 € avec 5 projets qui vont s'étaler le long du fleuve jusqu'à cet été, donc ça nous donnera une idée de ce qui pourrait constituer demain la Vallée de la culture et de la création que l'on veut faire autour du fleuve Somme.

Le Département de la Somme va lui aussi, de son côté, poursuivre des projets que l'on retrouvait d'ailleurs dans le dossier de candidature, comme par exemple « un pont une œuvre » dans le cadre du projet Vallée Idéale.

Et puis, nous prendrons le temps effectivement de discuter avec le Département, la Région. Nous avons reçu déjà des messages de Stéphane HAUSSOULIER et de Xavier BERTRAND qui souhaitent que l'on continue l'aventure d'une autre façon. Mais en tout cas, on a reçu leur soutien pour continuer ensemble.

Et puis, en 2028, on ne sera peut-être pas Capitale européenne de la culture, mais ça sera quand même une année capitale pour la culture, excusez-moi de ce jeu de mots, parce qu'il y aura beaucoup d'événements, il y aura beaucoup d'anniversaires à célébrer. Je vous ai cité la Bibliothèque Nationale de France qui ouvrira ses portes chez nous à Amiens fin 2028. On fêtera aussi, en 2028, on l'a déjà dit, les 200 ans de la naissance de Jules VERNE, les 50 ans de la Fête dans la Ville qui, je le rappelle, est le premier festival des arts publics à avoir été créé en France, les 500 ans de la reconstruction de la flèche de Notre-Dame, quelques années après donc la recreation de celle de Notre-Dame de Paris. Bref, beaucoup de choses qui sont autant d'occasions d'imaginer une programmation culturelle ambitieuse qui fédère les habitants et qui fait rayonner toujours plus notre ville. Voilà.

Donc, ce que je voulais juste dire en conclusion, c'est que moi, je garde un très, très bon souvenir de ce qu'on a fait ensemble durant ces derniers mois. Je voulais aussi remercier l'ensemble des élus d'Amiens Métropole, de la ville d'Amiens, opposition d'ailleurs comme majorité, qui ont joué le jeu puisqu'on était vraiment sur une décision œcuménique et chacun a joué le jeu. C'est bien aussi, quand on est élu, donc on a toujours le nez dans le guidon, on est dans les problèmes du quotidien, mais c'est important aussi parfois de prendre le temps de se

poser et de réfléchir ensemble au développement de notre territoire à l'horizon 15-20 ans. Donc, ça a été très stimulant.

Et puis, on a travaillé aussi avec des gens avec qui on n'aurait jamais pensé travailler. Je vous rappelle, il y a quelques années, il y avait encore une compétition lorsqu'on était capitale régionale avec Saint-Quentin. On a ouvert la voie d'un partenariat avec Saint-Quentin qui est tout à fait intéressant.

Et puis surtout, ce qui est important, c'est qu'avec cette candidature, on a montré qu'on était capables d'avoir de l'ambition pour Amiens, qu'on était capables de montrer aux Amiénois qu'on a la volonté de saisir toutes les opportunités pour notre ville. On sait qu'on ne peut pas gagner à chaque fois, mais ce qui est important, c'est de montrer qu'on essaie à chaque fois et de montrer qu'on y va dès qu'on pense que c'est important pour Amiens. C'est cet état d'esprit qui nous a permis d'aller chercher la BnF. C'est cet état d'esprit qui nous a permis d'aller chercher la Capitale européenne de la jeunesse et c'est avec ce même état d'esprit qu'on continuera d'agir dans les années qui viennent.

MME FOURE : Merci, Pierre. Renaud DESCHAMPS m'a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Oui. Nous sommes nombreux à être déçus par cette décision. J'ai d'ailleurs envoyé un courrier vendredi dernier, quand j'ai appris la nouvelle, à Pierre, à Alain GEST, au Directeur de la Culture Sébastien AUCHART et puis à ses mousquetaires qui l'ont accompagné dans la création de ce dossier. Et malgré tout, quand on prend du recul, on se dit ce que dit Pierre, c'est-à-dire qu'il va falloir rebondir. Tout ce qui n'est pas pris va servir à d'autres choses, à rebondir. Mais cela doit aussi nous confronter à une réalité peut-être et sans doute.

Cette réalité, et je l'ai lu beaucoup, c'est qu'avant de faire rayonner notre ville au-delà de nos frontières, au-delà de nos limites, sans doute devons-nous nous reconcentrer sur la façon de la faire briller dans les yeux des Amiénois. Les Amiénois ne sont plus fiers, comme ils l'ont été pendant de nombreuses années, de leur ville. On les entend de plus en plus se dire qu'ils ne se reconnaissent plus dans une ambition de territoire, dans une ambition de ville. Moi, je pense que c'est ce message qu'on doit retenir.

Vous savez, quand les membres d'un jury regardent et étudient les dossiers, ils regardent certes le dossier et avec tout le talent des orateurs, mais ils regardent aussi la ville, la commune qui ambitionne de devenir Capitale européenne. Et puis, ils regardent si cette ville est en phase croissante, si elle a de l'ambition, si elle montre cette ambition, si elle est portée par des élus qui ont un axe directeur. Je pense que cela a pesé dans leur choix, hélas !

Eh bien cela se reproduira, Pierre, dans quelques années. Moi, je ne désespère pas qu'on redonne du dynamisme à Amiens et qu'on réveille cette ville qui est en train fortement de ronronner.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je l'ai fait publiquement, je tiens à renouveler : je félicite Pierre SAVREUX pour l'excellent travail qu'il effectue avec les équipes pour la culture à Amiens Métropole, mais j'ai une question. J'ai été très choqué en lisant *Le Courrier picard*, donc je demande confirmation aujourd'hui. J'ai lu qu'il y avait un des critères qui avait été retenu, qu'on n'était pas sélectionnés parce que nous

étions dans une région eurosceptique. Donc, j'ai lu ça sur la presse. Donc, je demande confirmation si c'est un critère qui a été retenu. Si c'est vraiment le cas, c'est scandaleux ! Ça serait vraiment un non-respect des habitants de notre région et de la démocratie.

MME FOURE : Alors, je peux tout de suite vous répondre en disant que non, ce n'est pas du tout le critère sur lequel les membres du jury se sont fondés. Les critères, j'y reviendrai dans quelques instants, si vous permettez, mais je passe la parole à Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui, merci.

Bon, c'est fort dommage parce que c'est vrai qu'on est tous attachés à l'histoire culturelle de notre ville. Elle est énorme. Elle remonte à très, très loin. On peut parler de la préhistoire, on peut parler de notre histoire médiévale. On a tout sur le papier pour alerter un jury et puis lui donner envie de mettre vraiment le projecteur sur Amiens. Et je ne suis pas du tout d'accord avec Renaud DESCHAMPS, avec cette idée que le territoire est en déclin, etc., que les habitants ne sont pas fiers de leur ville et qu'ils nous passent des messages vraiment très négatifs à longueur de conseil, sur les élus ne sont pas ceci, les élus voilà.

On était effectivement tous d'accord sur ce dossier que c'était une très belle ambition et qui pouvait nous apporter beaucoup. Donc, on est aussi extrêmement déçus sur ce dossier. On essaie de comprendre. Effectivement, un concours, on ne peut pas toujours tout comprendre. Des fois, il y a des choses qui se jouent ailleurs, il y a des choses qui se jouent dans le ressenti. Voilà. Ce sera intéressant d'essayer quand même de comprendre. Ce n'est peut-être pas le moment. Peut-être qu'il faut un peu de recul.

On a vu aussi que la plupart des villes qui avaient été présélectionnées proposaient beaucoup de gratuité dans l'accès à la culture et c'est une chose sur laquelle, nous, on insiste et qu'on répète souvent que la culture ça se partage aussi dans un certain nombre de facilitations d'accès. Voilà. Je pense que c'est toujours bon d'avoir un projet.

Encore une fois, moi, je pense que le projet, il doit être aussi beaucoup plus partagé avec les acteurs de la culture du quotidien qui sont, pour beaucoup, en souffrance avec des baisses de subventions. On l'a répété plusieurs fois. Ça se situe des fois sur des petites choses, sur des choses sur justement des dispositifs qui disparaissent, d'accès facilité sur des tarifications. C'est le cas à Léo Lagrange, c'est le cas à Jacques Tati. Ça s'exprime sur des petites choses qui disparaissent comme l'aide, des fois, à des subventions d'investissement sur des équipements.

Vous avez misé sur des augmentations d'investissement massives sur un certain nombre de projets : le zoo, la PIC. C'est tout à fait défendable, c'est un projet. Il ne faut pas oublier la culture qui part des quartiers, de proximité, et qui peut peut-être à l'avenir nous amener à être encore plus ambitieux sur cet aspect de la culture pour tous. Et il y aura d'autres occasions, il y aura d'autres projets, et c'est un travail qui a été important, qui a été fait aussi pour que nos structures culturelles travaillent ensemble. Pierre SAVREUX y a mis de l'énergie et donc nous, on ne peut que saluer ça et regretter cette défaite.

MME FOURE : Merci. Pierre SAVREUX peut peut-être préciser les critères tels qu'il les a en tête, les critères de la commission.

M. SAVREUX : Oui. Alors évidemment, le critère de l'euroscepticisme n'est pas un critère qui est retenu par le jury. Je suis désolé si je n'ai pas été suffisamment clair dans Le courrier Picard. Ce que nous avons essayé de faire passer comme message au jury, c'est qu'en candidatant, on

rendait aussi service à l'Europe parce qu'étant donné qu'il y avait une crise de défiance chez nous, parmi nos habitants, vis-à-vis du projet européen, on se disait que c'était l'occasion de redonner confiance aux habitants et d'inventer peut-être une autre Europe, ici, sur le territoire de la Vallée de Somme, en étant un laboratoire expérimental de la fabrique de l'Europe de demain afin qu'elle soit plus proche des habitants. Mais en aucun cas, évidemment, ça n'a été un critère de sélection. C'est nous qui avons essayé de mettre en avant ce critère.

Les critères en fait de l'Union européenne, ce sont des critères qui sont définis. Il y en a six. Il y a, par exemple, la dimension européenne des projets avec notamment les partenariats qui doivent être nombreux avec d'autres partenaires en Europe, d'autres acteurs en Europe. Il y a aussi la participation des habitants qui est un critère central. Il y en a 6 qu'il faut respecter et c'est évidemment sur ces critères-là que le jury s'est prononcé.

Je voudrais juste corriger certains propos que j'ai entendus, en vous disant qu'évidemment on n'a pas à nous reprocher quoi que ce soit sur la politique tarifaire. Dans l'agglomération, nous avons une politique tarifaire très attractive. La plupart de nos événements sont gratuits. Je le rappelle : la Fête dans la Ville, c'est gratuit. Les événements que nous organisons l'été, Pop-Up, c'est gratuit. Le musée, il y a les trois quarts des publics qui ne paient pas leur entrée au musée. Donc, vraiment, vraiment, ça n'est pas un critère qui a joué dans la sélection. Reims, d'ailleurs, avait fait de la gratuité de ses musées l'un des critères forts de sa candidature. Ils ont été aussi éliminés.

Enfin, un dernier point sur les structures de quartier, sur la prétendue baisse de subventions. Il n'en est absolument rien. Nous voterons la semaine prochaine une délibération qui maintient évidemment au niveau l'accompagnement au fonctionnement de toutes les structures culturelles d'Amiens Métropole. Je rappelle aussi que nous sommes revenus à 100 % de notre accompagnement des EPCC que nous avons baissé temporairement l'année dernière en raison des difficultés financières. Donc, franchement, le jury a remarqué qu'effectivement il y avait une politique volontariste à Amiens.

On n'a pas non plus fait dans le misérabilisme. L'avantage de Capitale européenne de la culture, c'est que ça permet également d'identifier les faiblesses du territoire. Donc, on ne les a pas cachées, ces faiblesses, et on voulait évidemment ce titre pour nous aider à les corriger. Voilà. On fera autrement, il n'y a pas de souci. Mais en tout cas, on ne regrette pas d'être allés jusqu'au bout et, comme je le disais tout à l'heure, il en restera fortement quelque chose.

Et puis, un dernier mot, Madame le Maire, si vous le permettez, sur la participation des habitants. La participation des habitants a, pour nous, été un critère central depuis le début. On sait bien que c'est compliqué de mobiliser les habitants à ce stade de la candidature parce qu'ils n'arrivent pas à percevoir exactement ce que pourrait leur apporter la Capitale européenne de la culture tout de suite. Et d'ailleurs, l'expérience lilloise est assez forte, est assez révélatrice, puisque Laurent DRÉANO, qui a été l'un des acteurs de Lille 2004, nous disait que ça avait été extrêmement compliqué de mobiliser les habitants et que c'est le premier soir de l'événement Capitale européenne de la culture qu'ils ont commencé à s'intéresser à la question. Mais évidemment, on les a impliqués dès le départ. On a fait confiance aux artistes avec les appels à projets « Perspective 1 et 2 » pour qu'ils puissent aller sensibiliser les habitants à cette candidature. Et puis, nous leur avons réservé une place de choix dans la gouvernance du projet Amiens 2028 puisque si nous avons été retenus, ils auraient eu, au sein de notre structure de gouvernance, exactement le même poids que les structures institutionnelles.

MME FOURE : Merci Pierre.

MME NOUAOUR : Bonsoir. Je voulais juste te dire un grand bravo pour ton travail, Pierre.

MME FOURE : Merci beaucoup.

Moi, je voulais vous dire que ce dossier Capitale européenne de la culture, c'est au départ moi qui l'ai voulu. Évidemment, très vite, Alain GEST, Pierre SAVREUX se sont impliqués fortement, et singulièrement Pierre bien sûr parce que c'est lui qui portait concrètement le dossier avec toute l'équipe qui s'est constituée autour de lui. Donc, je voulais à mon tour l'en remercier.

Je voulais aussi dire qu'en fait, moi, j'ai constaté qu'il y avait eu toute une dynamique qui s'était constituée autour des intercommunalités, toutes les intercommunalités. Moi, je n'ai jamais vu cela, donc, que depuis la naissance du fleuve Somme jusqu'à l'embouchure de la Somme, dans notre magnifique Baie de Somme, tout le monde était partie prenante de ce beau projet. Et ce n'est pas un hasard si le Département était représenté en la personne de Margaux DELÉTRÉ lors du jury donc de présélection et également Xavier BERTRAND, Président du conseil régional des Hauts-de-France. Ce n'est pas un hasard.

Je voulais aussi signaler que les acteurs de la vie culturelle se sont également profondément mobilisés, qu'il y a eu un élan et que j'ai eu de très nombreux textos à la suite du résultat, aussi bien de Madame ENGEL, la Présidente de la BnF, que de nombreux acteurs de la vie culturelle locale. Je pense à Gilbert FILLINGER, Laurent DRÉANO et bien d'autres qui étaient déçus du résultat. Je peux vous dire que Madame ENGEL m'a écrit qu'elle était extrêmement étonnée du résultat parce qu'elle pensait, elle aussi, que nous allions être présélectionnés.

Pascal NEVEUX que vous connaissez, le Directeur du FRAC, nous a dit, à Pierre et à moi, à l'issue du résultat, qu'il était persuadé que c'était juste l'inverse qui serait... comment dirais-je... le résultat obtenu, qu'autrement dit toutes les villes qui avaient été écartées, lui les avait mises comme en mesure d'être présélectionnées, et en revanche, celles qui ont été présélectionnées, il pensait qu'elles allaient être écartées. Or, je rappelle quand même que Pascal NEVEUX était l'une des chevilles ouvrières majeures du dossier Marseille 2013. Donc, vous voyez, c'est vous dire que nous attendons avec intérêt le retour du jury pour savoir exactement quels sont les éléments qui ont amené à nous écarter.

Mais quoi qu'il en soit, comme l'a dit Pierre, il faut maintenant que nous transformions l'essai et que nous retrouvions, que nous poursuivions l'élan qui a été impulsé tant avec les acteurs de la vie culturelle qu'avec les intercommunalités.

Je voudrais conclure aussi en remerciant chaleureusement toute l'équipe administrative qui nous a aidés dans le cadre de ce beau dossier Capitale européenne de la culture. Voilà ce que je voulais dire.

Je voulais ensuite vous faire un point sur un sujet complètement différent : c'est celui de La Poste, puisque lors du dernier conseil municipal, je crois, une question orale avait été posée par l'une de nos collègues sur l'expérimentation dont nous avons tous entendu parler via la presse. Donc, depuis le dernier conseil municipal, j'ai reçu les responsables, le délégué régional du groupe La Poste. Donc, premier élément d'information : l'expérimentation dont il est question, je n'ai pas exactement compris en quoi elle consistait, mais en tout cas il m'a été assuré que les facteurs maintiendraient leurs passages 6 jours sur 7 dans notre ville. Donc, voilà qui est en mesure de rassurer les uns, les autres, me semble-t-il.

Donc simplement, ce qui nous a été dit, c'est qu'effectivement, comme nous le constatons tous, il y a beaucoup moins de courrier postal aujourd'hui que par le passé et par conséquent le groupe La Poste cherche à diversifier ses activités pour remplacer la distribution du courrier par d'autres tâches, mais l'objectif est bien de continuer à passer 6 jours sur 7.

Il nous a été indiqué également que des travaux allaient avoir lieu sur La Poste rue des Vergeaux, celle qu'on appelle la grande poste. Donc, des travaux vont intervenir prochainement, d'ici moins d'un an, et ils vont démarrer ces travaux. Et donc, l'accueil des clients va se faire d'une manière totalement différente. Donc, je vous parle évidemment de l'intérieur de ce bureau central.

Et puis, troisième élément d'information qui nous a été communiqué, sur les horaires des bureaux de poste qui se trouvent dans notre ville. Donc, tout d'abord, le groupe La Poste a constaté que le samedi après-midi, il y avait très peu de fréquentation de la Poste centrale rue des Vergeaux, donc ils vont fermer prochainement leur structure au public le samedi après-midi. En revanche, ils vont rouvrir le bureau de poste Faubourg de Hem le lundi. Ce bureau de poste avait été fermé il y a quelques années, je me tourne vers Clément et Nedjma, je pense qu'il y a peut-être 2 ou 3 ans... 2 ans environ. Donc, le bureau de Faubourg de Hem va être rouvert.

Quant au bureau de poste d'Étouvie, c'est la troisième modification pour ce qui concerne Amiens, il va être ouvert le mercredi au lieu du lundi. Donc, en fait, il était ouvert le lundi, fermé le mercredi, et dans un avenir prochain, ça va être inversé et je pense que c'est satisfaisant pour les habitants du quartier parce que le mercredi il y a davantage de fréquentation, de demande de fréquentation de ce bureau de poste.

Voilà les informations que je voulais vous transmettre.

Je voulais vous dire aussi que ce soir l'Hôtel de Ville sera éclairé aux couleurs mélangées de la Turquie et de la Syrie pour des raisons évidentes dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ensuite, je reprends le cadre, cette fois, plus normal de mes communications. Je vous ai parlé tout à l'heure de Nathalie VAGNIEZ, je n'y reviens pas.

Je vous signale que Michaël GUÉRIN, donc qui vient d'être installé, siègera, enfin siège déjà d'ailleurs au sein du groupe Amiens Ensemble.

Je veux vous informer également que j'ai reçu trois questions orales que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

J'ai reçu aussi un vœu sur l'école Saint-Pierre que nous venons de traiter.

Et également, j'ai reçu un autre vœu déposé par les groupes, les élus du groupe Social Écocitoyen auxquels s'étaient associés les deux autres groupes de gauche, qui concernait le projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité Sociale pour 2023, mais nous ne l'aborderons pas ce soir dans la mesure où il ne concerne pas directement la commune puisqu'il s'agit d'un débat national qui a des conséquences sur les Amiénois aussi mais comme sur l'ensemble des habitants de notre pays. Mais néanmoins, je donnerai la parole à son auteur pour qu'il puisse faire une déclaration en fin de séance.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 4 mai 2023 à 18h00 ici même.

Et donc maintenant, je passe au point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2023. APPROBATION.

MME FOURE : Il vous a été communiqué. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Alors, je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 20 janvier et le 23 février, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je considère que nous avons bien pris acte de ces décisions.

DONT ACTE

MME FOURE : Le point suivant, donc comme à chaque fois que nous avons des délibérations de nature budgétaire, on les passe en début de séance, enfin début si on peut dire puisque ça fait déjà un petit moment que nous sommes réunis, mais malgré tout. Donc, je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour nous parler, d'abord, du vote des taux d'imposition et ensuite je reprendrai la parole en introduction pour le budget.

7 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2023.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire.

Effectivement, mes chers collègues, classiquement et assez naturellement, puisque nous allons nous prononcer sur ce qui fera plus de la moitié de nos recettes, il est nécessaire qu'avant de parler budget, nous puissions parler du taux d'imposition que nous allons appliquer pour l'année 2023.

Il est donc proposé, sans surprise, de voter les mêmes taux d'imposition que ceux pratiqués en 2022. Je les rappelle brièvement :

- 49,75 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 14,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Et puis enfin, je vous rappelle qu'il existe toujours une taxe d'habitation qui est acquittée par les personnes qui habitent une résidence secondaire sur notre territoire et donc il est proposé de maintenir le taux de 17,97 %.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTÉ

Observations : *MM. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. THEVENIAUD ont voté contre. M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE se sont abstenus.*

8 - BUDGET PRIMITIF 2023. APPROBATION.

MME FOURE : Alors, nous avons abordé la question des orientations budgétaires au dernier conseil, donc classiquement évidemment aujourd'hui nous abordons le budget. Alors, quelques mots d'introduction de ma part avant de passer la parole à Benoît MERCUZOT.

Je voudrais vous dire d'abord que le budget qui vous est présenté témoigne de la bonne santé financière de la ville. Nous investissons comme jamais, ce qui permet de répondre aux enjeux de notre territoire et surtout de ses habitants, et je pense en particulier aux enjeux de la transition écologique. C'est près de 50 millions d'euros qui vont être investis cette année, c'est donc extrêmement important. Mais en parallèle bien sûr, nous accordons une importance toute particulière au soutien des Amiénois qui rencontrent des difficultés sur lesquelles je n'ai pas besoin d'épiloguer, nous les connaissons tous.

Donc, je voudrais signaler quelques points importants de ce budget et sur lesquels bien sûr Benoît reviendra. C'est l'augmentation du budget du CCAS, donc qui est là pour justement venir au secours des Amiénois les plus en difficulté.

C'est, d'autre part, l'augmentation très relative de la restauration scolaire que nous avons adoptée. Nous avons prévu une augmentation des tarifs de 2 % alors que, comme vous le savez, si on avait adopté le taux de l'inflation, c'est de plus de 7 % que nous aurions augmenté ces tarifs. Et d'ailleurs, bon nombre de collègues dans d'autres communes sont amenés à augmenter parfois même jusqu'à 10 % le montant de la restauration scolaire. Nous, on ne l'a augmenté que de 2 %. C'est vraiment montrer toute l'attention que nous avons aux Amiénois les plus fragiles.

C'est aussi l'aide à l'achat des vélos électriques que nous maintenons ou encore la dotation informatique des familles puisque depuis 2 ans maintenant, nous dotons les familles qui n'ont pas d'outil informatique de cet outil et vous verrez que dans le budget c'est également repris.

Et enfin, vous noterez également une augmentation non négligeable des dépenses de personnel liée pour partie à l'augmentation du point d'indice bien sûr, mais liée aussi à la rémunération dynamique que nous mettrons en place dans le courant de l'année 2023, et j'en profite pour saluer le travail remarquable réalisé par nos agents, sans lesquels nous ne pourrions évidemment rien faire.

Donc, je passe la parole maintenant à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire.

Vous ne m'en voudrez pas : je sais bien que le budget va donner lieu à des débats et je n'ose pas imaginer qu'il puisse être adopté à l'unanimité, mais je suis certain que sur le premier point

que je vais évoquer, tout le monde pourra être d'accord. Je voudrais, au début de cette présentation, remercier très sincèrement les services, le service notamment des finances et de pilotage de la performance qui a beaucoup travaillé. Vous allez me dire : mais après tout, c'est son boulot, notamment de préparer les budgets, mais il faut dire que ça fait quand même un petit moment que le travail s'accumule pour ce service et notamment cette année parce que nous changeons de nomenclature budgétaire, nous passons de la M14 à la M57. Et vous allez vous dire : mais qu'est-ce qu'il a encore à nous embêter avec des machins techniques dont tout le monde se moque ? En réalité, ce n'est pas seulement technique. C'est technique évidemment, c'est très technique, mais ça a aussi un intérêt parce que je me permets de le souligner d'ores et déjà : dès l'année 2024, grâce notamment, et ça sera facilité en tout cas par la nomenclature M57, nous pourrons, en même temps que nous présenterons des chiffres, voir comment ces chiffres ont un impact sur le climat par la mise en place progressive d'un budget vert à partir de l'année 2024.

Alors, sur ce budget, quels sont les grands équilibres ? Commençons par eux. C'est donc le premier point de cette présentation. Commençons par les grands équilibres et voilà tels qu'ils résultent. Alors, j'espère que tout le monde peut les voir effectivement. Je me permets juste d'indiquer à propos de ces chiffres-là que la section d'investissement est particulièrement importante, mais parce qu'elle prend en compte les différentes opérations d'ordre et notamment les dotations aux amortissements, ce qui explique que l'on retrouve une section d'investissement nettement moins importante dans la présentation classique qui est une présentation de flux davantage que de stock, pour le dire de cette façon-là. Une présentation classique qui est celle que l'on retrouve donc chaque année et qui nous fait voir que nos recettes courantes en fonctionnement vont être à hauteur d'un peu plus de 175 millions d'euros, ce qui va nous permettre de dégager une épargne de gestion courante de 29 millions d'euros. Et si l'on considère ce qu'il faut considérer, que nous allons avoir une charge d'investissement nette de l'ordre de 41 millions d'euros, l'on s'aperçoit que nous aurons à autoriser, si vous en êtes d'accord, en tout cas nous aurons à autoriser un emprunt de 19 millions d'euros. Vous voyez donc que notre capacité d'autofinancement reste particulièrement bonne et particulièrement significative. On y revient un peu plus tard dans cette présentation.

Concernant toujours les grands équilibres financiers, il est après tout intéressant de les comparer entre l'année passée et cette année, de BP à BP, et vous voyez que la situation économique l'explique, puisqu'il y a de l'inflation qui évidemment se retrouve au niveau de nos dépenses avec une augmentation de nos dépenses qui est, à ce stade, prévue de 4,1 %, et une augmentation de nos recettes qui, par un mécanisme que l'on évoquera tout à l'heure, est prévue, à ce stade, à + 6,86 %. Cela fait bien longtemps que nous n'avions pas connu de telles évolutions d'année en d'année, d'une année sur l'autre, pardon, sur cette question budgétaire.

Vous voyez que de ce fait, notre épargne de gestion retrouve les couleurs qu'elle avait avant la crise Covid, donc en 2019. En 2019, on avait terminé avec une épargne de gestion de quelque 30 millions d'euros. Et vous voyez que notre capacité d'autofinancement net se redresse également puisqu'elle passe de 13 à 18 millions d'euros.

Vous voyez également qu'en termes d'investissement net, nous prévoyons d'investir, en tout cas nous autorisons pour 41,5 millions d'investissement net sur cette année 2023. Là encore, on reviendra sur ces différents investissements. Vous en avez déjà évoqué quelques-uns, Madame le Maire, tout à l'heure.

Concernant l'évolution des recettes courantes, je vous invite, alors, au-delà même de l'évolution, de constater que finalement ce qui évolue, ce sont sensiblement les impôts locaux et taxes,

alors que pourtant nous avons voté les mêmes taux d'imposition qu'en 2022. Mais vous le savez, la loi de finances, depuis maintenant plusieurs années, prévoit que les bases, la valeur locative, c'est-à-dire les bases à partir desquelles les propriétés immobilières sont taxées, que ces bases, que cette valeur locative augmente du même montant que l'inflation et l'inflation, au mois de novembre, était de 7,1 %, ce qui fait que nos bases augmentent, nos bases fiscales en tout cas augmentent de la même façon.

Vous voyez par ailleurs que nous avons également une hausse des dotations, on y revient également, et que pour le reste, globalement, les choses sont beaucoup moins évolutives de 2023 sur 2022.

L'évolution des recettes courantes, vous le voyez, je n'insiste pas, je l'ai déjà évoquée. Cela faisait longtemps qu'on n'avait pas vu une telle évolution. Je vous rappelle que si en 2022 nos recettes étaient prévues à la baisse, c'est parce que nous avons abandonné 5 millions de recettes puisque nous avons, l'année dernière, baissé les taux d'imposition corrélativement à la hausse qui a été décidée auprès, enfin pour l'imposition de la métropole, la TFPB perçue par la métropole.

Sur l'évolution des contributions directes et compensations, je l'ai indiqué, la revalorisation nominale des bases est fixée à + 7,1 %, ce qui montre, ce qui amène à l'évolution que ce graphique illustre.

Un autre élément, vous voyez que pour le reste, pardonnez-moi, les autres ressources, contributions, les autres ressources fiscales restent globalement beaucoup plus stables et que par contre, un élément augmente encore : c'est celui de la dotation de solidarité urbaine. Comme depuis 2017, la dotation forfaitaire, la dotation de fonctionnement, reste stable, mais ce qui continue à augmenter, c'est la dotation de solidarité urbaine, ce qui est à la fois favorable évidemment quand on se contente de regarder les recettes, ce qui l'est un petit peu moins puisque la dotation de solidarité urbaine, j'ai vraiment l'impression de me répéter d'année en année, elle augmente précisément parce que la population amiénoise fait partie des populations économiquement les plus fragiles par rapport à l'ensemble des autres communes de notre pays. La dotation de solidarité communautaire, je vous rappelle que c'est la dotation que nous verse depuis 2022, comme à toutes les communes, Amiens Métropole. Les critères n'ont pas changé. Mais cette DSC est revalorisée et désormais nous allons donc toucher, enfin plutôt en 2023, ça sera recalculé en 2024, en 2023, nous allons donc toucher 1 270 000 € au titre de cette DSC, (dotation de solidarité communautaire).

Les recettes d'activité des services, je vous laisse regarder comment elles évoluent. Vous voyez qu'au fond, il n'y a rien de très extraordinaire là-dedans puisque les recettes tarifaires, finalement, malgré une inflation dont on n'arrête pas de souligner qu'elle est importante, retrouvent à peine, elles retrouvent un tout petit peu plus leur niveau d'avant-crise Covid. Ce qui veut dire que nous n'avons pas, notamment, je le rappelle, sur les tarifs de la cantine, nous n'avons pas appliqué le taux de l'inflation ; nous sommes restés très en deçà. On aura peut-être l'occasion d'y revenir, mais je vous rappelle que l'augmentation des tarifs de la cantine n'a été, si je puis dire, que de 2 % alors que l'augmentation des denrées alimentaires qui composent les repas est supérieure à 10 %, chacun le sait bien. Voilà pour les recettes.

Concernant l'évolution des dépenses courantes, là encore sans grande nouveauté en la matière, on voit bien que ce qui correspond au plus grand bloc de nos dépenses, c'est la masse salariale, puisque cette masse salariale représente 60 % de nos dépenses, et pour le reste, vous voyez que les évolutions sont sensibles, notamment sur cette question des dépenses

d'exploitation, puisque nous avons une augmentation d'un peu plus de 10 %, pratiquement 3 millions d'euros. On passerait de 25 800 000 € à 28 680 000 €.

La manière dont ces dépenses évoluent, là aussi, il est assez logique que puisque nos recettes évoluent du fait de l'inflation, que nos dépenses évoluent également du fait de l'inflation. Et je vous invite à constater que nous avons déjà anticipé, lors de nos décisions modificatives de 2022, une bonne part de cette inflation, ce qui explique que nos prévisions de dépenses ne rajoutent pas, si vous me permettez l'expression, une couche nouvelle par rapport aux décisions modificatives de 2022.

Je le disais : la première source de dépenses, mais chacun le sait bien ici, c'est la masse salariale, les dépenses de personnel, et vous le savez bien, le personnel est entièrement mutualisé, sauf quelques cas particuliers mais qui sont vraiment, qui se comptent sur les doigts des deux mains peut-être, peut-être pas seulement d'une mais des deux mains mais pas plus. Et vous voyez qu'au fond, je vous rappelle donc que ces dépenses de personnel sont remboursées à la métropole, puisque c'est la métropole qui paie le personnel qui travaille pour la commune. Vous voyez qu'il est prévu que ces dépenses de personnel augmentent de budget à budget, et je rappelle qu'évidemment, il nous faut maîtriser ces dépenses, c'est évident, parce qu'elles représentent, je le répète, 60 % de notre budget. Et je rappelle que cette année 2023 est une année au cours de laquelle le RIFSEEP est attendu pour être mis en œuvre globalement, et sans être plus précis à ce stade, à compter de la moitié de l'année, c'est-à-dire sur 4 ou 6 mois. Mais en tout cas, évidemment que les chiffres qui sont là anticipent cette mise en œuvre du RIFSEEP. Pardonnez-moi, mais il faut être clair là-dessus : il n'est pas, à ce stade de l'adoption du budget, prévu une augmentation du point d'indice qui ne relève pas de notre décision. Si cette décision devait être prise au niveau national, naturellement qu'il faudrait que l'on en tienne compte au moment d'une décision modificative, comme nous l'avons fait l'année dernière. Voilà pour le premier poste de dépenses.

Un autre poste de dépenses qui pèse pratiquement 10 millions d'euros est celui des subventions et participations. Alors, je n'ai pas voulu intervenir sur le débat tout à l'heure, enfin plutôt les affirmations qui ont été portées concernant la culture, mais je corrobore évidemment et les chiffres qui sont là le montrent aisément. Il n'y a pas, ni à la ville, ni d'ailleurs à la métropole, de baisse des subventions aux acteurs et notamment aux acteurs culturels à la métropole, donc voilà. Et d'ailleurs, les chiffres qui sont là le montrent : on prévoit une augmentation de 440 000 € des différentes aides que nous apportons à des organismes. Alors, pour la ville, ce sont essentiellement des organismes qui interviennent en matière sociale, et vous l'avez dit, Madame le Maire, je n'y reviens donc pas, mais le chiffre s'inscrit là : vous avez un ajustement, une augmentation très sensible de la subvention d'équilibre apportée au CCAS à hauteur de 340 000€.

Tout cela, quand on regarde les dépenses et les recettes, nous amène à constater un autofinancement qui est en augmentation, ce qui en soi est une bonne chose parce que je vous rappelle que cet autofinancement détermine très largement notre... cet excédent de gestion courante, pardonnez-moi, nous permet d'améliorer très sensiblement notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire de pouvoir financer des investissements, sur lesquels on arrive dans un instant, sans avoir recours de manière trop importante à l'emprunt.

Concernant l'investissement maintenant, les dépenses d'investissement sont prévues pour un montant de 46,5 millions d'euros avec pratiquement 5 millions de recettes, ce qui nous amènera à une charge nette de 41,5 millions d'euros. Cinq autorisations de programme sont proposées à la création. Alors, j'hésite à tout vous citer parce que je voudrais être relativement rapide, mais

notamment une autorisation de programme pour l'aménagement du site libéré par le centre hospitalier Nord pour 2 millions d'euros avec des crédits de paiement donc pour 2023 de seulement, si je puis dire, 200 000 €. Une réalisation du Jardin de la Paix pour 120 000 € avec une AP qui sera complètement consommée en 2023.

L'imprévu, la ligne « imprévu » pour 1 million d'euros, c'est là encore technique parce qu'avec le passage à la M57, il n'y aura pas de report des investissements de l'année précédente, donc voilà. Il s'agit évidemment qu'on puisse payer les entreprises qui auraient réalisé des travaux, qui n'auraient pas pu être payées au titre de 2022.

Et puis enfin, juste une remarque : la redevance du réseau de chaleur, ça n'est pas que nous allons payer en plus quelque chose au réseau de chaleur, c'est que dans la facture que nous adresse Amiens Energies pour les bâtiments qui sont chauffés par le réseau de chaleur, il y a une partie, et c'est prévu comme ça et c'est toujours prévu comme ça, quel que soit l'énergéticien, il y a une partie qui est calculée en fonction des investissements réalisés par Amiens Energies. Et il se trouve que nous avons la possibilité de payer cette part-là en la comptabilisant dans nos dépenses d'investissement, ce qui a l'avantage de nous permettre de récupérer la TVA dessus. Ça diminue donc notre note de chauffage, ce qui, par les temps qui courent, évidemment n'est pas négligeable.

Concernant les investissements, vous voyez ce très beau camembert qui est très impressionnant, c'est normal, il pèse 45 millions d'euros, mais les couleurs sont quand même très largement passées, et donc plutôt que de nous arrêter sur ce camembert, je vous propose d'évoquer quelques-unes, quelques-unes seulement des opérations qui sont listées ici. Alors, cette liste elle-même n'est évidemment pas exhaustive. C'est une liste qui prend certaines opérations qui nous ont semblées être... comment dire... particulièrement révélatrices de notre politique d'investissement. Voilà. Mais évidemment qu'on ne retrouve pas les 45 millions dans ces lignes. Quelques lignes particulièrement significatives :

- Les travaux d'aménagement des espaces publics et de voirie pour 5 millions d'euros ;
- Le plan de stratégie patrimoniale qui comporte notamment la rénovation énergétique de nos bâtiments qui est évidemment importante. Je vous rappelle qu'en la matière, nous avons des obligations réglementaires pour 2030 à hauteur de 5 490 000 € ;
- Des travaux dans les écoles, crèches et centres de loisirs, donc les bâtiments qui accueillent des enfants, à hauteur de 3 210 000 € ;
- Nous avons également un soutien aux opérations de rénovation urbaine : 3 690 000 € ;
- Et puis enfin, et je sais que ça fera plaisir, mais ils le savent déjà, mais après tout quand on a du plaisir, on peut toujours le renouveler, ça fera plaisir à mes collègues adjoints de proximité, pour rappeler que leur dotation est en augmentation et que si tout se passe comme nous le prévoyons, elle sera à nouveau en augmentation l'année prochaine. Et je vois des sourires qui s'esquissent sur le visage de mes collègues.

Voilà donc pour ces quelques opérations. Je n'ai pas tout mentionné, mais vous complétez vous-mêmes et le débat évidemment permettra de le faire.

On parle investissement, on parle capacité d'autofinancement et forcément on est amenés, à un moment donné, à parler dette et notamment stock de dette. Et vous voyez que notre stock de

dette, lui, est particulièrement bien maîtrisé puisque nous sommes en deçà des 80 millions d'euros de dette. Et je vous rappelle qu'au moment où nous avons présenté la PPI, nous avons prévu que dans les années qui viennent, ce stock de dette puisse remonter jusqu'à 100 millions d'euros. Voilà. Pour l'instant, on est encore dans une phase descendante. Il est assez possible, si le niveau d'investissement est aussi soutenu que nous le souhaitons, que nous soyons amenés à augmenter un peu ce stock de dette, mais on verra ça au moment du compte administratif. Cela ne nous empêchera pas d'avoir une capacité de remboursement de ce stock de dette particulièrement basse, enfin une très forte capacité de remboursement. J'ai pris le critère à l'envers, je suis désolé. En tout cas, nous n'avons, sur cet endettement, aucune inquiétude.

Nous avons d'autant moins d'inquiétude que malgré la hausse des taux, nous avons encore un taux moyen pondéré très bon, inférieur à 1 %, mais évidemment il ne manquera pas très probablement d'augmenter dans les mois et les années qui viennent. Et vous voyez, je l'ai déjà dit mais je le répète, nous avons un recours à l'emprunt qui est estimé à 19 millions d'euros.

Et par ailleurs, parmi notre endettement, il y a une avance remboursable, donc un prêt à 0 %, que nous fait la Caisse des Dépôts en application d'une politique menée par l'État qui nous permet de moderniser notre éclairage public et donc de consommer moins d'énergie en remplaçant nos lumières par des lumières LEDs.

Voilà pour le budget principal, et je ne doute pas que mes explications, évidemment lacunaires à ce stade, ne manqueront pas de soulever des interrogations et des débats.

Il nous reste maintenant, en quelques mots, à évoquer le budget annexe Parcs de stationnement dont nous avons déjà beaucoup parlé, notamment lors du débat d'orientations budgétaires, me semble-t-il que vous l'avez évoqué puisque je n'avais pas eu le loisir d'être présent. Le budget annexe Parcs de stationnement, on le sait bien ici, se caractérise par un déficit qui est non seulement conjoncturel et qui a évidemment été aggravé par les années 2020 et 2021, mais également très largement structurel. La conjoncture très mauvaise que nous avons connue en 2020 et 2021, d'une certaine manière et paradoxalement, nous aide puisque nous allons recevoir une aide de l'État, une aide Covid de l'État de 310 000 € qui n'était pas attendue, dont nous ne comptons pas pouvoir bénéficier. Et puis, nous avons pris un certain nombre de décisions, vous le savez, concernant les tarifs de ces parcs de stationnement, ce qui fait que progressivement le budget annexe Parcs de stationnement se rééquilibre et alors que nous avons une subvention d'équilibre qui était supérieure à 1 million d'euros, elle est prévue pour 2023 à seulement, je ne devrais pas dire ça parce que c'est déjà énorme pour une subvention qui ne devrait pas exister, seulement à 700 000 €, et avec une hypothèse que l'on s'efforcera de réaliser qui est qu'en 2026 le budget annexe Parcs de stationnement n'ait plus besoin de subvention d'équilibre.

Voilà pour la présentation que je pouvais faire de ce projet de budget qui est soumis à votre appréciation.

MME FOURE : Merci Benoît. Je passe la parole à Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Donc, après tous ces chiffres et notamment concernant la voirie avec des budgets de 5 millions d'euros, je vais reprendre, si tu le veux bien, cher Benoît, quelques éléments. Tu as évoqué,

enfin c'était sur le PowerPoint, bien sûr la Passerelle Samarobriva. Il y a également la route de Rouen qui représente un budget conséquent.

Tu as parlé du dispositif de modernisation de l'éclairage public. Ça, je crois que c'est vraiment quelque chose de très important puisque ce dispositif Intracting va nous permettre de faire une économie vraiment notable en termes d'énergie et nous allons donc remplacer 10 000 lanternes non-LEDs par des LEDs et cette année, en 2023, 3 900, donc les économies vont commencer dès 2023.

Tu as également évoqué, dans le PowerPoint, le parc de la Hotoie, donc un très beau projet avec en effet un montant global de 9 253 000 € et des crédits de paiement pour 2023 de 1,2 million qui vont nous permettre bien sûr d'assurer tous les travaux de frais d'études, mais dès 2023, de commencer les premiers travaux. Il y a à peu près 900 000 € qui y sont projetés.

Puis, je terminerai sous forme de clin d'œil en disant qu'il y a deux éléments qui évidemment de par leur taille ne peuvent pas apparaître là-dessus, c'est les 15 000 € pour la passerelle des Australiens. C'est un très beau projet et symboliquement je trouve que c'est important, puisque même si ça sera du 2024, les études en 2023 vont permettre que début 2024 cette passerelle va pouvoir s'installer. Après je ne dis pas quand elle va... Je laisse le suspense mais en tout cas, voilà, elle sera prête.

Et le deuxième point, c'est un petit budget mais c'est tout au moins une autorisation de programme nouvelle concernant le Plan Local d'Urbanisme. C'est 220 000 € pour 2023, mais c'est un projet qui, pour nous, est évidemment très, très important. Donc, il faut également le souligner, surtout quand ça coûte, j'allais dire, beaucoup moins cher que d'autres choses.

MME FOURE : Mais que c'est extrêmement important évidemment pour l'avenir de notre ville. Dans la foulée de ce qu'Annie VERRIER disait sur l'aide et sur la transformation énergétique de notre ville, je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Merci, Madame le Maire.

Alors, comme l'a dit Madame le Maire, en 2023, la majorité des actions et des investissements de la ville contribuent à la transition écologique de notre territoire. Rappelons que sur les 60 actions du pacte, 16 sont déjà réalisées, 43 en cours. On a aussi le vélo, la nature en ville, la réalisation considérable qui sont portées notamment en matière énergétique. Alors, notre accompagnateur Renov est à pied d'œuvre depuis le 1^{er} février pour accompagner les ménages. Et puis, le chantier de la ferme solaire a commencé. Nous allons aussi renouveler la contractualisation du Climat Air Energie 2023/2026 et Florence RODINGER vous en parlera tout à l'heure.

En investissement, on a aussi mis en œuvre à plein régime le plan vélo, vous avez pu le voir tout à l'heure, avec 1 million d'euros d'investissement pour la ville : les travaux Beauvillé suite et fin, Château Milan, route de Rouen. Nous aurons aussi les 10 premières consignes vélos installées en ville et les 5 premières consignes vélos dans les écoles.

En investissement toujours, le début de plantation au Marais des Trois Vaches avec un budget prévu de 1,5 million d'euros sur le mandat. Nous aurons une zone piétonne qui sera aménagée avec deux passerelles, un nouveau parc et un écosystème aquatique au fond du marais qui sera préservé.

Moi, je voulais un peu insister sur la partie qui concerne le patrimoine arboré. Vous avez pu voir qu'il y avait 400 000 € de prévus sur l'année 2023, et nous avons prévu l'année de l'arbre. Alors, l'année de l'arbre, c'est un programme qui n'est pas encore complètement finalisé, mais c'est un programme qu'on vous présentera prochainement. J'avais envie, sans vous faire une liste à la Prévert, de vous montrer un petit peu quelles sont les actions que nous avons prévues. La première chose, c'est que nous avons déjà construit la charte de l'arbre et nous souhaitons faire signer cette charte de l'arbre avec tous nos partenaires, la Région, le Département, les bailleurs, les aménageurs, mais surtout les Amiénoises et les Amiénois. Nous lançons aussi le compteur des plantations. Nous aurons aussi la chance d'avoir la remise du Prix national de l'arbre qui se déroulera à Amiens. Nous avons aussi continué la dotation d'un arbre pour un nouvel arrivant, et nous l'avons déjà fait cette année, mais nous poursuivrons. Et nous poursuivrons aussi l'action qui consiste à donner un arbre fruitier à chacun des jardiniers des jardins familiaux. Autre élément aussi important dans cette année de l'arbre : on fêtera aussi le 1^{er} mai l'année de l'arbre au Jardin des Plantes et puis nous organiserons une foultitude d'actions, comme par exemple une chasse au trésor de la biodiversité dans un parc. Donc, vous voyez, nous avons prévu énormément de choses autour de l'arbre et nous voulons faire de l'arbre une sorte de totem. Et si on devait choisir un slogan, on pourrait dire : « Aux arbres citoyens, plantons, plantons », mais on pourrait aussi reprendre une phrase du philosophe HEGEL qui, dans le contexte actuel, est intéressante. HEGEL dit : « Ecoutons la forêt qui pousse plutôt que l'arbre qui tombe ».

MME FOURE : Merci pour cette chute particulière et qu'on n'est pas près d'oublier et « comme aux arbres citoyens » effectivement. Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire. Donc, là, je vais faire un petit focus sur l'investissement dans les écoles, centres de loisirs, restaurants scolaires.

Je vous rappelle qu'une autorisation de programme de 14 millions a été votée en octobre 2021 et pour la mobilisation de ces crédits en 2023 à hauteur de 2 905 840 €, auxquels vont s'ajouter les dotations de proximité pour un montant de 1 528 000 € réparties comme suit :

- Pour le secteur Nord : 338 550 €,
- Sur le secteur Sud : 355 000 €,
- Secteur Est : 405 000 €,
- Le secteur Ouest : 256 000 €,
- Et le secteur Centre : 174 000 €.

Soit un montant total de 4 434 000 € pour 2023 qui seront mobilisés pour les travaux dans les écoles, centres de loisirs et restaurants scolaires. C'est un montant qui est effectivement important, comme le rappelait Benoît tout à l'heure, mais on sait aussi que des infrastructures fonctionnelles, entretenues et saines offrent un environnement propice à l'apprentissage et un effet positif sur les résultats scolaires.

Un petit focus sur les aménagements des cours d'école. Dans le cadre de la PPI 2022/2026, l'autorisation de programme est de 1 425 000 € qui a été approuvée. Dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur, l'aménagement des cours d'école s'avère indispensable, à savoir :

- Favoriser l'effet d'ombrage,
- La plantation d'arbres,
- La végétalisation des façades,
- La création d'îlots de fraîcheur,
- Ainsi que des espaces potagers.

Pour permettre l'infiltration des eaux pluviales, il est indispensable de débitumer et d'installer des sols perméables, des sols GOM, des pelouses. 13 cours seront aménagées : 4 sur le secteur Nord, 2 sur le secteur Sud, 3 sur le secteur Centre et 2 sur le secteur Est. Le choix des écoles a été fait après consultation des utilisateurs (équipes pédagogiques, parents délégués, direction de proximité, élus de secteur).

En 2023, 408 000 € seront mobilisés et les aménagements concerneront les écoles maternelles :

- Réaumur sur le secteur Sud pour un montant de 175 000 €,
- Jules Barni sur le secteur Est pour un montant de 103 000 €,
- Et l'école élémentaire Jean François Lesueur sur le secteur Centre pour un montant de 80 000 €.

MME FOURE : Merci. Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Oui. Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

La Démocratie Locale, la Vie Associative et la Participation Citoyenne, cette délégation s'inscrit dans une des priorités du mandat 2020/2026. Alors, la participation et l'engagement citoyen en sont une part et la Ville met en place plusieurs outils dédiés à la participation citoyenne et à l'engagement citoyen. Ainsi, la collectivité bénéficie de l'expertise d'usage de toutes celles et tous ceux qui font vivre le territoire au quotidien.

Alors, afin de donner une nouvelle impulsion à la participation citoyenne, la Ville s'appuie et consolide les dispositifs pertinents existants, en expérimente de nouveaux en gardant en tête la multiplicité des formes d'engagement citoyen. Par exemple, le Budget Participatif. Ce dispositif, mis en place en 2021, a été reconduit en 2022 et accompagné d'une évaluation « participative ». Son édition en 2023 vise à l'améliorer encore davantage suite à cette évaluation. Un million d'euros sont investis chaque année au travers du Budget Participatif pour des projets d'investissement issus des votes des Amiénois.

Pour favoriser la participation citoyenne, il s'agit aussi pour nous, de multiplier les concertations en utilisant notamment les outils numériques et de multiplier autant que faire se peut les actions d'aller vers. Des actions qui permettent de conforter la participation citoyenne en incluant le plus large public possible.

Nous nous engageons également à renforcer les relations avec les élus et les habitants par un fort maillage territorial de services de proximité et l'organisation de temps de rencontre sur le

terrain. Cela se traduit notamment par la reconduction de dispositifs tels que « Ensemble dans votre quartier », les Balades urbaines ou bien les opérations « Bonjour Madame le Maire ».

Ensuite et afin de renouveler les modalités de dialogue entre élus et citoyens, nous avons créé la Charte de la participation élaborée en 2022. Elle pose les bases d'une relation nouvelle à la fois entre la Ville et les comités de quartier mais aussi avec les citoyens engagés, les conseils citoyens, les associations et les autres acteurs locaux. Sa mise en œuvre et son animation sont prévues dès cette année.

Concernant la vie associative maintenant, il s'agit de considérer le fait associatif comme un corps intermédiaire de confiance et cette posture est nécessaire à l'échelle locale pour renouveler la démocratie et dynamiser la participation citoyenne.

Il s'agit pour la Ville, d'une part, d'accompagner les associations dans leurs projets et faciliter leur lien avec la collectivité. Cela passe notamment par la mise à disposition de locaux et par leur rénovation et c'est ainsi qu'un million d'euros ont été inscrits pour rénover les pôles associatifs qui vont héberger une importante diversité d'activités associatives. D'autre part, il s'agit de valoriser l'engagement et le bénévolat au sein des associations en ciblant notamment les publics jeunes qui aspirent à cet engagement.

Enfin, nous souhaitons renforcer le tissu associatif existant en encourageant les coopérations inter-associatives locales.

Pour finir, permettez-moi de vous fournir quelques chiffres de cette année en termes d'accompagnement des associations :

- 120 suivis de conventions d'occupation et 21 conventions de mise à disposition.
- Des travaux d'amélioration à hauteur de 200 000 € des locaux associatifs pôle Voltaire et locaux rue Vascosan auxquels s'ajoute la rénovation du pôle Anna Politovskaïa.
- Pour l'accompagnement des demandes de subventions, c'est 789 demandes de subventions de droit commun qui ont été réceptionnées via le guichet unique.
- L'année 2022 a permis l'élaboration du nouveau Portail d'aides qui entre en fonction cette année. Ce dernier va permettre notamment :
 - o De simplifier les démarches pour les demandeurs ;
 - o De suivre les demandes de subvention ;
 - o De disposer d'un espace en ligne accessible 24h/24h.

La vie associative, c'est également l'organisation de la première Journée Citoyenne.

Cette journée a favorisé la cohésion sociale grâce à l'implication des bénévoles dans une démarche de citoyenneté active et le partage entre bénévoles et agents de la Ville a été particulièrement enrichissant. Et cette action est bien évidemment reconduite en 2023.

La vie associative, c'est aussi :

- Le soutien à la Fête des voisins sur une dizaine de points clés dans la ville ;

- Le suivi et l'accompagnement des dynamiques de mutualisation aux pôles Voltaire, Marivaux et Gaudissart dans lesquels se poursuivent les expérimentations pour développer des coopérations inter-associatives.

Pour finir, nous avons organisé pour la première fois des Rencontres de la Vie Associative le 26 novembre ayant mobilisé 120 participants et ce temps a permis de présenter les chiffres clés du paysage associatif amiénois, d'échanger sur l'évolution de l'engagement bénévole et lancer une réflexion sur les alliances multi-acteurs dans le développement local.

Voilà, Madame le Maire, et permettez-moi d'en profiter, d'une part, pour féliciter l'ensemble des services qui participent à la réussite de nos actions dans le cadre de ma délégation, qu'il s'agisse de Démocratie Locale, de Participation Citoyenne ou de Vie Associative, mais également remercier l'ensemble de mes collègues pour leur réactivité et leur collaboration au travail de transversalité que demande cette délégation.

MME FOURE : Mathilde ROY.

MME ROY : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Donc, je qualifierais ce budget d'un budget en hausse pour les Amiénois sur le plan du bien vivre à Amiens. Donc, tout d'abord, il convient de souligner, ça a pu être évoqué par deux de mes collègues, que la subvention d'équilibre versée au CCAS a augmenté, passant à un montant total de 3 420 000 € pour cette année 2023. Cette hausse permet de répondre ainsi aux différentes demandes qui sont beaucoup plus élevées que précédemment, notamment au niveau des aides facultatives dont le crédit a été accru de 30 000 € et atteint désormais 550 000 €.

En effet, la précarité a pour conséquence que nous soyons davantage sollicités. Nous l'avons notamment remarqué sur le plan des aides alimentaires qui représentent aujourd'hui 50 % des aides allouées et sur le plan des secours divers. Nous poursuivons donc ainsi la mise en œuvre d'un accompagnement social global pour aider les bénéficiaires à accéder aux droits.

Pour les plus précaires, notamment à la rue, nous allons prochainement mettre en œuvre des casiers solidaires qui seront à leur disposition. Il s'agit d'une action du pacte pour le bien vivre, notamment pour sécuriser les effets de ces personnes et ainsi faciliter l'accomplissement de leurs différentes démarches administratives.

Nous avons également prévu une augmentation des crédits au profit des quatre centres sociaux que sont l'Alco, Elbeuf, CAPS et les Francas et qui sont en première ligne dans les quartiers pour animer, accompagner et répondre aux besoins des habitants. Ainsi, les crédits portent sur un montant de 240 000 € avec une augmentation progressive dont on a pu acter celles d'Alco et Elbeuf récemment.

Toutefois, pour mieux répondre aux besoins, nous avons aussi augmenté le montant total des subventions sociales, passant de 844 750 € à 850 000 €, avec notamment une hausse sur le volet de la cohésion sociale. Cela traduit également la volonté de la collectivité de poursuivre son soutien aux associations qui sont des partenaires essentiels auprès de nos administrés.

Nous maintiendrons nos actions en faveur des seniors par une amélioration notamment des quelque 10 000 paniers à la fois gourmands et douceurs qui leur sont offerts à Noël. En effet, nos aînés sont un public qui reste tout à fait à notre attention.

Pour conclure, il convient de citer également les crédits en investissement prévus pour les nouveaux locaux du centre social CAPS permettant ainsi de créer par ailleurs un espace jeunesse et pour l'accessibilité afin de poursuivre nos efforts en matière d'inclusion de tous les Amiénois.

Enfin et pour conclure, également il convient de noter que les trois quarts des actions du Pacte pour le bien vivre à Amiens sont réalisés et en cours et que ces budgets concourent à les mener à bien.

MME FOURE : Merci. Nathalie LE CLERCQ qui va intervenir au nom de tous les adjoints de secteur, comme nous faisons chaque année. C'est un adjoint de secteur qui intervient pour l'ensemble.

MME LE CLERCQ : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Dans un environnement de plus en plus complexe, la proximité constitue aujourd'hui un véritable levier de l'efficacité territoriale. L'intervention de notre collectivité à travers le champ de la proximité doit répondre avec réactivité aux différentes attentes des habitants et usagers dans le souci de l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil des administrés et de travail des agents territoriaux.

L'action des directions de proximité s'inscrit pleinement au quotidien dans les priorités politiques du mandat que sont la transition écologique, l'attractivité du territoire et la participation citoyenne.

En investissement, pour 2023, il a été décidé de porter l'enveloppe annuelle affectée aux 5 secteurs à 2 750 000 € au lieu de 2 520 000 €, donc soit 230 000 €, comme on l'a dit tout à l'heure, en plus. Cette enveloppe s'ajoutant aux enveloppes thématiques est destinée à entretenir et améliorer nos différents équipements, les écoles, les centres de loisirs, les crèches, les restaurants scolaires et les salles municipales avec des travaux permettant de réduire les consommations énergétiques.

Quelques exemples pour illustrer les programmes 2023 :

- La rénovation des sanitaires dans les écoles suivantes :
 - L'école Jules Verne au secteur Ouest,
 - L'école Emile Lesot au secteur Nord,
 - L'élémentaire Châteaudun au secteur Sud,
 - Et l'école Saint-Leu au secteur Centre.
- Des travaux d'accessibilité prévus pour le secteur Sud en créant une rampe à l'école maternelle André Chénier ;
- Pour les restaurants scolaires, le secteur Est a prévu la réfection complète du restaurant scolaire de l'école Mercey ;
- L'aménagement de la banque d'accueil de l'Hôtel de Ville pour le secteur Centre ;

- Et sont prévus également dans différents secteurs des travaux de sécurisation des écoles par l'installation de visiophones et de contrôle d'accès.

La dotation de proximité permettra également d'équiper les différentes écoles, crèches et centres de loisirs de mobilier et de matériel pédagogique.

En 2023, aussi un investissement conséquent sera consacré au renouvellement des chariots de ménage à destination des agents d'entretien des écoles, crèches, centres de loisirs et salles municipales. Ce sont 414 chariots qui seront achetés pour un coût total de 156 000 € cette année. L'objectif est surtout d'améliorer la qualité de vie au travail de nos agents et de prévenir l'usure professionnelle.

En ce qui concerne l'entretien des espaces publics, la propreté, l'entretien des espaces verts et de la voirie restent une priorité du mandat.

En 2023, 15 opérations cadre de vie par quartier seront organisées mobilisant tous les services de la collectivité qui œuvrent dans ce domaine.

Des squares et des aires de jeux seront rénovés en 2023. Par exemple :

- À l'Ouest, l'aire Pelterie,
- Au centre, le Parc de l'Évêché,
- À l'Est, deux nouvelles aires de jeux au niveau de la rue de la Délivrance et de la rue de Verdun,
- Au Nord, de nouveaux aménagements ludiques co-construits avec les habitants sur la plaine de Debussy,
- Et au Sud, la création d'un parcours sportif dans la Vallée des Vignes.

Et enfin, la rénovation du Parc Saint-Pierre au secteur Nord qui sera bien évidemment poursuivie en 2023. Voilà.

MME FOURE : Merci beaucoup. Merci à tous. Qui demande la parole ? Oui. Alors, allez-y.

M. VOULMINOT : Monsieur VOULMINOT.

MME FOURE : Oui. Monsieur VOULMINOT, allez-y. Oui. Oui. Oui. Non. Non. Mais c'est parce que je n'avais pas été jusqu'au bout de ma phrase, mais il n'y a pas de problème.

M. VOULMINOT : Non ! Ah alors aucune...

MME FOURE : C'était bien vous. Et puis ensuite c'est Madame THÉROUIN qui demande la parole. Madame DESBUREAUX ! Oh ! mais je ne vois pas clair alors. Je devrais mettre mes lunettes, je suis désolée. Et puis, Monsieur THÉVENIAUD ensuite. Donc, Monsieur VOULMINOT, vous avez la parole.

M. VOULMINOT : Merci. Alors, avec l'envolée des prix et la pression des revenus, pour beaucoup de familles amiénoises, les conditions de vie se sont détériorées. D'après le dernier rapport du

Secours Populaire Français, 43 % des foyers rencontrent des difficultés à régler leurs dépenses d'énergie domestique.

Dans ces moments difficiles, plus compliqués que d'habitude, les Mairies, la Mairie devient, par ses différents services, le filet qui amortit, qui amoindrit les conséquences d'une situation pour les plus mis en difficulté d'entre nous, d'une situation de plus en plus compliquée. Votre situation budgétaire donnerait l'avantage de pouvoir jouer ce rôle protecteur. Vous n'avez pas fait ce choix.

Je ne reviens que rapidement sur les augmentations certes contenues, mais générales, des tarifs et des activités municipales et interco (cantine, centres de loisirs, équipements culturels et sportifs, eau). Des augmentations contenues mais généralisées à tous. Vous allez sans doute m'informer que face à des situations difficiles, les familles peuvent trouver une aide individualisée, si elles se manifestent. C'est une façon de voir les choses, c'est une façon de considérer les personnes. On préférera plus de solidarité sans obligation de mendicité.

Au-delà de ce sujet de tarifications, si on regarde les chiffres par délégation, il y a des interrogations qui perdurent. Elles auraient dû être soumises en commission mais on n'avait pas les documents pour poser la question.

Alors, vous aviez fait des choix et cela se voyait au moment du DOB et ceci se confirme ici. Pour maintenir une PPI ambitieuse, une PPI comme jamais, avez-vous dit tout à l'heure, vous comprimez les dépenses de fonctionnement et puisque c'est difficile de le faire sur les dépenses énergétiques, vous concentrez sur les dépenses d'exploitation (les achats). Sur certains services, vous n'appellez pas, comme vous le dites, à de la vigilance, mais très souvent à presque de l'abstinence. Les centres de loisirs vont devoir faire des économies fortes (moins d'activités, moins de sorties). Bonnes vacances les petits ! Les services du nettoyage et de proximité itou. Les crèches, même régime.

Alors, vous affirmez que vous allez, service après service, juger de l'utilité de tel ou tel remplaçant, de tel ou tel vacataire. Peut-être préférez-vous présenter un budget qui se veut responsable ? C'est bien d'être responsable. Nous voterons sans doute plus tard une modification, des modifications au budget qui viendront, j'en suis sûr, quelque peu détendre une politique de vos ressources humaines.

Au moment du DOB, vous nous avez dit que soutenir l'investissement, c'est soutenir le BTP et donc apporter de la richesse, de l'emploi. Madame la Maire, en 2023, vu la qualité de votre budget, vous pouviez sans doute à la fois rester ambitieuse face à votre PPI, mais vous pouviez également améliorer le service public amiénois, en ayant recours peut-être à l'emprunt, modérément, en dégradant volontairement votre excédent de gestion courante qui génère votre capacité d'investissement. Vous n'avez pas fait ce choix.

Nous voterons contre votre budget.

MME FOURE : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire.

Ce budget primitif laisse entendre que les finances de la ville tiennent le coup et c'est tant mieux ! Mais plus qu'à une gestion heureuse, nous pensons que cette santé financière aurait pu

être meilleure sans le serrage de ceinture au profit de la métropole (- 6,2 millions) et c'est là que nous ne tomberons pas d'accord. La ville n'a pas à s'empêcher de vivre.

Vous avez baissé le taux de taxe foncière pour soulager les habitants qui finalement vont tout de même subir les 7,5 % d'augmentation de l'État. En augmentant les bases, l'État se donne le beau rôle de sembler favoriser les collectivités territoriales sur le dos des contribuables locaux alors qu'en réalité il continue de les corseter via le blocage des dotations et la réduction de leur pouvoir fiscal. Ressenti zéro donc sur votre geste de l'année dernière.

Vous nous présentiez en priorité la candidature à la Capitale européenne de la culture, quel est le plan B désormais ?

Nous avons des propositions : des places en crèches. En fin d'année dernière, nous avons été sollicités par des familles ne trouvant aucune place, ni en crèche municipale, ni en crèche associative, pour une intégration de leur enfant au mois de janvier. Les mères, car c'est souvent elles qui se sacrifient, nous confiaient envisager de ne pas reprendre le travail faute de solution. Au lendemain du 8 mars, cette situation devrait nous préoccuper. Quand il n'existe que 16 crèches pour 32 écoles maternelles, le compte n'y est pas. De nouveaux habitants et habitantes arrivent à Amiens dans les nouvelles ZAC, nos services publics doivent être en mesure de les accueillir dignement.

Deuxième proposition : une maison des coursiers et des coursières à vélo. Nous vous le proposons depuis 2020. Les livreurs à vélo se développent au sein de notre ville et aucun lieu ne leur est dédié alors qu'ils et elles participent au développement des commerces et connaissent des conditions de travail très précaires. Les villes de Paris et Bordeaux ont sauté le pas depuis et proposent, avec l'aide de la fédération CoopCycle, un lieu de repos, de détente et d'accompagnement pour ces travailleurs et travailleuses. En plus de pouvoir recharger ses batteries, d'accéder à des sanitaires ou de simplement se reposer, des permanences administratives, économiques et syndicales et un suivi personnalisé sont proposés aux coursiers et coursières le souhaitant.

Troisième proposition : assumer son rôle de bouclier social pour les habitants et habitantes. Vous l'avez dit tout à l'heure : il ne vous pas échappé la mobilisation des locataires de la SIP sur Étouvie et désormais cela monte également dans d'autres quartiers. Avec les habitants et habitantes, nous avons participé à des opérations de porte-à-porte. Nous avons vu l'état des logements bien tenus par les locataires mais infestés de cafards, de moisissures et d'infiltrations. Nous avons plein de photos à l'appui. C'est une honte que de laisser des gens dans cette situation. Encore plus une honte quand le bailleur dit social leur augmente les charges de parfois plus de 100 € sans améliorer aucunement leurs conditions d'habitation. Une honte lorsque l'agent de secteur ne répond aucunement à leurs sollicitations.

Heureusement, la lutte paye et les locataires de la SIP ont obtenu une réduction de la hausse des charges, mais ont dû subir le mépris de la SIP qui les invite à, je cite, « mieux gérer leur budget ». Nous parlons ici d'une population pour laquelle chaque euro compte.

Où est la Mairie pendant ce temps ? Dans un quartier où les gens sont privés de commerces de proximité, où le marché hebdomadaire est réduit à peau de chagrin, où le centre de santé tarde à se construire, la Mairie doit pouvoir peser sur les organismes de logements sociaux pour mieux protéger les habitants et habitantes de leur ville. On notera néanmoins que les locataires de l'AMSOM ne semblent pas souffrir du même traitement et tant mieux. Comme quoi, il est possible de ne pas faire subir le pire des hausses des charges aux plus précaires.

Enfin, nous proposons un centre de mémoire près de la Citadelle. Créée en 2012, l'association Centre de Mémoire Amiens Citadelle souhaiterait installer un lieu destiné à la mémoire des résistants et résistantes amiénois près de la Citadelle. Vous nous présentiez ici un jardin de la paix australien. Ne serait-ce pas l'occasion de coupler les deux projets ? À l'heure où Amiens veut promouvoir le tourisme de mémoire, nous pensons qu'il est de son devoir de soutenir les projets qui lui sont soumis dans ce sens, surtout que vous faites de la vie citoyenne et associative l'une de vos priorités.

Pour conclure, si les finances de la ville se portent bien, ce n'est manifestement pas le cas de ses habitants et habitantes qui subissent de plein fouet l'inflation, les hausses des prix de l'énergie et des logements précaires. Encore une fois, ce budget n'est pas un budget de combat contre les crises sociale et économique que nous traversons et ce n'est pas le bouclier social et solidaire que les Amiénoises et les Amiénois attendent.

Je vous remercie.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire.

Votre budget ne répond pas aux attentes des Amiénoises et des Amiénois. Les moyens pour améliorer la qualité de vie au quotidien sont insuffisants. Force est de constater que vous refusez toujours de doter notre ville d'une police municipale avec des moyens supplémentaires pour assurer la sécurité, la tranquillité et pour faire face aux incivilités. C'est curieux ! En effet, au point 13 de l'ordre du jour, vous annoncez la création d'un machin sur la sécurité et la prévention de la délinquance. Madame le Maire, vous progressez car pendant des années le mot « sécurité » était écarté. Vous pouvez poursuivre vos efforts. Bien entendu, une collaboration entre les pouvoirs publics est indispensable, mais pour faire reculer l'insécurité et pour être efficace, il est impératif que la ville et l'État mettent les moyens supplémentaires sur le terrain 24h/24 et 7/7.

Par ailleurs, pour une réduction des coûts de fonctionnement, il n'y a aucun véritable plan d'action. Sur ce sujet, je me suis déjà exprimé, au DOB, sur les méthodes de management pour améliorer la productivité. Je n'y reviens pas.

Après avoir augmenté de nombreux tarifs (stationnement résidentiel, parkings, l'eau, bientôt taxe d'ordures ménagères, etc.), et avec l'augmentation de la base fiscale de 7,1 %, de très nombreux Amiénois vont faire face à de graves difficultés financières. Par rapport à la situation de la ville et avec une réduction des coûts de fonctionnement, une baisse d'imposition s'imposait.

Je note tout de même un point positif : les subventions aux associations et l'augmentation de celles accordées aux centres sociaux. Point que je demandais depuis 3 années.

Votre budget n'est pas à la hauteur des enjeux, des changements et des mutations que notre pays connaît. Votre budget n'est pas ambitieux. Par exemple, pour redynamiser le centre-ville, je ne vois rien. Et aujourd'hui de fortes inquiétudes pèsent. C'est certainement les conséquences de l'usure du pouvoir. Les Amiénoises et les Amiénois attendent des changements.

Madame le Maire, vous le savez, tenez compte de l'avertissement adressé par les Amiénois au premier tour des élections municipales. Tenez compte également de l'enquête que vous avez effectuée avec vos élus de la majorité sur le terrain. Paraît-il que les résultats n'étaient pas très bons. Je n'ai pas de micro, mais bon il y a des réseaux.

Donc, c'est un budget qui va faire très mal au pouvoir d'achat des Amiénois et pas très dynamique, c'est pour ça que je voterai contre.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : J'ai écouté avec attention l'impressionnant bilan de vos actions. Si avec tout ça les Amiénois ne revotent pas pour vous en 2026, c'est à ne plus rien y comprendre.

Ce budget démontre la bonne santé de la ville, avez-vous dit, Brigitte FOURÉ, en introduction. Ce budget démontre surtout que vous plumez les contribuables amiénois : vous augmentez tout. Rien n'échappe à votre rouleau compresseur : la taxe foncière, le tarif de l'eau, la restauration scolaire, le coût du stationnement résidentiel, les tarifs des parkings souterrains, l'enlèvement des déchets ménagers. J'arrête là, mais la liste est encore longue et je mélange volontairement ce qui est des compétences de la métropole et de la ville.

En contrepartie de cela, le sentiment de service rendu n'augmente pas : plus d'animations, une propreté de la ville qui se dégrade, un dynamisme de notre ville qui stagne, et c'est un euphémisme, des commerçants indépendants qui jettent l'éponge parce que la fréquentation de notre cœur de ville diminue. À cela il faut ajouter une fierté d'être Amiénois qui quitte les cœurs d'un nombre grandissant de nos administrés.

Vous auriez pu annuler l'augmentation de la base de la taxe foncière en diminuant le taux d'autant. C'eût été une mesure dont auraient bénéficié les classes moyennes de notre ville. Cette classe moyenne qui paie l'impôt foncier, qui contribue financièrement à faire vivre notre ville, et cette même classe moyenne qui subit en parallèle de plein fouet les augmentations de leurs autres charges de famille.

J'ai aussi été sensible aux arguments avancés par notre collègue Zoé DESBUREAUX qui parlait, au-delà de la classe moyenne, des classes les plus fragiles de notre ville. Elles aussi ne se retrouvent plus dans le budget que vous mettez en avant.

Vous avez décidé de ne pas le faire et de continuer à créer des charges exceptionnelles que vous appelez des investissements, mais qui ne sont pas des investissements, et cela plus que de raison, engendrant dans les années à venir des dépenses de fonctionnement liées à ces dépenses exceptionnelles.

Pour ces raisons et parce que ce budget ne répond pas du tout aux attentes principales des Amiénois, nous voterons contre votre budget 2023.

MME FOURE : Mathilde ROY m'a demandé la parole.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je voudrais répondre par rapport à ce qui a pu être évoqué sur le fait que ce budget ne répondait pas du tout au bouclier solidaire et social qu'il devait représenter. Je voulais quand même mettre en avant, peut-être que je n'ai pas été assez précise, les augmentations sur différents postes qui ont été commentés. D'ailleurs mon collègue Philippe THÉVENIAUD vient

d'évoquer sur les centres sociaux, mais pas que. Au niveau des aides individuelles, je vous l'ai dit, on a quand même pu augmenter les crédits et dès l'année dernière, on avait quand même accordé plus de 24 % de demandes qui avaient été présentées devant le CCAS. Donc, vous voyez que déjà, dès 2022, on avait accordé 24 % de plus au niveau des aides individuelles et nous poursuivons encore cette année.

Je voudrais également compléter sur le fait que ce qui vous est présenté là, c'est l'effort que la collectivité consent, de par les subventions d'équilibre, à faire fonctionner le CCAS et financer les différents postes, mais ça n'est qu'une partie, je dirais, des dépenses que l'on peut réaliser dans la mesure où, comme vous le savez, nous avons des partenariats étroits avec différentes institutions, l'État notamment, au titre de la stratégie pauvreté. Nous bénéficions de crédits pour différents volets, que ce soit sur le volet de l'aide alimentaire, sur le plan du numérique, sur le plan de la domiciliation, sur le plan de l'accompagnement social global. Nous avons également des aides de la Caisse d'Allocations Familiales notamment pour tout le volet numérique, également de l'Union Nationale des CCAS qui vient abonder notamment sur le plan de l'inclusion numérique et des formations des personnels. J'en oublie. Il y a évidemment aussi la Conférence des financeurs avec le Département qui vient financer un certain nombre d'actions, notamment au profit des personnes porteuses de handicap ou de personnes en perte d'autonomie. Donc, voilà. Il ne s'agit pas ici de présenter ce qui est fait puisqu'il y a par ailleurs d'autres financements qui sont mobilisés et qui nous permettent, eux aussi, d'apporter un certain nombre de réponses.

Et je voudrais également dire qu'il ne faut pas non plus se tromper. Bien sûr que les CCAS sont le premier recours par rapport à des personnes qui sont précaires et c'est bien normal. Mais vous vous doutez bien, et je pense que vous le partagez, que ça n'est pas la seule collectivité qui peut compenser l'ensemble des carences, si on peut dire ça comme ça, qui résultent en fait d'une augmentation qui est liée à un contexte économique national mais également mondial, on ne va pas revenir sur la guerre en Ukraine et ses conséquences, et que bien entendu nous agissons. Nous agissons avec tout ce que nous pouvons mobiliser, mais nous ne pouvons pas à nous seuls résoudre tous les problèmes liés à la crise énergétique, liés à l'inflation au sens large. Voilà. Donc, je pense que nous avons quand même démontré que nous avons une politique volontariste, même si je me doute que par ailleurs vous n'en êtes pas forcément convaincus.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Oui, je voudrais répondre à Monsieur DÉCAVÉ. Concernant les centres de loisirs, je n'ai pas bien compris votre... Non, ce n'est pas Monsieur... VOULMINOT. Concernant les activités des centres de loisirs, qu'est-ce qui vous fait dire qu'il y a moins d'activités pendant les vacances ?

M. VOULMINOT : Quand on additionne, quand on regarde dans les fascicules et qu'on compare avec 2022, les BP à BP parce que les achats de prestations sont très en baisse, les achats de consommables sont très en baisse. Donc, effectivement, le budget global est ample, mais vous intégrez dedans les charges, j'allais dire incompressibles, les salaires des animateurs qui ont été légèrement réévalués, vous intégrez dedans le chauffage. Moi, je parle de ce qui va être à destination des enfants. Là, il y a quand même des sacrés coups de rabot. Mais on pourra regarder les fascicules.

MME BOUCHEZ : Oui, on regardera parce que sur les activités qui sont proposées...

M. VOULMINOT : Et on peut...

MME BOUCHEZ : Dans les centres de loisirs, on n'a...

M. VOULMINOT : Et on peut rencontrer aussi les équipes.

MME FOURE : Attendez, c'est Madame BOUCHEZ qui a la parole, si vous permettez.

MME BOUCHEZ : On n'a absolument rien retiré. Au contraire, on a des activités scientifiques. On a rajouté le savoir-rouler, les mini-séjours, les séjours à la mer. Donc, tout ça, c'est la même chose que depuis l'année dernière. En tout cas, rien n'a été retiré sur les activités des enfants des centres de loisirs et des crèches.

Concernant les crèches justement, je vais redire la même chose que ce que je vous ai répondu plusieurs fois concernant les admissions et le problème des places en crèches. Pour rappel, les familles inscrivent leurs enfants pour la rentrée en crèche dans un délai de 6 mois avant. La commission d'admission en crèche a lieu fin avril. À fin avril, les 472 places qui sont prévues pour la rentrée de septembre, je dis septembre/octobre puisque tout le monde, tous les enfants ne rentrent pas en septembre, les places, les crèches sont remplies. On n'a quasiment aucune liste d'attente. Donc, les quelques familles qui se sont inscrites entre avril et août sont sur liste d'attente, mais ont souvent demandé une rentrée dans les crèches pour le mois de janvier. Et ce qui se passe, c'est que ce n'est pas qu'il n'y a pas de places en crèches. C'est que les familles demandent certaines crèches, elles font une proposition de 3 crèches et si elles n'ont pas la crèche qu'elles veulent, effectivement elles vont dire qu'elles n'ont pas de place en crèche. On leur propose des crèches dérogatoires que sont les crèches Babillage, Pigeon Vole. Les parents n'en veulent pas. Donc, je veux dire : des places en crèches, il y en a.

Un autre mode d'accueil : il y a des assistantes maternelles. Aujourd'hui, il y en a plus d'une centaine sur la ville d'Amiens qui attendent des enfants, qui sont disponibles. Donc, on ne peut pas dire aujourd'hui que le mode d'accueil des enfants n'est pas suffisant.

Concernant la restauration scolaire et la tarification, je crois que c'est un mauvais procès que de le faire à la ville d'Amiens. 2 %, c'est le panier du Maire qu'on avait l'habitude d'augmenter tous les ans. Il y a d'autres villes de France qui ont fait le choix d'augmenter les tarifs. Nous, on a fait vraiment le choix pour les familles amiénoises de rester à 2 % d'augmentation. Il faut savoir que le tarif minimum d'un repas à la restauration scolaire est de moins de 1 € : il est de 92 centimes. Je rappelle que c'est 60 à 65 % des familles qui sont en QF1 et 2 à Amiens. Donc, je pense qu'on a une politique sociale qui est vraiment sur la restauration scolaire et à chaque fois que je vais dans un conseil d'école, les parents sont conscients de ça. Il y a d'autres villes où ils ont retiré une composante dans le repas pour pouvoir maintenir les tarifs. Nous, on a gardé cinq composantes au repas du midi pour que chaque enfant puisse avoir un repas équilibré. Je pense que c'est vraiment un mauvais procès que de faire... je suis désolée, Monsieur DESCHAMPS, mais vraiment faire un procès sur la restauration scolaire aujourd'hui c'est, je trouve, malvenu.

MME FOURE : Merci. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. J'ai l'impression, mes chers collègues, ce soir, qu'il y avait beaucoup de monde qui était d'astreinte, d'astreinte aux approximations et aux contrevérités. Un certain nombre de ces contrevérités ont été rectifiées par mes collègues. Je n'y reviens pas, quoique.

Oser dire que dans cette ville il manque des places de crèche, c'est quand même assez fort. Alors, certes pas forcément de crèche, mais en tout cas aucun enfant, aucun enfant ne reste sans solution, enfin aucun parent ne reste sans solution de garde pour ses enfants. Globalement, alors évidemment on peut toujours dire : « Ah ! oui mais là, je connais une personne qui », mais comme l'a dit Hélène, c'est plutôt une personne qui voulait absolument telle garde, telle crèche, et qui refuse une autre solution, etc.

Monsieur VOULMINOT, vous êtes d'astreinte, certes, mais quand même, la M57, ça a été dit, interdit, empêche techniquement la comparaison de fascicule à fascicule. Ça a été dit en commission des finances. Et je suis désolé, mais je corrobore vraiment ce qu'a dit Hélène : encore une fois, il n'y a pas de baisse des moyens donnés pour les enfants, notamment dans les ALSH. Évidemment qu'il n'y a pas de baisse.

Par contre, et nous assumons, il y a effectivement une volonté, une volonté réelle de regarder de près ce qui se passe du point de vue de l'augmentation des personnels non permanents. Et évidemment que c'est une nécessité, évidemment que c'est une nécessité pour l'équilibre budgétaire global. Évidemment que les uns et les autres, on peut avoir une multitude d'idées de dépenses. Et d'ailleurs nous tous, membres de la majorité, nous avons aussi plein d'idées de dépenses. Et forcément, au moment de l'adoption d'un budget, toutes les idées de dépenses ne sont pas acceptées.

Alors, je note que vous avez aussi, vous, vos idées de dépenses. Bon. On ne les partage pas. La preuve : on ne les a pas inscrites dans notre budget. Mais vous n'avez pas ce monopole-là d'imaginer la façon dont on pourrait dépenser de l'argent. La vraie question, c'est peut-être de dépenser l'argent là où c'est utile à la fois pour les Amiénois et pour le territoire.

Et je reprends cette affaire d'Étouvie et des logements qui sont les logements de la SIP. D'abord, vous auriez peut-être pu, dans votre propos, souligner davantage encore, parce que vous l'avez fait en toute fin et à toute petite voix, le fait que les reproches que vous avez formulés à l'encontre de la SIP, vous ne pourriez en aucun cas les formuler à l'encontre de l'AMSOM. Premièrement. Et je vous rappelle que nous avons une responsabilité directe et importante au sein de l'AMSOM que nous n'avons pas au sein de la SIP. Premièrement.

Deuxièmement, il faut être juste là encore et constater qu'effectivement, sur le quartier d'Étouvie, et nous le connaissons les uns et les autres aussi bien que vous, il y a effectivement des immeubles qui sont fortement dégradés, mais il y a aussi et heureusement des immeubles qui ont été rénovés et dont la qualité est aujourd'hui réelle.

Mais de là à dire que nous, ville d'Amiens, ne faisons rien, c'est quand même assez extraordinaire alors qu'en investissement il y a 3 700 000 € dans le cadre du NPNRU, certes qui n'iront pas en totalité sur le quartier Étouvie mais qui vont aussi en partie aller sur le quartier Étouvie en 2023. 3 700 000 €, est-ce que ça ce n'est rien ? J'ai du mal à le considérer.

Et puis, deux autres, deux derniers éléments. Je désespère qu'on sorte de ces débats-là un jour, mais le fait de dire : oui, vous avez spolié la ville au profit de la métropole. Mais comment vous dire les choses sans être trop désagréable ? Je ne sais vraiment pas comment dire. Bon. Je préfère ne rien dire sinon je vais vraiment être désagréable. Enfin ! Et les mêmes qui disent ça mélangent tout ! Ils évoquent des hausses qui concernent la ville mais des hausses aussi qui concernent la métropole. Bref ! Tout cela illustre quoi ? Qu'en réalité, la ville et la métropole, du point de vue des habitants, du point de vue des services publics, du point de vue du bien-vivre,

c'est la même chose ! C'est la même chose ! Donc, arrêtez de dire que nous spolions la ville au bénéfice de la métropole. Ça n'a pas de sens ! Ça n'a pas de sens.

Et puis, le dernier, la dernière chose que je souhaite dire, c'est que je ne sais pas si le jeu de mots était volontaire, mais la baisse d'imposition s'imposait. Bon ! Et puis, j'ai entendu une petite musique à peu près équivalente pas très loin. Franchement ! Franchement ! D'abord, je rappelle quand même que les contribuables amiénois qui paient la TFPB ne sont malheureusement, d'une certaine façon, très minoritaires. Bah oui ! Parce qu'il y a beaucoup d'Amiénois qui ne paient pas de taxes locales. D'accord ? Et je rappelle à ce titre que tous les Amiénois ne paient plus désormais de taxe d'habitation, ce qui veut dire que leurs charges fiscales locales ont considérablement diminué.

Alors, vous nous dites : « Oui, vous auriez pu baisser de 7 %. » Mais enfin, pardonnez-moi : chacun sait bien, et depuis 3 ans on est quand même particulièrement servis, chacun sait bien que nous sommes dans un contexte qui est... comment dire ça... qui recèle beaucoup d'incertitudes. Et le fait de dire qu'on aurait pu baisser de x % les impôts alors qu'on est dans un contexte dont on ne sait pas comment il va évoluer du point de vue de l'inflation, on ne sait pas. On ne sait pas comment l'activité économique va effectivement évoluer, etc. Tout cela n'aurait pas été raisonnable. Et j'en connais d'ailleurs, et peut-être qu'on aura cette petite musique-là la semaine prochaine à propos de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui se moqueront de ce que, à un moment, on a baissé une taxe pour finalement revenir à son montant initial. Écoutez bien : la semaine prochaine, il y a peut-être des choses qui vous reviendront aux oreilles de ce qui s'est dit aujourd'hui.

Tout cela me fait dire que sans surprise, évidemment, les oppositions ne voteront pas le budget, mais franchement ce budget, me semble-t-il, est à la hauteur, est vraiment à la hauteur des besoins des Amiénois et des besoins de notre collectivité. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci. Donc, je voudrais dire à mon tour quelques mots.

D'abord, remercier Madame DESBUREAUX d'avoir cherché à développer des idées et des suggestions particulières et concrètes. Mais tout de suite, je dirai qu'en même temps j'ai été déçue parce que je crois qu'elle n'a vraiment pas écouté du tout ce que j'ai dit en début de conseil municipal sur les charges de la SIP. Donc, je ne vais pas y revenir. Donc, je l'invite à se rapprocher peut-être de ses voisins pour qu'ils lui expliquent ce que j'ai dit à ce moment-là.

Je vais dire un mot quand même sur ce centre de mémoire dont vous nous avez parlé en souhaitant que nous le réalisions. Alors, effectivement, c'est un projet qui est porté par un certain nombre de professeurs d'histoire, donc nous connaissons bien, et depuis un certain nombre d'années.

La première chose que je voudrais dire, c'est qu'envisager de créer un centre de mémoire, c'est bien joli, mais ça génère évidemment des coûts de fonctionnement qui sont extrêmement importants. Et donc, il faudrait vous mettre d'accord entre les différentes oppositions pour avoir un discours qui soit cohérent et pas que les uns réclament un projet supplémentaire qui générerait des budgets de fonctionnement non négligeables. Et comme nous avons du mal à imaginer quelle est la crédibilité de ce projet, la validité de ce projet pour le public qui nous entoure, nous, nous avons dit depuis longtemps à ces personnes qui portent cette idée que nous étions prêts à leur laisser l'accès au Poteau des fusillés parce que c'est de ce site dont il est question, que nous étions prêts à leur laisser l'accès au Poteau des fusillés pour qu'ils réalisent, pour l'instant, des visites du site pour qu'on voie si effectivement, comme ces porteurs

de projet l'imaginent, un nombre important de visiteurs se presseraient pour visiter ce centre de mémoire. À ce jour, ça n'a pas été concrétisé, cette proposition que nous avons faite depuis déjà plusieurs années. Donc, nous, nous restons sur cette position que les porteurs de projet testent en situation leur idée et après nous sommes prêts à en reparler le moment venu. Voilà ce que je voulais dire sur ce projet.

Alors plus globalement maintenant, je voudrais simplement vous préciser que ce budget, il est vraiment porteur du message que nous, nous voulons passer. Ce message, c'est d'abord et avant tout bien sûr de protéger les Amiénois, de faire en sorte de leur offrir des services de qualité à des tarifs acceptables, à des tarifs abordables, et c'est la raison pour laquelle, encore une fois, nos tarifs de centres de loisirs, de restauration scolaire et j'en passe, sont tout à fait accessibles, abordables, et ça, nous y tenons beaucoup parce que nous sommes bien conscients que bon nombre d'habitants de notre ville ont des moyens financiers qui sont limités.

Donc, évidemment, le premier axe, c'est la vie quotidienne et ce n'est pas par hasard si Nathalie LE CLERCQ a présenté les axes développés par l'ensemble des adjoints de secteur parce que les adjoints de secteur sont justement en première ligne pour répondre aux besoins de quotidien des habitants, que ce soit en matière de logement, que ce soit en matière d'emploi, que ce soit en matière de propreté, en matière de vie dans les écoles et les centres de loisirs, de voirie, d'espaces verts et j'en passe. En tout cas, c'est ça qui fait le bien-vivre, le sentiment qu'on vit bien dans notre ville. C'est cette proximité qui le concrétise.

Mais en même temps, il nous faut préparer l'avenir et notamment relever le défi écologique que nous voyons, je vais dire, pratiquement chaque jour un peu plus, et ce n'est pas par hasard si nous avons un gros programme de rénovation énergétique de nos propres bâtiments et puis évidemment aussi une aide à la rénovation énergétique des bâtiments des Amiénois par le biais de subventions parce que justement c'est l'un des axes qui nous semble tout à fait essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique, avec le projet dont Bruno a parlé de ferme solaire qui va voir le jour le plus vite possible, mais en tout cas qui va se concrétiser cette année bien entendu. Et j'en passe. Voilà ce que je voulais vous dire.

Donc, une ambition pour la ville. L'objectif est, comme vous le savez, d'être à l'autonomie énergétique à l'échelle de 2050, et là, c'est une ambition qui est extrêmement forte, et en même temps assurer la vie quotidienne des habitants dans les meilleures conditions possibles. Et c'est vraiment ce à quoi l'ensemble des élus de la majorité s'attache et s'attaque et c'est pour cela qu'ils se battent aussi et donc le budget qui vous est présenté, va vraiment tout à fait dans ce sens-là.

Donc, je vais maintenant mettre aux voix ce budget.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. THEVENIAUD ont voté contre.

9 - BUDGET PRIMITIF. ANNEE 2023. PROGRAMMATION PLURI ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Le point suivant concerne la programmation pluriannuelle des investissements, donc que souhaitez-vous ? Est-ce que je reprends quelques chiffres ? Est-ce qu'on considère qu'on l'a débattu ?

MME FOURE : Si l'ensemble des collègues estime que ça a été débattu dans le débat précédent, on peut peut-être passer directement au vote. Mais si vous souhaitez des explications, la parole est libre. Pas de demande de prise de parole ? Alors, on peut passer au vote.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. THEVENIAUD ont voté contre.

10 - BUDGET PRINCIPAL. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. ANNEE 2023.

M. MERCUZOT : Je vais faire comme ma collègue Annie VERRIER tout à l'heure : je vais me réjouir de ce qu'on parle d'une toute petite somme. C'est-à-dire qu'il s'agit de constituer une provision pour risques et litiges pour l'année 2023. Or, en fait, il s'agit de constater qu'en 2023 aucun dossier contentieux ne nécessite que nous constituions une provision et que par ailleurs, un dossier de contentieux qui avait été provisionné en 2021 à hauteur de 16 500 € n'a finalement donné, si vous me permettez l'expression, qu'un risque réel de 1 500 €. Il est donc proposé que la provision initialement constituée fasse l'objet d'une reprise.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AUX SEISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE.

MME FOURE : Je vous invite à aider la Fondation des architectes de l'urgence qui souhaite intervenir suite aux séismes en Turquie et en Syrie, en lui versant une subvention exceptionnelle de 5000 €, comme nous le faisons à chaque fois que malheureusement il existe des événements de cette nature. Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Le point 12, chantier d'insertion de la Citadelle. Pardon ?

M. PRADAT : Juste une petite...

MME FOURE : Ah ! pardon. Monsieur PRADAT, excusez-moi

M. PRADAT : Excusez-moi, c'était pour le point précédent.

MME FOURE : Oui.

M. PRADAT : Juste une petite remarque parce qu'on sait que la Syrie, de son point de vue géologique et puis géostratégique, paie un lourd tribut, que nous n'oublions pas, donc on salue cette subvention. Et puis, on vous remercie d'avoir bien voulu éclairer l'Hôtel de Ville aux couleurs de la Syrie ce soir et de la Turquie, pour rendre hommage à ces deux pays qui souffrent aussi grandement en ce moment.

MME FOURE : Et j'ajoute que nous avons aussi invité les Amiénois qui le souhaitent à aider financièrement la Croix-Rouge Française qui récolte des dons au profit de ces deux pays qui en ont bien besoin.

Donc, je reviens au point 12, chantier d'insertion à la Citadelle.

12 - CHANTIERS D'INSERTION LA CITADELLE. FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE). DEMANDE DE SUBVENTION. APPEL A PROJETS 2022-2023.

MME FOURE : Donc, le Fonds Social Européen – merci l'Europe, je le dis au passage – a lancé son nouveau programme national Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences.

Dans ce cadre, je vous propose que la Ville d'Amiens, au titre de ses chantiers d'insertion à La Citadelle, réponde à l'appel à projets : « Soutien à l'encadrement technique et à l'accompagnement socioprofessionnel des ateliers et chantiers d'insertion » lancé en décembre 2022 par le Département de la Somme, dans le but de bénéficier d'une subvention du FSE de 30 000 € pour l'année 2022 et de 37 000 € pour l'année 2023.

Pour rappel, depuis 2001, les chantiers d'insertion constituent un outil de proximité au service des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle sur notre territoire. Ce dispositif conventionné, relevant de l'Insertion par l'Activité Economique, a pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail, par des actions collectives, de personnes éloignées de l'emploi. Et depuis maintenant plus de 20 ans, comme vous le savez, ce chantier existe et remet le pied à l'étrier de personnes qui ont été parfois bien cabossées par la vie avant d'arriver sur ce chantier de la Citadelle.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) D'AMIENS. CREATION.

M. DE JENLIS : Donc, il s'agit de vous demander d'approuver la création de ce que l'on appelle un CLSPD. C'est un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance que Monsieur THÉVENIAUD appelait tout à l'heure un machin. C'est tout sauf un machin.

Il existe aujourd'hui un CISPd, donc qui est un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur le périmètre d'Amiens Métropole. Or, on ne va rien vous apprendre, mais il s'avère que les sujets amiénois monopolisent quand même beaucoup de temps sur le CISPd et qu'il apparaît utile, à la fois côté Mairie mais vis-à-vis de nos partenaires, de réfléchir à la création d'un CLSPD, donc le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, pour évoquer uniquement les sujets qui préoccupent Amiens. Et tout ça est corroboré bien évidemment avec les bilans statistiques et les faits qui sont recensés dans les réunions que l'on peut avoir avec nos partenaires.

Le CLSPD sera présidé par Madame le Maire bien évidemment. Nous aurons la présence du Préfet de région ou de son représentant, du Procureur de la République ou de son représentant, du Président d'Amiens Métropole et de son représentant, plus d'autres personnes qui seront nommées par Madame le Maire.

Il se réunira deux fois par an : une fois en plénier pour notamment mobiliser et étendre le partenariat à l'ensemble des acteurs concernés, et une fois en restreint avec pour rôle de constituer la cellule de suivi, d'animation et d'évaluation de la stratégie territoriale et de prévention de la délinquance.

La création de ce CLSPD était aussi fortement recommandée à la suite du diagnostic local de sécurité qui avait été effectué l'an dernier.

Nous allons proposer aussi la création de deux commissions thématiques : une qui porte sur la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs et l'autre sur la tranquillité publique, résidentielle et le cadre de vie. Comme je l'ai dit, la composition des commissions, comme celle du CLSPD, sera précisée dans le règlement.

Et on vous propose donc d'approuver le projet aujourd'hui et il aura vocation à être complété avec des informations relatives aux membres du CLSPD qui seront nommés par arrêté du Maire.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ? Ah ! Alors, on va commencer par Monsieur BARA.

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues, on se pose beaucoup de questions sur l'insécurité et la sécurité dans notre ville, et en particulier des violences faites aux femmes. Elles font l'objet de violences abjectes qui méritent une prise en compte prioritaire. Amiens a été mise en lumière dans les médias sur un sujet d'un féminicide. Un de plus, un de trop. Notre ville manque-t-elle d'éclairage pour prévenir du sentiment d'insécurité ? Pour nous, le compte n'y est pas.

Les caméras de vidéosurveillance ne peuvent remplacer la lumière... Pardon excusez-moi. Ne peuvent remplacer la présence humaine et peut-être faut-il remplacer ou renforcer plutôt l'équipe de médiation afin d'être encore plus efficace dans la sécurité de jour comme de nuit.

On a envie d'y croire, à ce Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, sur l'amélioration de cette situation, mais on préférerait plus de moyens et moins de réunions.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : C'est bien dit ça : plus de moyens et moins de réunions. Je partage, cher collègue. Je partage et c'est une question que je souhaite poser.

Nous allons voter pour cette délibération : c'est un outil supplémentaire qui a pour ambition d'améliorer la prévention de la délinquance, c'est écrit comme cela en intitulé. Nous n'avons cependant aucune information sur quelle est la délinquance, quels sont les chiffres de délinquance à Amiens. Vous siégez à des cellules de veille, vous siégez dans des conseils locaux, mais vous ne nous faites jamais de retour. On ne sait pas.

Donc, nous avons les retours des habitants. Nous avons les retours des femmes. Nous avons les retours des homosexuels. Nous avons les retours des étudiants. Nous avons les retours d'Amiénois qui habitent dans certains quartiers et qui nous font part de problèmes d'insécurité.

Alors, est-ce que c'est juste un sentiment d'insécurité ? Moi, je pense qu'il ne faut pas se cacher derrière ce mot ; ce n'est pas qu'un sentiment d'insécurité.

J'aimerais vous entendre, alors soit le Maire d'Amiens, soit son adjoint à la sécurité, comment estimez-vous que notre ville se porte en termes de sécurité ? Est-ce qu'on est sûrs ? Est-ce qu'on est en sécurité à Amiens ? J'aimerais vous entendre là-dessus. Est-on en sécurité à Amiens ?

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD avait demandé la parole.

M. THEVENIAUD : Oui, merci. Je serai très, très bref, puisque je me suis expliqué tout à l'heure. En effet, comme disait le Général, un machin de plus. Moi, je ne suis pas opposé à la mise en place de ce dispositif, mais je regrette qu'on ne mette pas les moyens sur le terrain, ça a été dit, en équipe, que ce soit la police municipale ou la nationale, les forces de l'ordre. Moi, je rencontre régulièrement des Amiénois qui ont des problèmes la nuit, ils appellent, et il faut attendre 2-3 heures. Quand on interpelle Madame le Maire sur les problèmes de quartier, j'étais témoin à plusieurs reprises, du quartier Saint-Leu, c'est un problème de voisinage, ceci, cela. Écoutez, allez sur le terrain et vous verrez. Je suis allé l'autre jour à Saint-Leu à 2-3 heures du matin, pas faire la fête, observer. J'ai vu comment des gens se comportaient à la sortie des bars et des boîtes. C'est devenu très dangereux. Il était prévu, il y a 8 ans, une brigade canine, par exemple, qui pourrait faire des rondes à Saint-Leu ou autre. Il n'y en a pas. Donc moi, je vais m'abstenir parce que je ne suis pas opposé, mais ce sont les moyens financiers, d'hommes sur le terrain qu'il manque.

MME FOURE : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : La sécurité est une thématique essentielle pour le bien-être des habitantes et des habitants d'une commune et la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ne peut qu'être appréciée au premier abord. Cependant, dans son contexte de création, nous y voyons des failles.

Premièrement, le groupe communiste vous a interpellés à deux reprises sur les violences sexistes et sexuelles dans les lieux festifs cette année au cours de conseils municipaux. Pour autant, Madame le Maire et Mesdames, Messieurs les Adjointes, vous n'avez jamais donné suite à nos revendications. Pire encore, vous nous répondiez en vantant vos actions passées et en négligeant nos apports à la thématique, faisant alors fi du sujet que nous évoquions.

Concernant l'article 4, il est malvenu de proposer, je cite : « Un délai raisonnable avant la date prévue de réunion en vue de l'inscription à l'ordre du jour du point précis pour les administrateurs de ce conseil ». Pour nous, il est impératif que le délai pour rajouter un point à l'ordre du jour soit fixé, 4 ou 2 jours, sans quoi vous pourriez réfuter des points à évoquer sans aucune justification, si ce n'est cet article 4.

Aussi, nous étions très surprises d'apprendre qu'aucun quorum ne soit requis. Il est tout aussi impératif de fixer un quorum pour pouvoir avoir des échanges constructifs et un vote légitime.

MME FOURE : Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR.

MME BEN MOKHTAR : Oui, bonsoir. Merci, Madame le Maire.

Je voulais juste répondre, enfin apporter quelques informations à la remarque qui a été faite sur les violences conjugales, en fait, l'amalgame qui est fait avec la délinquance. Je voulais juste signaler que dans mes obligations, je travaille en tout cas étroitement avec des associations qui sont très, très bien implantées sur le territoire amiénois et que vous connaissez et qui sont très actives. Donc, des choses sont faites en termes de prévention et d'accompagnement des victimes de violences et bon, après, il y a des choses auxquelles en tout cas on ne peut rien faire vu ce qui vient de se passer, là, récemment. Mais cela dit, nous, on essaie de travailler vraiment étroitement avec les associations du territoire et parallèlement au travers des conférences des Jeudis Citoyenneté, on apporte en tout cas une information et une sensibilisation aussi à ces thématiques-là. Voilà. Donc, je voulais vraiment dire qu'on est très soucieux et très inquiets du bien-être de tous et en particulier des femmes.

Et parallèlement aussi, les subventions que l'on accorde, qui vont être votées d'ailleurs tout à l'heure, on accorde aussi certains montants en tout cas pour encourager des initiatives mises en place par les associations, comme AGENA ou l'association Yves Lefebvre ou le CIDF80. Voilà.

Donc, je voulais juste apporter une petite réponse, en sachant qu'on est très, très, très attentifs et qu'on contribuera à notre manière en tout cas au bien vivre ensemble et surtout à la sécurité des femmes et des hommes battus aussi, sans discrimination aucune.

MME FOURE : Émilie THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame le Maire. Madame l'Adjointe ou Monsieur le Premier Adjoint, est-ce que vous pouvez nous préciser à quelle fréquence vous organisez des marches exploratoires pour traverser la ville et certains, enfin tous les quartiers de la ville avec les femmes ?

MME BEN MOKHTAR : Je peux répondre, Madame le Maire ? Alors, l'année dernière, on avait voté, en janvier 2022, me semble-t-il, nous avons voté ensemble, en assemblée, un projet de marche exploratoire qui était mis en place par France Médiation. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. On l'avait voté à hauteur de 11 000 €. Ce diagnostic en fait, qui est entrepris par cette association France Médiation, fait participer les femmes et les hommes de tout le territoire amiénois sur justement la question de la sécurité mais pas que la sécurité en fait. C'est surtout de pouvoir être force de propositions sur des préoccupations du quotidien qui vont être liées à certains aménagements ou à certains parcours. Donc, le travail est en cours de finalisation. Je le sais puisqu'il y a quelques marches exploratoires qui vont s'organiser là sur les quatre secteurs de la ville.

Et le public qui est ciblé est un public jeune, garçons et filles, je crois, de mémoire, Amiens Nord et le secteur Ouest. Et sur l'Est, me semble-t-il, ce sont des femmes qui ont été en tout cas volontaires pour pouvoir en tout cas travailler sur ces marches exploratoires. Voilà.

Donc, je pense qu'il y aura un retour qui sera fait, en juin en tout cas nous aurons un bilan qui sera fait avec France Médiation et les associations bien entendu qui ont été associées de très près à ces marches exploratoires pour vraiment répondre au plus près en tout cas des préoccupations des Amiénois. Donc, c'était une manière de... Oui ?

MME FOURE : Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Juste une demande de précision. Donc, les marches exploratoires ne vont pas concerner le centre-ville ou Saint-Leu ? Que les quartiers politique de la ville.

MME BEN MOKHTAR : Pas du tout ! Ah non ! Pas du tout. Je me permets, Madame le Maire. Non, non, justement. Le projet que l'on a soutenu concerne tout le territoire amiénois. Donc, des groupes ont été constitués et il me semble que les étudiants de Saint-Leu ont été sollicités et parties prenantes de ce projet-là. Et dans leur parcours, en tout cas sur la zone qui a été retenue, il me semble qu'elle part de la gare et en passant jusqu'à Saint-Leu. Donc là, c'est plutôt les étudiants. Donc, on est bien sur tout le territoire amiénois et sans marquer quartiers politique de la ville. C'est très important. Voilà.

MME FOURE : Ce que je propose, c'est que si donc on a des suites d'ici le mois de juin, qu'on fasse un point d'étape ici en conseil municipal sur le compte rendu de ces marches exploratoires et qu'on puisse aborder le sujet ensemble. Ça me semble vraiment important ces sujets-là et c'est vrai qu'on est sensibilisés par ce drame abominable qui s'est déroulé la semaine dernière. Évidemment, on ne peut pas rester insensibles à cette histoire qui est absolument inimaginable. Voilà.

Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Bien. Alors ce que je vois, c'est que le sujet sécurité intéresse nombreux de nos collègues et c'est très bien. Maintenant, ça me fait penser à la réflexion suivante : c'est que le sentiment d'insécurité ou la sécurité, je dirais chacun a sa définition. C'est extrêmement particulier. Moi, ce qui m'importe en tant qu'adjoint en charge de cette thématique, c'est l'effet. Et l'effet, il s'avère que j'étais encore, pas plus tard que cet après-midi, dans le bureau du Directeur départemental de la sécurité publique. De cellule de veille en cellule de veille, parce que chaque semaine il y a une cellule de veille par secteur, que j'anime avec l'adjoint de secteur. Aujourd'hui, c'était le Sud. Chaque mois et demi, il y a un COPIL vie nocturne avec les commerçants de Saint-Leu, avec le comité de quartier de Saint-Leu. Bref. Toutes ces réunions, à chaque réunion, chacun fait le constat que la situation s'améliore nettement dans Amiens. Oui, bah je sais bien, Monsieur DESCHAMPS, mais à vous écouter, plus la ville est noire, mieux c'est. Ça, c'est votre fonds de commerce. Moi, ce n'est pas ma théorie. On est dans une ville qui est belle. On est dans une ville qui est de plus en plus sûre. On est dans une ville qui est agréable à vivre. Je sais bien que si vous dites ça, ça ne fera pas vos affaires, mais voir le noir partout, moi, ce n'est pas mon sujet. Donc, je continue.

Vous pourrez aller interroger le Directeur départemental de la sécurité publique si vous le voulez. Pas plus tard qu'aujourd'hui, il me disait qu'on passait de 1 000 faits par mois à 800 depuis pas mal de temps, donc ça baisse. Tout le monde le dit. Tout le monde le dit.

Ce n'est pas que la ville, de toute façon. La sécurité, c'est une affaire de coproduction. Ce n'est pas juste la ville d'Amiens qui va décider de tout faire toute seule. Non ! C'est une coproduction et la ville d'Amiens, ce n'est pas l'Alpha et l'Omega de la sécurité.

En revanche, on prend notre part, et je peux vous garantir que dans les cellules de veille, il y a les adjoints de secteur qui participent, pourront, s'ils le souhaitent, confirmer mes propos, la police nationale, les bailleurs, la police municipale, le Conseil départemental, j'en oublie peut-être certains, tout le monde fait le même constat et plus ça va, plus on se dit que la situation est... On touche du bois, rien n'est jamais sûr. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui ça va mieux que ça va rester comme ça tout le temps, mais on a créé une brigade de soirée, je le rappelle, qui est unanimement reconnue à Saint-Leu, par la police nationale, par les commerçants. Madame le Maire a décidé d'équiper la brigade de soirée, la brigade de nuit, d'un pistolet à impulsion électrique. Après, on nous dit qu'on n'en fait pas assez pour la police municipale. Vous aurez bientôt d'autres choses qui vont arriver pour vous prouver qu'on en fait

beaucoup pour la police municipale. Mais ça peut déplaire. Ça peut déplaire, il n'y a pas de problème.

Je suis, je pense, très proche de nos agents de la police municipale. Je suis, je ne vais pas dire quotidiennement mais presque, en contact avec eux. Sincèrement, vous pouvez dire que tout va mal. Moi, ce n'est pas ce qu'ils me disent. Alors, peut-être qu'ils ont deux discours, mais je ne le crois pas.

Donc, voilà ce que je pouvais vous dire. Qu'est-ce que je peux vous rajouter d'autre ? Je crois que j'ai fait le tour de ce que je voulais vous dire.

Donc, voilà, le CLSPD, c'est quelque chose de sérieux. On va échanger et on ne peut pas tout communiquer parce qu'on parle parfois de situations personnelles.

Après, je n'ai pas compris l'histoire du vote qui a été évoquée par Madame DESBUREAUX parce que... par Madame DELATTRE. Décidément, c'est la soirée ! Madame DELATTRE, parce qu'il n'y a pas de vote en CLSPD. Donc, je ne sais pas de quoi vous vouliez parler. J'avoue que je n'ai pas compris, donc je ne peux pas vous répondre.

MME FOURE : Merci. J'ajoute que le DDSP fait régulièrement des conférences de presse durant lesquelles il expose les chiffres de la délinquance sur l'ensemble du territoire dont il a la charge et il le fait de manière assez détaillée parce qu'il arrive assez régulièrement que le taux de délinquance baisse sur certains items et augmente sur d'autres. Donc, il faut avoir une vision globale bien entendu sur l'ensemble de ces éléments.

On passe au vote, si vous le voulez bien, sur ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. THEVENIAUD, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus

MME FOURE : Donc, le CLSPD est créé.

14 - PLAN LOCAL D'URBANISME. 15EME MODIFICATION. APPROBATION.

MME VERRIER : Là, il est proposé d'approuver la 15^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme.

Les dispositions modificatives suivantes sont proposées : un ajout d'un article aux dispositions générales, qui rappelle les axes stratégiques du Programme Local d'Habitat et décline les deux dispositifs réglementaires qui suivent.

- Évolution du secteur de mixité sociale (SMS). Il s'agit, dans les zones urbaines, de secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement d'une dimension donnée, d'affecter un pourcentage de ce programme à des catégories de logements en précisant ce pourcentage et les catégories prévues, définis dans le respect des objectifs de mixité sociale.

- Deuxième dispositif : intégration de deux secteurs de taille de logements. Il s'agit, dans les zones urbaines, de secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement d'une dimension donnée, d'affecter un pourcentage de ce programme à des logements d'une taille minimale fixée, ainsi que des ajustements réglementaires.

Je vous précise que le projet de 15^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme a été soumis à enquête publique du mardi 10 janvier 2023 au vendredi 10 février 2023 inclus, dans les formes prévues par le code de l'urbanisme. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 22 février 2023 et a émis un avis favorable sur l'ensemble du dossier.

MME FOURE : Madame BELLINA.

MME BELLINA : Merci, Madame le Maire.

Le Plan Local d'Urbanisme d'Amiens comporte un chapitre dédié à la protection commerciale du centre-ville et plus particulièrement à sa zone piétonne avec pour objectif de le maintenir dynamique. En effet, il y a quelques années, un linéaire de protection commerciale renforcé avait été mis en place sous l'impulsion de Renaud DESCHAMPS, alors adjoint en charge des animations et du commerce. Cette modification a permis de stopper les installations de certains types d'activités, comme les agences bancaires, les compagnies d'assurance, les pompes funèbres et les agences de voyages, etc.

Nous vous proposons dans cette nouvelle modification de PLU d'ajouter à cette liste les restaurants. Nous aurions en effet préféré ajouter la catégorie restauration rapide, mais la loi l'interdit et prévoit que seule la catégorie restaurant de manière globale puisse être inscrite. Cela ne nous dérange pas. En effet, le nombre de restaurants ne manque pas à Amiens. Si un concept de restaurant souhaite venir s'ajouter à la liste de ceux existants, il peut tout à fait s'installer en centre-ville, en hyper proximité de notre zone piétonne. Cela permettrait par effet logique d'empêcher des fast-foods qui font partie de la catégorie restaurant de s'installer et de venir s'ajouter à la longue liste déjà existante faisant d'Amiens la ville ayant le plus de fast-foods en France, ce dont nous nous passerions bien.

Vous n'avez pas prévu cet ajout dans le PLU, ni aucun autre visant à protéger le cœur commerçant de notre centre-ville. Ceci nous semble pourtant des plus importants. Sans de telles modifications, nous voterons donc contre cette modification de PLU. Merci.

MME FOURE : Qui d'autre veut s'exprimer ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire. Merci, l'ancien adjoint au commerce.

Donc, la 15^{ème} modification du PLU, c'est quelque chose qui régit complètement nos façons de vivre et on ne s'en rend pas tout à fait toujours tout à fait consciemment compte.

Il y a trois aspects essentiels dans vos propositions qui nous semblent importants, qu'il faut soulever, puisqu'on est bientôt dans la refonte du PLU, et il faut accentuer vraiment ce virage que vous devez prendre, que nous devons prendre sur notre ville.

Ces trois aspects, le premier, c'est la préservation des zones naturelles dans les cœurs d'ilot. Les cœurs d'ilot sont souvent à Amiens de grands jardins très longs qui permettent, à certains endroits, des zones constructibles importantes, et donc on a vu pas mal de cœurs d'ilot se densifier de manière, moi, je trouve, tout à fait répétitive, pas très intéressante dans les formes

urbaines, et finalement une qualité résidentielle assez limitée tant finalement on a beaucoup de voitures qui rentrent dedans, etc. Donc, là, vous allez dans le bon sens parce que vous limitez un certain nombre de cœurs d'îlot, un certain nombre de fonds de parcelle constructibles. Pour les citer rapidement : Fosse au Lait, Tour de Ville, allée de la Quintinie, chemin Noir, Boutillerie.

Premier élément : les zones naturelles et on est tous pour une ville plus verte et donc faisons attention à notre patrimoine vert.

Deuxième élément et troisième élément : vous introduisez deux servitudes qui nous semblent intéressantes : la servitude, la première, de mixité sociale pour réguler dans un certain nombre de secteurs la proportion de logements sociaux dans les résidences au-delà de 30 logements. On ne peut qu'être pour. En plus, ce sont des secteurs qui sont en plus sur les quartiers Sud, Henriville, Vallée des Vignes, etc., qui sont certainement les moins dotés en logements sociaux. Un petit bémol : on ne s'attaque qu'aux résidences de plus de 30 logements et pas en-dessous de 30 logements. Or, c'est des fois dans des petites résidences qu'on pourrait créer le plus de mixité et ce n'est pas toujours le cas.

Le troisième élément : la taille des logements. Votre servitude de taille des logements va aussi également dans le bon sens, et c'est à retenir et sera à voir un peu le résultat, car on connaît l'appétit des promoteurs qui est une propension à construire des petits logements qui se vendent plus facilement comme des biens de défiscalisation et qui ne jouent pas toujours le jeu et qui souvent même redivisent après coup, après des permis de construire, par des permis modificatifs, de grands logements, de grandes typologies de logement qui étaient prévues, finalement en disant : on n'arrive pas à les vendre, bon, on va créer deux types 2 sur un type 4 parce qu'on n'arrive pas à le vendre. Donc ça, c'est quelque chose qui est tout le temps, qu'on observe tout le temps. Donc là, vous le mettez en place dans un certain nombre de secteurs, dans les ZAC, etc., et c'est une bonne chose. Il faudra observer le résultat.

Des petits bémols. Pas grand-chose sur la mobilité. Bon. On observe quand même que sur le chemin Saint-Fuscien, comment il s'appelle, chemin Petit Saint-Fuscien où on avait des craintes que cet endroit-là, qui débouche sur le boulevard de Bapaume, soit ouvert à la circulation, vous réglez le problème : vous l'inscrivez sur une voie douce, piétonne, riverains et mobilité active. Très bien ! Pas grand-chose d'autre sur la mobilité.

Pourtant, les petits logements, c'est aussi les maisons amiénoises divisées. Les maisons amiénoises divisées, c'est une multiplication des voitures dans les rues qui ne permettent plus aux gens de se garer en bas de chez eux.

Il y a des leviers. Vous ne vous y attaquez pas, il faudra continuer et je continuerai à le dire qu'il y a des leviers. Faire un arrêté municipal d'interdiction. Si ce n'est pas possible, aller au TA pour attaquer les projets. Si le TA déboute, y retourner. Y retourner de manière vindicative pour en venir à bout de cette atteinte au patrimoine et à faire une division anarchique des logements dans ces maisons amiénoises. Il faut créer une jurisprudence qui fera effet et qui va ensuite refroidir un certain nombre de gens dans ces projets-là.

Enfin, sur les OAP, un secteur qui pourrait poser débat et c'est clairement exprimé dans les OAP, donc dans les Orientations d'Aménagement Prioritaire, je ne sais plus c'est quoi le P. Bon. Bref. Un endroit qui pourrait poser débat, il y a quand même 27 hectares qui sont voués à de l'habitat au secteur, Hauts Saint-Maurice, situé entre le cimetière de la Citadelle, la ferme Vauvoix, la ferme solaire Vauvoix, la déchetterie, la centrale de chauffage, pardon, la chaufferie pour la centrale biomasse et puis les tennis. Enfin bref, un secteur qui finalement pourrait tout à

fait redevenir un secteur pour de l'activité et pas forcément pour de l'habitation. Vous nous répétez souvent en conseil d'agglo qu'il nous manque du foncier. Il y a 27 hectares ici. Pourquoi pas à proximité de la zone industrielle, explorer dans ce sens-là ?

Voilà quelques éléments qu'on a relevés. Donc, pour ce vieux PLU qui a plus de 15 ans, bon, ça reste un pansement sur une jambe de bois, mais qui est un pansement plutôt vers la mixité sociale et donc nous voterons votre proposition de modification. Et on continue à espérer et avoir beaucoup d'espoir en vrai pour ce futur PLU, que l'on espère plus tard PLUI, et donc étendre aussi ses prérogatives à l'agglomération, qui lui nous engagera durablement dans une ville en transition écologique.

MME FOURE : D'autres interventions ? Annie. Oui, pardon ! Alain GEST d'abord, puis Annie.

M. GEST : Monsieur PRADAT, juste sur deux sujets. L'un qui concerne les divisions. Je ne suis pas loin de partager votre point de vue là-dessus. Nous avons créé effectivement, au niveau d'Amiens Métropole mais qui concerne essentiellement une partie d'Amiens, une zone sur laquelle nous avons institué le permis de diviser que la loi autorise. Pour examiner les dossiers au fur et à mesure qu'ils nous arrivent, je dois vous dire que j'ai quelquefois beaucoup de mal à signer des permis qui prévoient des aménagements de logements d'une superficie extrêmement faible. Et si je suis amené à le faire, c'est tout simplement parce que la loi ne permet pas véritablement aujourd'hui, en ce qui concerne le permis de diviser, de refuser un certain nombre de choses qui peuvent paraître effectivement, d'une part, constituer des logements de faible qualité, et c'est un euphémisme, et deuxièmement, effectivement, provoquer ce que vous avez-vous-même cité, c'est-à-dire des problèmes de logement de voitures puisqu'effectivement, quand vous passez d'un immeuble occupé par une famille à un immeuble occupé par 6 ou 7 familles, et je vois des dossiers où c'est plus que ça, ça crée d'autres problèmes, et je partage votre appréciation sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle je peux vous dire qu'on réfléchit à aller plus loin.

Donc, vous avez évoqué un certain nombre de sujets. Nous y travaillons parce que ce que nous faisons aujourd'hui, je le dis, navré d'ailleurs de le constater, mais n'est pas suffisant. Et il faut savoir que ce phénomène ne touche pas qu'un quartier d'Amiens mais il touche bon nombre de quartiers d'Amiens, et à chaque fois, je constate les mêmes problèmes. Et je peux vous dire que j'ai vraiment envie de ne pas signer, mais bon bah, je n'ai pas de motif légal de refuser de signer. Donc, je suis très intéressé par ce que vous pouvez éventuellement proposer. Nous y réfléchissons de notre côté parce qu'effectivement ça ne peut pas éternellement durer comme cela.

Et puis, il y avait un deuxième sujet que je voulais évoquer... Ah oui ! Vous avez évoqué, alors là, je ne suis pas d'accord avec vous, ça peut arriver, c'est sur le foncier que vous évoquez. Nous n'avons pas de problème de foncier pour le logement sur la ville d'Amiens. Je laisserai Annie éventuellement développer sur ce sujet. Le problème de foncier que nous avons concerne l'économie. Mais avoir des terrains comme ça, que quelquefois certains nous proposent de mettre bout à bout alors qu'ils ne sont pas du tout proches les uns des autres, ou avoir des terrains vacants dans un espace que vous avez décrit, mais qui est extrêmement difficile d'accès, cela ne répond pas à des problématiques d'installation d'entreprises, quelle que soit la nature et quelle que soit la taille. Et donc, on serait ravis de pouvoir utiliser ce genre de chose, mais il faut être conscient de ce que sont véritablement les demandes en ce qui concerne les installations économiques. Donc, je vous assure qu'on fait le tour de tout ce qui est possible aujourd'hui, imaginable d'utilisation : friches en nombre restreint, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, et également terrains disponibles. Mais malheureusement, je suis obligé de vous

réitérer mon affirmation : nous avons un problème de foncier qui nous fait aujourd'hui passer à côté de projets d'importance et de projets à caractère écologique de surcroît. Donc, je vous assure : si vous pouvez nous apporter votre soutien sur ce plan, il sera le bienvenu. Je suis tout à fait disposé à évoquer avec vous ce que nous avons déjà raté comme occasions d'implantation d'entreprises à cause d'un déficit de foncier.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Alors, pour répondre à la première remarque, je vais dire comme vous : nous sommes bien sûr attachés au centre-ville et aux commerces de proximité. Vous aviez évoqué déjà en commission urbanisme ce point. J'ai répondu sur les fast-foods puisqu'en effet, il n'est pas possible de restreindre la restauration à la restauration rapide. Comme vous, nous souhaitons une mixité des commerces. En même temps, comme je l'ai également indiqué, nous n'avons pas la main. C'est les commerçants qui s'installent où ils le souhaitent. Nous avons précédemment fait des modifications sur le linéaire en permettant aux professions paramédicales et médicales de s'installer. Je pense c'était une bonne chose parce qu'on voit en effet un flux de personnes qui viennent dans la journée, et c'est ce qu'on souhaite, sur cette rue de Noyon et la rue des 3 Cailloux. Et pour le reste, je pense que ma collègue vous répondra tout à l'heure pour ce qui concerne la restauration plus précisément.

Monsieur PRADAT, vous avez évoqué un certain nombre de choses, donc merci pour les points positifs que vous avez relevés. En effet, nous souhaitons travailler en faveur de l'environnement, de la qualité de vie. Vous avez évoqué le désir de contraindre encore plus pour ce qui concerne la mixité sociale. Les expériences d'autres villes et des bailleurs sociaux notamment sur d'autres agglomérations montrent que c'est difficile lorsqu'on arrive à des échelles beaucoup plus faibles, c'est-à-dire en-dessous de 30 logements, puisque là, c'est 2 000 m² au plancher ou 30 logements, d'arriver à cette mixité et que ça peut devenir un frein et un handicap. Donc, il faut aussi bien sûr tenir compte de ça, même si nous sommes très attachés à la mixité sociale.

Et vous avez dit : ça se développe, c'est dans toute la ville. Quand vous regardez le plan, il y a quand même justement toute la ville à partir du moment où les logements sociaux sont inférieurs à 33 %, c'est-à-dire tous les secteurs sont concernés pour favoriser ça.

Et puis, vous avez mis en avant la volonté en effet, toujours dans le cadre d'une qualité de vie, d'un environnement, de préserver des espaces de nature en ville. Il y a en effet dans cette modification 6 hectares d'espaces de nature qui sont préservés et 3 855 m² précisément de zones naturelles accueillant des jardins. Bon. Bien sûr, on peut toujours faire plus, mais je pense qu'on va dans le bon sens. Et en effet, vous avez évoqué le prochain PLU. Je redis que la participation de tous, elle est souhaitée. On s'enrichira ensemble de travailler sur les grands axes de ce futur PLU et je ne doute pas que vous allez participer très prochainement à la réunion qui va avoir lieu donc demain matin pour ne rien ici cacher. Voilà.

MME FOURE : Merci.

Donc, un petit mot pour dire qu'un certain nombre de propositions qui ont été faites là relèvent plus de la révision du PLU que de la modification qui vous est soumise ce soir.

Je voudrais rappeler à Madame BELLINA qu'au stade où on en est, on approuve, il est proposé d'approuver des modifications qui ont fait l'objet d'une enquête publique. On ne peut absolument pas ajouter des points supplémentaires là. C'était donc en fin d'année dernière, lorsqu'on a

lancé la procédure de modification du PLU, que là vous auriez pu faire des propositions concrètes de modifications.

Sur le fond, je ne réponds pas puisqu'effectivement Nathalie LAVALLARD y reviendra probablement tout à l'heure. Mais voilà, je voulais juste préciser ça. Ne confondons pas révision du PLU et modification, même si ça se ressemble dans la formulation. Ce n'est pas du tout la même chose.

Et donc, je vais vous proposer maintenant de voter ce dossier qui porte 15^{ème} modification du PLU.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

15 - CHEMIN DES HAYETTES. PACTE DE PREFERENCE AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SOMME.

MME VERRIER : Par délibérations des 8 décembre 2016 et 14 septembre 2017, il a été décidé d'acquérir auprès du Département de la Somme l'ensemble immobilier situé à l'arrière du site de l'ex-IUFM aujourd'hui rebaptisé Simone Veil, comprenant école, gymnase, restaurant scolaire, les anciens logements de fonction ainsi que leurs abords, tout ceci moyennant l'euro symbolique.

Afin de permettre la rentrée scolaire 2018/2019 de l'école nouvellement dénommée « Ecole Chemin des Hayettes », le Département avait déjà autorisé la collectivité à occuper les lieux et à réaliser les travaux nécessaires.

Le Département a, depuis, fait part de sa volonté d'insérer à l'acte de vente un pacte de préférence, afin d'obtenir un droit de priorité en cas d'aliénation ultérieure du site par la Ville d'Amiens.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande, pour une durée de 40 années commençant à compter de la date de signature de l'acte de vente.

Et s'agissant des conditions financières, le prix de cession serait alors déterminé dans les conditions exposées dans le projet selon que le bien soit cédé en tout ou partie, et selon l'évolution du prix entre l'estimation datant de 2016 et celle au jour du projet de cession.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - SITE FRICHE GUILBERT. 2 ET 4 RUE COLBERT. CESSION AU PROFIT DU GROUPEMENT VALCITY, PIERRE DE SEINE, GROUPE ODYSSEE IMMOBILIER, LHOTELLIER ET ITAQUE.

MME VERRIER : La ville d'Amiens est propriétaire d'un ensemble immobilier rue Colbert dit « friche Guilbert » acquis dans les années 90 dans le cadre du projet de la pénétrante Ouest.

Ancien site industriel, cet ensemble d'une surface de 7 155 m² est aujourd'hui constitué d'un terrain bâti de 6 070 m² comprenant un ancien bâtiment industriel vétuste, (la parcelle cadastrée

section HZ n°85) et d'un terrain non bâti d'une superficie d'environ 1 085 m² (parcelle cadastrée section HZ n°303).

N'ayant plus d'intérêt à le conserver dans le patrimoine communal, la ville d'Amiens avait lancé un premier appel à projets pour sa cession et sa reconversion et avait délibéré le 6 avril 2017 pour une cession au profit du groupement formé par AAG, SONO PLUS, Les AGAPES et la Société OH. Toutefois, les conditions de la cession délibérées n'étant plus remplies, il convient d'abroger cette délibération.

Un nouvel appel à projets a été relancé en 2022. Le projet Le Colbert présenté par le groupement VALCITY, PIERRE DE SEINE, Groupe ODYSSEE IMMOBILIER, LHOTELLIER et ITAQUE a été retenu.

Je vous propose donc d'approuver la cession, au profit de ce groupement, des parcelles concernées moyennant le prix de 625 000 €, et d'autoriser le groupement à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont abstenus.

17 - 1B RUE MICHEL ANGE. CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR HERVE LEFEVRE.

MME VERRIER : Ça concerne une cession au profit de Monsieur Hervé LEFEVRE d'un logement qui est situé 1B, rue Michel Ange, et Monsieur Hervé LEFEVRE est donc le locataire de ce logement. Il est proposé un montant de 141 900 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - PLAN VELO D'AMIENS METROPOLE. APPROBATION.

M. BIENAIME : Dans le cadre d'une politique en faveur des mobilités douces, un plan vélo à l'échelle de la métropole a été élaboré en étroite concertation entre Amiens Métropole et la ville d'Amiens.

Ce schéma a pour objectif d'offrir aux habitants de l'agglomération la possibilité d'utiliser en toute sécurité le vélo pour leurs trajets quotidiens. La promotion de l'usage du vélo fait partie intégrante de la politique des déplacements urbains menée par Amiens Métropole.

Le contexte économique, écologique, de santé de notre société marque un changement dans nos quotidiens et nos mobilités. L'univers du vélo connaît actuellement de profonds bouleversements et la métropole amiénoise présente tous les atouts pour devenir une agglomération cyclable.

L'objectif du plan vélo est de donner sa juste place à tous les modes de déplacement, que ce soient les piétons, les vélos, les transports publics ou les voitures ; l'un ne doit pas se faire au détriment de l'autre. Fabriquer la ville, c'est chercher des équilibres et permettre à chacun de trouver sa place en fonction de ses besoins.

La mise en place d'aménagements cyclables sécurisés continus s'adressant à toutes catégories d'utilisateurs constitue le premier pilier de ce plan vélo. Au-delà de ces aménagements, accompagner les habitants dans leur redécouverte du vélo et leur pratique quotidienne est essentiel pour réussir la politique vélo.

La métropole développera des mesures accompagnatrices dans le domaine de la lutte contre le vol et la culture vélo (augmentation de l'offre de stationnement, formation des enfants, des adultes, campagne de sensibilisation du grand public).

Et je vais laisser un peu la parole à mon collègue Thomas LHERMITTE, puisque le plan vélo a été constitué avec l'aide de la SPL. Thomas, je te laisse la parole.

M. LHERMITTE : Merci beaucoup. Je voulais effectivement rappeler un petit peu la démarche de construction de ce plan. C'est globalement le fruit d'une grosse année de travail, et comme ça a été dit, qui a été confié à la SPL.

Alors, il faut vraiment souligner que ce travail a été fait en étroite collaboration avec les services de la collectivité et je voudrais insister sur la qualité de ce travail qui vous a été présenté vraiment dans le détail en commission. C'est un travail qui devait impérativement s'appuyer sur des études précises de la circulation, de l'aménagement des voiries, de leurs usages, des besoins des habitants de la métropole pour finalement répondre à deux questions simples qui sont :

- Qu'est-ce qu'on a comme ambition dans 10 ans ?
- Et qu'est-ce qu'on fait des 10 millions d'euros prévus dans la PPI lors de ce mandat ?

Et pour leur compliquer un petit peu la tâche, effectivement, nous, les élus, nous leur avons demandé de répondre à ces questions en seulement un an.

Donc, je voudrais vraiment remercier chacune des personnes qui a travaillé sur ce projet au sein de la collectivité et au sein de la SPL, parce que cette année de travail en commun a permis de véritablement tirer le meilleur de nos compétences respectives dans un cadre budgétaire et temporel loin d'être évident. Et je voulais remercier également tout particulièrement Jean-Luc MARCHAL qui nous a accompagnés dans cette démarche et qui nous a apporté son expertise avec le dévouement et la passion qu'on lui connaît. Ce sont ces deux qualités qui ont sans doute fait son succès à Paris, Strasbourg et encore Dijon.

Alors, c'est vrai : il n'en fallait pas moins pour répondre à notre demande et à notre ambition de, je cite, « mettre en place un grand plan vélo sur notre territoire ». Ce plan, il n'est pas idéologique ; il est pragmatique et surtout transversal puisqu'il touche de nombreux services et autant d'élus, ce qui n'a pas réduit la difficulté de la tâche, il faut bien le dire. Donc, c'est précisément cette transversalité que devait apporter la SPL et c'est ce qui va nous permettre de réaliser nos ambitions et de satisfaire les Amiénois. Donc, je souhaitais vraiment que chacun des acteurs soit félicité pour la qualité de ce travail. Merci.

M. BIENAIME : Thomas, je vais reprendre un petit peu la parole par rapport aux différentes slides que vous voyez défiler. En fait, il y en a deux qui me paraissent très intéressantes.

La première, si on peut revenir un tout petit en arrière, voilà, c'est celle-ci. Ça vous montre un petit peu, sur le mandat, c'est-à-dire sur les 3 années à venir, les 10 millions d'euros que nous avons prévus qui vont permettre de créer 9 axes principaux.

Ensuite, si on va un tout petit peu plus loin, on peut passer les quelques slides. On peut toujours avancer un peu. Encore un peu. Vous avez le schéma global. Ah ! il est peut-être avant. En arrière. Je ne l'ai pas vu passer, le schéma global. Non. C'était avant, je crois. Je ne le retrouve pas. Voilà ! Celui-ci. Voilà. Celui-ci. Merci beaucoup. Donc, ça, c'est le schéma, on va dire, à 10 ans. Donc, c'est un schéma directeur. Ça veut dire qu'on se projette sur effectivement de nombreuses années avec des axes qui sont structurants en radial et des axes structurants en forme d'anneau. Et lorsque vous prenez cet ensemble, vous avez un peu comme une cible.

Et juste après on a une slide qui vous présente un petit peu l'idée d'avoir des quartiers apaisés. Alors, l'idée du quartier apaisé, c'est de se dire que dans certaines zones, on va pouvoir être à 30 km/h et si on élargit ces zones à 30 km/h, lorsqu'on est à 30 km/h, on a la possibilité d'être sur du double sens cyclable et le double sens cyclable va permettre aux cyclistes d'utiliser, en gros, la route qu'ils souhaitent, mais ça va leur permettre aussi d'aller beaucoup plus vite sur les axes structurants. Et lorsqu'il veut dévier un petit peu pour aller sur son endroit, je ne sais pas, sa maison ou l'endroit où il travaille, le 30 km/h permet plus facilement de circuler en ville.

Alors, après, ce qui me paraît pertinent et intéressant, c'est d'expliquer qu'au-delà du grand schéma cyclable que vous avez sous les yeux, c'est de se dire que ça ne va pas suffire de créer de la continuité cyclable ou de sécuriser les carrefours et ça, c'est une priorité parmi toutes les priorités, mais il faut aussi se construire une culture vélo. Et se construire une culture vélo, ça s'articule sur plusieurs façons.

La première chose, on l'a dit tout à l'heure et Thomas l'a dit, c'est aussi de former les gens. C'est-à-dire qu'on va former les écoles, on va former les plus jeunes et on considère, on ne considère pas, mais on va essayer, à partir du CM2, de faire en sorte que tous les élèves du CM2 qui sortiront des écoles, auront la possibilité de se dire : voilà, j'ai été formé et j'ai la possibilité de circuler librement dans ma ville pour aller dans mon collège.

Ensuite, c'est aussi d'aller reformer ou remettre en selle les personnes qui sont peut-être un peu plus âgées ou qui n'ont pas fait de vélo depuis très longtemps, et ça aussi, ça fait partie de la formation.

Autre élément de la culture vélo : c'est aussi s'assurer qu'on aura la possibilité de garer son vélo ou de stocker son vélo, et là, on en a parlé tout à l'heure, je l'ai évoqué tout à l'heure, on va mettre en place des consignes vélos de manière à ce que chaque Amiénois puisse garer son vélo correctement.

Autre élément encore très important : c'est de mettre en place des dispositifs festifs. Et là, on a déjà... mais à vélo où on a beaucoup d'événements de prévus, et l'objectif c'est d'en multiplier encore et de faire encore plus sur la partie festive.

Dernier élément : on l'a déjà mis en place et on continuera à faire en sorte que ça perdure, c'est l'aide à l'achat au vélo. Et l'aide à l'achat au vélo a permis déjà d'acheter 5 000 vélos sur Amiens, donc c'est quand même conséquent, et ces 5 000 vélos, ça permet aux gens, bien

évidemment, et ça c'est très important, on a fait une enquête là-dessus. Vous avez, lorsqu'un Amiénois aujourd'hui achète un vélo électrique, dans 30 % des cas, il laisse sa deuxième voiture de côté. Pour l'air que l'on respire et puis pour le côté agréable du vélo, je pense que c'est le défi vers lequel on doit aller.

Je vous remercie.

MME FOURE : Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire, et merci aux Messieurs pour la présentation du plan vélo.

Alors, l'agenda avec vous, c'est toujours savoureux parce que comme en simples pauvres petits élus d'opposition, nous avons découvert le projet de plan vélo il y a une semaine. C'était dans l'ordre du jour de la commission urbanisme. Le vélo a sans doute pris tellement de retard à Amiens qu'il était urgent de présenter votre plan vélo aux journalistes le jour de la commission, sans même attendre le débat, d'éventuels amendements, tellement fiers et sûrs de vous. Vous ne souhaitez sans doute pas partager une telle ambition avec nous, c'est ça. Parce que les élus d'opposition avaient pourtant demandé à être associés à ce plan vélo. Que vous refusiez, on a l'habitude, mais que vous n'associez pas les usagers et les assos de vélo, les assos représentant les cyclistes, alors ça, c'est un peu plus osé ! Mais en même temps, rappelons-nous un petit peu d'où vous venez. Alors, on va regarder un petit peu dans le rétroviseur.

Madame la Maire a débuté son mandat précédent en rouvrant, en 2 CV, l'anneau vert à la circulation automobile, tandis que le Président d'Amiens Métropole commençait son œuvre en supprimant le double sens cyclable de la rue de la République. Quel beau symbole ! Mais Monsieur GEST ne s'est pas arrêté en si bon chemin, qualifiant les cyclistes de 2 % d'emmerdeurs.

Vous vous êtes ensuite empressés d'enterrer le tramway. Ouh là là ! Vous avez fait peur avec des gros travaux. Gros travaux que vous avez pourtant entrepris pour casser les routes pour faire passer 4 lignes de bus électriques. Ah non ! Pardon ! Il n'y en a que 3 qui cherchent toujours d'ailleurs leurs couloirs de bus dédiés. Des années de travaux et on a malheureusement oublié de faire une petite, petite, petite place pour le vélo.

Bref ! On s'est retrouvés classés par les usagers F, c'est-à-dire un climat défavorable pour le vélo, dans les classements nationaux, notamment pour la sécurité routière.

Alors, récemment, vous avez fait deux découvertes :

- Le vélo, ça peut faire de belles couvertures pour le JDA,
- Deux : les cyclistes ont le droit de vote.

Non ! Le vélo, ça rime aussi avec écolo. Alors, c'est sympa. Alors, on a le droit de passer en session de rattrapage.

Alors, l'avantage d'être en retard, c'est qu'on bénéficie des retours d'expérience des autres villes, comme Rouen ou Grenoble, deux sympathiques villes de gauche citées comme exemples avec malice par Amiens Aménagement qui a réfléchi pour vous sur le plan vélo. Alors non ! Le vélo, ce n'est ni de droite, ni de gauche. Voyons !

Alors, si le vélo a plein d'avantages, c'est surtout efficace pour se déplacer rapidement. La preuve : dans le JDA, on apprend qu'il est aussi rapide de faire la gare au Zénith à vélo qu'en voiture et c'est bien commode pour se rendre à son travail, faire ses courses, aller voir un médecin, prendre le train. On peut traverser la ville d'un bout à l'autre en 20 minutes à vélo musculaire et en 12 minutes à vélo à assistance électrique. Donc, en fait, on pourrait faire du vélo à Amiens. Donc, dans le plan vélo, on apprend en plus que 3/4 des Amiénois travaillent à Amiens. C'est dire qu'on a une très, très, très belle marge de progrès. Mais Alain GEST nous dit que le plan vélo cherche à concilier tous les modes de déplacement sans les opposer. Or, vous ne pouvez pas toujours mettre plus de vélo dans les rues sans réduire un petit peu, un petit peu beaucoup, la place de la voiture individuelle et, pourquoi pas, sanctionner les excès de vitesse et autres infractions que nous constatons malheureusement tous les jours.

Alors, que dire du contenu et de votre plan de vélo de rattrapage ? Nous pouvons rejoindre des grandes orientations : mettre en sécurité les familles pour les vélos. Que les enfants puissent faire du vélo, ça, on ne peut être que d'accord. Mais nous sommes inquiets au regard des moyens mobilisés. Créer des continuités en passant de la peinture cyclable à des pistes bidirectionnelles séparées de la circulation à l'échelle de la métropole avec seulement 1 million par an pour la ville et 1 million par an à l'agglomération, sachant que, sortez les calculatrices, le kilomètre de piste cyclable, je dis bien piste cyclable, coûte entre 150 000 et 400 000 € le kilomètre. Alors, on ne va pas aller bien loin avec 1 million + 1 million par an dans l'agglomération, sachant que l'agglomération, il n'y a pas que la ville d'Amiens. Mais ça, on en reparlera la semaine prochaine en conseil d'agglomération.

Alors, nous constatons des annonces sur le stationnement des vélos, vous l'avez dit, mais vous prévoyez trop peu de consignes. Avec 10 consignes par an, à raison de 6 vélos par consigne, ça fait 180 satisfaits en 4 ans. Ça va en faire des déçus.

Or, vous parlez aussi des zones apaisées, mais ces zones 30, elles doivent rimer avec la fin du trafic de transit que nous voyons malheureusement sur des axes trop fréquentés pour être en sécurité à vélo. Il va falloir avoir un peu de courage politique pour s'attaquer au plan de circulation.

Attendez ! Un plan de circulation, un plan de mobilité, ça vous dit peut-être quelque chose ? Ah ! oui, c'est le nouveau nom du PDU. Vous êtes pressés par votre retard sur le vélo, alors vous avez fait le choix de déconnecter votre plan vélo du plan de mobilité, alors même qu'il doit revoir les usages, le stationnement, les vitesses. Bref, toutes les mobilités à Amiens. Alors, vous avez aussi oublié les piétons et les usagers de la trottinette qui ne manqueront pas d'embouteiller ces nouveaux aménagements cyclables. Mais bon, disons qu'on va voir comment ça va se passer. Et vous avez surtout oublié les vélotisseurs, ceux qui bossent tous les jours à vélo et qui font des grands, qui font beaucoup de kilomètres.

Où sont passés nos rêves ? Ces réseaux express vélo, que l'on voit fleurir dans plusieurs agglomérations. Ami du vélo et de votre sensibilité politique, il y a le Maire de Reims, Arnaud ROBINET, qui l'a pourtant, lui, prévu dans son plan vélo qu'il vient de présenter.

Alors, le plan vélo d'Amiens Métropole, enfin de la ville d'Amiens, votre plan vélo, ce n'est qu'un plan de rattrapage et de mise en conformité avec la loi LOM, loi adoptée en 2019, qui a systématisé les aménagements cyclables pour tout nouvel aménagement routier, comme vous l'a rappelé la jurisprudence Véloxygène. Ah ! oui, c'est le nom qu'on n'a pas le droit de prononcer.

Alors bravo ! Vous avez mis 4 ans pour passer la seconde. Alors, ce n'est pas une grande ambition pour le vélo, mais au moins c'est une belle opération de rattrapage de fin de mandat avec 2026 en ligne de mire. Je vous félicite !

MME FOURE : Merci pour le ton persifleur. Ça nous change de ce qu'on a eu jusqu'à présent dans ce conseil municipal, mais voilà, c'est un choix. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je vais essayer d'être un peu moins persifleur, mais je pense que ce que je vais dire ne va pas nécessairement vous plaire et c'est dommage, mais c'est ainsi que fonctionne la démocratie.

En fait, le mot « vélo » sonne mal dans vos bouches, dans la plupart des bouches de votre équipe. C'est quelque chose que vous n'avez pas intrinsèquement dans vos logiciels de pensée, à quelques exceptions près. À quelques exceptions près. Mais cette priorité du vélo n'est pas dans votre ADN. Vous le faites parce que c'est politiquement bien de le faire, parce que vous savez que, et Émilie THÉROUIN l'a dit, de plus en plus de personnes se mettent au vélo, et en plus parfois elles se mettent à voter. C'est uniquement pour ça que vous avez mis en place ce plan vélo des années après que d'autres villes de taille comparable à la nôtre l'ont fait.

Je m'attendais à beaucoup de choses quand on nous a présenté via *Le Courrier picard*, et là encore je rejoins ma collègue, le plan vélo. Je m'attendais à quelque chose de formidable qui rattraperait une ambition que nous devons avoir pour notre ville, et ça a fait pschitt ! Ça a fait pschitt parce qu'en réalité, ce n'est pas un plan vélo que vous nous avez présenté : c'est un plan peinture verte. C'est, à part quelques zones en voie propre, une immense majorité de voies qui vont être peintes sur la chaussée et où les vélos continueront d'être frôlés par les voitures.

Un plan vélo qui a de l'ambition, comme ils sont présentés dans d'autres villes, c'est un plan qui aborde le sujet par tous ses aspects, par toutes ses facettes, et pas uniquement, comme dans ce projet que votre adjoint nous a présenté, à 90 % sur des travaux. À Bordeaux, par exemple, le plan vélo métropolitain vise à atteindre une part modale qu'ils ont fixée à 18 %. Dans votre rapport, je n'ai vu aucun chiffre, aucune ambition. Vous ne vous fixez pas d'ambition pour notre territoire.

Vous ne vous fixez pas d'ambition du nombre de personnes qui passeraient au vélo, du nombre de cyclistes dans notre ville, du nombre de personnes qui lâcheraient leur deuxième ou leur troisième voiture pour aller vers plus de cyclabilité. Il n'y a pas de chiffre, il n'y a pas d'objectif concret, palpable et mesurable.

Un plan vélo qui a de l'ambition, dans d'autres villes, c'est un plan vélo qui développe d'autres sujets que vous avez complètement mis de côté. Vous ne nous avez pas parlé, par exemple, de cyclo-logistique. On n'en a pas parlé. Il y a des villes qui sont très en avance dessus et puis maintenant on ne peut même pas dire très en avance ; c'est nous qui sommes très en retard sur la livraison du dernier kilomètre. On n'a pas entendu parler de ça.

Observatoire des déplacements à vélo et satisfaction des habitants. Comment allez-vous mesurer la satisfaction des habitants par rapport à votre plan vélo ? Il n'y a rien qui est indiqué dans votre dossier.

Soutien aux associations de promotion du vélo. Alors à Amiens, c'est chapeau ! Vous faites le contraire. Vous vous parlez par tribunal administratif interposé avec les associations qui sont là pour développer la pratique du vélo dans notre ville.

Il y a d'autres points que vous n'avez pas évoqués. Le vélotaff. Quelle est votre ambition ? Combien de personnes vont travailler avec leur vélo ? On ne sait pas.

D'autres points essentiels. Vous nous présentez des radiales, là, comme si c'était révolutionnaire. Ce n'est pas révolutionnaire ! C'est le plan automobile d'Amiens qui a lieu et qui existe dans notre ville depuis des décennies. Il n'y a rien d'extraordinaire dans ce plan qui nous est présenté. Vous utilisez les radiales qui sont l'essence même de la construction de notre ville depuis des centaines d'années.

Ce que les Amiénois attendent, c'est un plan multimodal de déplacements. Quand on parle, et vous avez un compte Facebook Amiens Métropole, vous avez présenté ce plan vélo avec les objectifs, vous avez vu les commentaires ? Ça fait mal ! Les commentaires, c'est de dire : mais en fait, on ne vous fait plus confiance. Vous faites n'importe quoi. Il ne rime à rien, votre plan vélo.

Et en plus, dans votre plan vélo, vous ne prenez pas en compte les autres modes de transport et en premier la marche. Que disent les Amiénois qui sont à pied ? On se fait frôler par les vélos. Pourquoi ? Parce que les vélos n'ont pas leur place. Rue des 3 Cailloux, vous ne nous parlez pas de ce problème important de la zone piétonne. Vous l'esquivez complètement dans votre plan vélo. Or, vos radiales, elles arrivent toutes en centre-ville, mais après on fait quoi ? Qu'est-ce que vous prévoyez pour le centre-ville ? Les Amiénois attendent des réponses concrètes.

Est-ce qu'on laisse les vélos slalomer entre les Amiénois et entre les touristes ? Est-ce qu'on interdit les vélos de fréquenter la zone piétonne ? Ce sont des vraies questions sur lesquelles un jour il faudra trancher. C'était le moment de trancher là-dessus. Vous n'avez pas fait de proposition sur ce point non plus.

Le dossier que vous avez présenté vraiment et malheureusement ne nous semble pas à la hauteur. Il ne nous semble pas à la hauteur parce qu'en plus, même si on aimerait vous faire confiance, depuis 3 ans, depuis le début du mandat, vous nous avez montré à plusieurs reprises qu'on ne peut plus vous faire confiance. Vous présentez des choses merveilleuses et puis après ça fait pschitt.

Je rappelle que vous avez dépensé des milliers d'euros pour construire puis déconstruire une piste cyclable qui traverse la Hotoie, la rue Salvador Allende, parce que vous aviez oublié que tous les étés il y a la fête foraine, la Foire de la Saint-Jean.

Est-ce que je vous rappelle que vous avez créé, dans les parkings relais en bout de ligne à haut niveau de service, des consignes à vélo et que celle face à la Licorne est en dysfonctionnement depuis 2019 ? Depuis 4 ans, il y a un box à vélos qu'on ne peut pas utiliser.

Est-ce que je vous rappelle votre entêtement à travailler seuls, sans concertation avec les cyclistes, avec les associations de cyclistes, avec les personnes qui marchent dans la ville, avec les seniors, avec les automobilistes ? Mais non ! Vous êtes plus forts que tout le monde et vous faites un plan vélo seuls, alors avec la SPL qui a été accompagnée par quelqu'un, mais vous ne prenez pas en compte les avis des autres personnes concernées.

Je rappelle enfin que le service mobilité d'Amiens Métropole comprend 11 agents. 11 agents, c'est peau de chagrin. 11 agents au total pour une communauté d'agglomération de notre taille pour gérer les déplacements en bus, en voiture, à pied et à vélo. Et tenez-vous bien, dans ces

11 agents, combien sont-ils à s'occuper du plan vélo ? Un ou un et demi au maximum. Un agent et demi pour créer et diversifier l'aspect vélo dans notre agglomération. Je lui tire mon chapeau, à cette personne.

Pour tout cela, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce qu'on pourrait appeler au mieux une intention, mais qui en aucun cas n'est un plan abouti, dynamique et ambitieux.

MME FOURE : Thomas LHERMITTE.

M. LHERMITTE : Merci, Madame le Maire.

Je suis toujours un peu surpris. Au fond, c'est une forme de constance qui viendra peut-être à m'habituer à la chose, mais de la différence de réactions qu'il peut y avoir entre les commissions et les conseils, comme si d'un coup la diffusion sur Internet faisait de cet endroit une sorte de théâtre et le ton persifleur de tout à l'heure nous rappelle un peu les débats actuels qu'il y a à l'Assemblée Nationale, et au fond ce n'est peut-être pas très glorieux et j'espère que ça n'effraiera pas les prochaines générations de candidater pour être à leur tour élus.

Sur le travail de la SPL, puisqu'il s'agit bien de la SPL, les associations, vous dites qu'elles n'ont pas été concertées. Bon. Moi, j'ai vécu la chose alors peut-être sur la partie la plus finale du travail parce que je ne suis arrivé « aux commandes » qu'au mois de septembre, mais elles ont été concertées. Je pense que dans votre tête, les associations veut dire Véloxygène. Effectivement, peut-être que cette association-là n'a pas été dans la boucle, mais ça ne veut pas dire que la démarche n'a pas été construite.

Je n'imagine pas un seul instant qu'il y ait une seule personne à Amiens Métropole, mais je laisserai peut-être plutôt Bruno répondre là-dessus, en charge du plan vélo, puisque manifestement, dans toutes les réunions que j'ai faites, on était au moins 20-25 autour de la table. Donc, il y avait certes la SPL, Jean-Luc MARCHAL, des services de la métropole, et justement il y avait énormément de monde de la métropole parce que c'est un plan vélo qui est transversal. C'est toute la difficulté qu'on a eue à le monter. C'est bien pour ça que la SPL a été « aux commandes » de ce plan vélo justement parce que c'était transversal et je crois l'avoir rappelé dans mon propos introductif quand Bruno m'a cédé la parole.

Donc, pour moi, l'objectif de la SPL, il est rempli, puisque justement on a mis autour de la table tous les services, pas que le service mobilité mais aussi le service voirie, le service urbanisme, le service aménagement, et donc tout ça, ça fait vraiment du monde et ça donne largement autre chose qu'un plan de peinture verte comme vous semblez le sous-entendre. Après tout, c'est dans votre intérêt, il me semble. Mais les quelques exemples qui vous sont partagés ici vous montrent qu'on va créer autre chose que de la peinture verte. Il y en aura peut-être sur les pistes cyclables qui seront séparées de la circulation, mais en tout cas il y aura bien des pistes cyclables séparées de la circulation.

Alors, ce qui est bien, c'est que vous faites les questions et les réponses. En même temps, vous dites que les piétons sont frôlés par les vélos, mais ça tombe bien : on est en train de faire un plan qui va séparer la circulation piétonne de la circulation cycliste. Donc, si vous ne le votez pas après, enfin vous vous expliquerez avec vos électeurs.

En tout cas, on vous présente des exemples ici parce que le but c'est aussi de faire de la concertation au fur et à mesure des travaux avec les comités de quartier pour voir exactement quels aménagements on pourrait faire dans les rues et en lien du coup avec les habitants.

Donc, quand vous nous dites qu'il n'y a rien d'extraordinaire à présenter des radiales, je pense que c'est un travail qui était essentiel justement, ne serait-ce que pour estimer le nombre de véhicules qui passent par jour sur ces radiales. On sait que les vélos vont prendre à chaque fois les chemins les plus courts. S'ils passent au milieu des quartiers apaisés, en fait la question, elle se pose un peu moins, puisqu'on est en train de réfléchir à les passer à 30 km/h, comme ça vous a été présenté. Il y a moins de circulation. Le vrai problème, c'est justement ces radiales. Donc, estimer le nombre de véhicules, ça me paraît tout à fait logique pour voir si on supprime une voie à tel endroit où se reporte le trafic et c'est un travail qu'on aura à faire tout au long des travaux et de la mise en vie de ce plan vélo.

Et puis sur la rue des 3 Cailloux, le choix politique qui a été fait, ce n'est pas le choix de la SPL, donc, enfin je défends un petit peu le travail qui a été fait. On a eu des propositions sur ce secteur de l'hyper-centre. Le choix qui a été fait, pour moi, est un choix judicieux. Peut-être que Bruno en dira un peu plus là-dessus. Mais le choix, c'est de dire : de toute façon, on est au croisement d'énormément d'axes empruntés par les vélos, que ce soit dans les quartiers apaisés ou sur les axes qu'on est en train de présenter, et ce nœud ne peut pas être matérialisé au sol par des pistes cyclables compte tenu du fait que les cyclistes vont toujours utiliser les passages les plus directs vers le chemin. Donc, on pourrait avoir tracé une piste cyclable entre la place Gambetta et la rue de la République que d'autres cyclistes prendraient la rue des Otages. Enfin, on ne peut pas tracer des pistes cyclables dans tous les sens rue des 3 Cailloux. Il faudra voir à l'usage.

Et on espère bien effectivement qu'un jour il y aura suffisamment de cyclistes à Amiens pour prendre des mesures sur ce centre-ville et vraiment séparer les piétons des cyclistes. Mais en tout cas, pour l'instant, le mieux à faire, c'était justement de considérer que c'était une zone où il fallait apaiser les usages, ne pas les opposer les uns aux autres mais leur permettre de cohabiter comme partout ailleurs dans la ville.

MME FOURE : Et je crois que tout est question de respect de la part des uns et des autres sur la chaussée. C'est le respect entre les automobilistes et les cyclistes, et sur les voies piétonnes, c'est la question du respect entre ceux qui circulent à vélo et les piétons.

Bruno.

M. BIENAIME : Oui. Merci, Madame le Maire.

Moi, je rejoins Thomas sur le fait qu'effectivement, entre les commissions où nous avons eu des échanges constructifs, et ce temps effectivement où on est un peu sur une phase de théâtralisation, on ne voit pas les mêmes gens qui ne nous disent pas la même chose.

Alors effectivement, Monsieur DESCHAMPS, vous étiez pour la peinture rouge. Malheureusement, toutes les études montrent que c'est le vert qui est plus voyant et que partout dans les villes qui ont fait l'option de la peinture verte la sécurité est bien meilleure. Alors, si vous, vous aviez été aux commandes, vous auriez pris la peinture rouge et on serait venu vous expliquer que c'est quand même assez dangereux. Voilà. On a eu ce petit temps d'échange, vous ne l'avez pas entendu mais ce n'est pas grave. Un jour peut-être ça deviendra rouge ; aujourd'hui c'est vert.

En ce qui concerne la consultation, alors on a quand même aussi fait quelques réunions, contrairement à ce que vous pouvez penser, Monsieur DESCHAMPS ou Madame THÉROUIN. On a aussi vu, par exemple, les comités de quartier, on les a rencontrés. On a pris le temps d'un

échange avec eux. On était salle Dewailly. On va y venir. On va y venir. Et à la fin, j'ai juste eu l'impression qu'on est juste venu nous dire qu'on avait fait un travail admirable, et je dis « on », j'associe tout le monde.

Autre élément important : les consignes à vélos. Effectivement, on ne va pas les implanter n'importe où et n'importe comment. Alors, il y a deux étages sur la fusée : il y a les arceaux vélos (150 par an, ça fait 300 places de plus) et puis il y a les consignes. Alors, les consignes, on a pris l'option de consulter les Amiénois, c'est-à-dire que vous pouvez aller sur le site d'Amiens et puis vous pouvez dire : voilà, moi, dans mon quartier, j'aimerais bien avoir une consigne vélos. Donc, si vous, vous décidez d'en mettre n'importe où, n'importe comment, peut-être qu'après on viendra vous expliquer qu'il faut les déplacer. Mais nous, vous n'allez pas nous expliquer où les mettre, puisqu'on consulte les Amiénois pour les installer. Donc ça, c'est important ! Voilà. C'est une consultation.

Ensuite, on a aussi consulté les comités de quartier pour implanter ces consignes vélos. Donc, vous voyez, vous êtes en train de sous-entendre qu'on ne consulte jamais personne alors qu'avec mon collègue Stéphane DESCOMBES et avec tous mes collègues, on passe notre temps à consulter les Amiénois.

Et quand j'entends dire : « Nous, les Amiénois nous disent », parce que c'est un peu la phrase fétiche de Monsieur DESCHAMPS, bah nous aussi, ils nous parlent, les Amiénois, Monsieur DESCHAMPS ! Et moi, j'ai vu plein de gens qui m'ont expliqué que c'était vraiment intéressant ce qu'on avait fait. Ce n'est jamais parfait, Monsieur DESCHAMPS, mais nous, on se projette à 10 ans, à 15 ans ! Alors, si vous, vous regardez par le petit bout de la lorgnette et vous venez nous expliquer qu'on ne va faire que des bandes cyclables avec que de la piste verte, vous êtes un peu dans le mensonge parce que vous savez très bien que ce n'est pas ça.

Et au-delà du plan vélo, on peut aussi parler de tout ce qui se fait autour, et ma collègue Annie VERRIER pourrait vous expliquer que sur la voirie, il y a beaucoup de choses aussi qui vont se faire : à chaque fois qu'on va remettre une rue en état, bien sûr aussi il y aura des pistes.

Donc moi, je suis un peu effaré de voir à quel point... Vous savez, Monsieur DESCHAMPS, moi, je vous invite à regarder les caméras droit dans les yeux (il y en a plusieurs autour de vous) et puis après vous ferez quelques vidéos comme vous faites habituellement, mais nous, on peut aussi faire des vidéos pour montrer que finalement votre discours, il est un peu à côté de la plaque. On est dans le sens de l'Histoire et vous le savez. Ce qui vous embête, c'est que ce n'est pas vous qui êtes dans le sens de l'Histoire aujourd'hui et ce n'est pas vous qui êtes aux manettes. Merci.

MME FOURE : Rien à ajouter. Merci à Thomas LHERMITTE et à Bruno d'avoir présenté le dossier d'une manière passionnée, mais je pense que le dossier le mérite.

On passe au vote si vous voulez bien.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

19 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS.

M. BIENAIME : Alors, on est sur des actions de prévention santé. Ce sont les subventions pour l'année 2023 avec des conventions lorsque ça dépasse une certaine somme, c'est-à-dire 23 000 €.

Alors, dans le cadre du 2^e Contrat Local de Santé, la ville d'Amiens apporte son soutien à des structures du réseau des acteurs de santé du territoire en participant aux actions de prévention et de promotion de la santé en direction de la population au regard des objectifs du pacte municipal de santé et du pacte pour le bien vivre que nous avons mis en place.

En ce qui concerne les porteurs de projet, ils ont tous fait l'objet d'une audition avec les services des institutions signataires du Contrat Local de Santé. Et au-delà de l'instruction de la demande de financement, ces rencontres favorisent le rapport de confiance que nous avons eu sur la santé du territoire, entretenue tout au long de l'année.

Alors, les propositions de subventions résultent donc de cette réflexion coordonnée et articulée avec les différents partenaires qui sont co-financeurs et il vous est proposé une répartition de 34 100 € sur 14 structures.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - LABEL CLIMAT AIR ENERGIE. CANDIDATURE AU 3EME NIVEAU DE LABELLISATION ET ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS 2023-2026.

MME RODINGER : Il s'agit effectivement de présenter notre candidature au 3^e niveau de labellisation et d'adopter le plan d'actions 2023-2026 concernant le label Climat Air Energie.

Donc, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens s'engagent depuis plusieurs décennies en faveur du climat et de la préservation de l'environnement.

De la première unité de méthanisation des déchets en 1988 au réseau de bus 100 % électrique en 2019, les deux collectivités agissent activement en faveur de la transition écologique, notamment au travers de la démarche Climat Air Energie engagée depuis 2014 et reconnue 2 étoiles en 2019 par la Commission nationale du label. Pour les deux collectivités, la démarche est une opportunité pour se questionner en interne et s'inspirer des expériences d'autres collectivités. Enfin l'obtention du label est la reconnaissance tangible des efforts fournis.

Depuis 2019, cet engagement a été renouvelé et amplifié à plusieurs reprises.

En 2019, au travers de l'adoption d'une feuille de route politique qui vise l'autonomie énergétique en 2050 avec un double défi de multiplier par 7 la production d'énergies renouvelables et la réduction de 62 % des consommations d'énergie.

En 2020, avec l'affirmation par le nouvel exécutif de la priorité donnée à la transition écologique comme un des trois objectifs du mandat.

En 2022, par l'adoption du pacte pour la transition écologique, dont la vocation est de permettre aux habitants de s'impliquer dans la vie démocratique de leur territoire et de s'engager en faveur de la transition écologique.

En 2022, l'état des lieux Climat Air Energie a été réalisé par notre conseillère pour mesurer et attester de la progression de la collectivité depuis le programme d'actions précédent adopté en octobre 2018. Au travers de plus de 500 preuves d'actions concrètes (délibérations, conventions, comptes rendus de réunion, plaquettes de communication), il a permis d'établir la progressivité de la collectivité, de mettre en avant les nombreuses actions mises en œuvre depuis 2019 ainsi que les sujets à faire encore progresser. Il faut insister sur le fait que ce n'est pas une auto-labellisation mais bien une labellisation par un tiers et c'est l'équivalent des démarches de certification ISO dans le privé.

Suite à cette analyse, un nouveau programme de 61 actions ou thématiques à mettre en œuvre sur la période 2023/2026 a été élaboré. Celui-ci a été établi à partir des actions figurant dans le référentiel Climat Air Energie et dans les deux programmations pluriannuelles des investissements.

Il répond également aux facteurs de progrès identifiés.

Il est constitué d'actions concrètes telles que la solarisation de notre patrimoine, l'orientation des pétitionnaires sur le guichet unique de l'habitat lors de demandes d'autorisation d'urbanisme, l'évaluation climatique du budget, la création d'un plan d'actions énergie pour l'eau et l'assainissement, et la prise en compte plus grande de l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement des espaces publics.

Au regard des apports de la démarche en termes de méthode, de pilotage, d'appui sur le référentiel, la ville d'Amiens souhaite renouveler son engagement pour 4 nouvelles années et faire reconnaître les progrès actuels.

Voilà, Madame le Maire.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - CHARTE DES MARIAGES. MODIFICATION. INSTAURATION D'UN DEPOT DE GARANTIE POUR LES CEREMONIES DE MARIAGE.

M. JARDE : Faire un mariage pour un élu est certainement un des actes les plus sympathiques.

Le mariage est gratuit et les futurs mariés sont reçus par les services avant les célébrations.

Actuellement, on a à peu près 450 mariages par an tous les quarts d'heure et ils sont convoqués un quart d'heure avant la célébration. Malheureusement, quelques-uns ont des retards qui désorganisent le déroulement. Alors, je vais vous dire franchement : ce n'est pas propre au mariage. À titre personnel, en consultation, j'ai à peu près 10 % des personnes qui ne viennent pas.

Toutes les communes sont touchées. Sept communes ont mis en place un cautionnement qui semble fonctionner. Ce soir, nous vous faisons donc la mise en place d'une caution de 250 € pour toute personne qui serait en retard de plus de 30 minutes.

Bien entendu, il faudra modifier la charte des mariages qui avait été mise en place en 2017, qui notifiera ce cautionnement.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci. Une question : est-ce que vous allez prendre en compte des circonstances exceptionnelles ? Parce que ça peut arriver. Des exemples concrets : actuellement, vous avez des manifestations pour les retraites. Demain, il y a une manifestation à Amiens pour les retraites, vous avez 10 000 - 14 000 personnes. Moi, je pense qu'il ne faut pas sanctionner les gens quand il y a des circonstances exceptionnelles. C'est la question. Si c'est le cas, bien entendu, je ne pourrai pas voter ce texte. Je comprends bien : pour les agents, pour les élus, il faut éviter ces dérives, ces retards, mais il faut tenir compte quand même des exceptions.

MME FOURE : Monsieur BARA.

M. BARA : Merci, Madame le Maire.

Vous nous demandez aujourd'hui de voter une délibération sur l'instauration d'un chèque de caution de 250 €. Cette proposition s'appuie sur des dysfonctionnements que vous avez relevés. Elle concerne les retards, l'état de propreté de la salle des mariages après la cérémonie officielle mais aussi les cortèges. Nous, nous préférons célébrer et encadrer un mariage dans de bonnes conditions plutôt que célébrer un mariage sous caution financière.

Tous les mariés et mariages ne se ressemblent pas. Nous pensons qu'il est important que nous puissions avoir une réflexion de fond et de forme pour trouver un cadre adéquat civil afin d'éviter tout désordre public.

La charte que vous proposez, que vous proposez aux futurs mariés, est-elle comprise par tous ? Peut-être faut-il lui apporter un coup de fraîcheur en donnant des indications et recommandations simplifiées afin de bien faire comprendre l'enjeu commun ?

Pour le coup, la question du savoir-vivre ensemble s'impose parce qu'il ne faudrait pas qu'on pense que la collectivité ne s'empare de ce fléau ou qu'elle s'en arrange, car des débordements sur la voie publique se produisent et aujourd'hui ils peuvent être l'artère qui pourrait traduire à l'agacement, à la lassitude, à un ras de bol qui conduirait nos concitoyens à un choix de vote extrême.

D'ailleurs, en lisant attentivement la charte sur les recommandations proposées pour le bon déroulement de la cérémonie, en alignant aussi diverses expériences, tous les voyants sont au rouge. Les infractions sont quasiment toutes commises. Cela pour dire qu'en réalité, toutes ces règles transgressées représentent certainement une somme plus importante que la caution que vous proposez.

Bien sûr, notre demande n'est pas de grossir le chèque. La célébration des mariages est une coconstruction laïque et civile qui mérite une attention particulière et/ou un encadrement spécifique pour les grandes familles, car en réalité, ce qui pose problème, c'est la mutation qu'a subi cette célébration. Restée très longtemps dans les tiroirs intimistes intrafamiliaux, elle est devenue une attraction publique où toute personne ayant connu le ou la mariée peut s'y inviter. Elle a donc besoin d'être encadrée pour être soutenue. Et vous savez que le public le plus sensible à cette pratique est celui qui réside dans les quartiers de notre ville. En attendant que l'effet de mode devienne *has been*, nous espérons une réflexion commune sur ce sujet.

Voici un premier jet de notre approche souhaitée :

En ce qui concerne la salle des mariages, notre Mairie dispose d'une salle des mariages somptueuse mais celle-ci offre une jauge limitée, de ce fait peut-être faut-il penser à un autre lieu dans la ville pour célébrer les grands mariages ?

Avant que les mariés ne signent la charte, il est important de savoir dans quelle catégorie s'inscrit cet événement en posant quelques questions du genre :

- En termes de chiffres, à combien estimez-vous le nombre de personnes présentes à la cérémonie ?
- Ou encore : y a-t-il un cortège de prévu ? Si oui, à combien estimez-vous le nombre de véhicules ?

Et peut-être prévoir un temps spécifique de rencontre afin d'expliquer aux futurs mariés ce que veut dire tel article 2122-24 du Code civil ou quelles conséquences peut avoir l'obstruction de la voie publique ou les écarts de conduite lors d'un cortège.

Tous ces éléments doivent nous permettre de ne pas être pris à dépourvu et de tout mettre en œuvre dans un cadre dit presque sur mesure.

En ce qui concerne les retards, nous dirons que la tolérance 0 dans ce cadre donne une perception rigide qui ne nous ressemble pas. Alors, nous proposons un seuil de tolérance réglementé. 10 minutes de retard n'a pas les mêmes conséquences que 30 minutes. Nous proposons qu'à 30 minutes de retard, les mariés n'aient plus la main sur l'horaire de l'événement. Ce sera donc à l' élu désigné par les mariés et l' élu de permanence de trouver une solution en collaboration avec les agents en fonction de ce qui avait été prévu en amont et peut-être y prévoir un numéro d'astreinte pour prévenir de tout retard.

Pensant qu'il est plus efficace et préalable d'user de pédagogie que de passer par le carnet de chèques, notre groupe votera contre cette délibération, vous l'avez bien compris, et invite les élus qui seraient sensibles à notre proposition d'en faire autant. C'est pourquoi nous demandons un vote à bulletin secret.

Et pour terminer, Madame le Maire, nous tenons à dire que les services de l'État civil et des mariages, les agents de sécurité et la police municipale font un travail remarquable. Tous les ingrédients y sont : bon accueil, bienveillance. Elles/ils sont parfois mis à dure épreuve alors que leur objectif commun est celui d'un événement particulier et réussi. Merci.

MME FOURE : D'autres interventions ? Madame BELLINA.

MME BELLINA : Merci, Madame le Maire.

Nous pensons que le problème a été pris à l'envers. 99 mariages sur 100 se déroulent dans de parfaites conditions à Amiens. Le jour de mariage est synonyme de grand stress pour les mariés dû à son organisation. Il n'est pas tolérable de faire passer pour suspicieux l'immense majorité des futurs mariés qui préparent leur événement dans les meilleures conditions de calme et de bienséance. Se marier sous caution nous dérange.

En revanche, il y a bien d'autres infractions caractérisées plus importantes que les retards qui nuisent gravement à la tranquillité publique sur lesquelles vous devriez vous attarder, telles que l'entrave à la circulation, les rodéos lors des cortèges, la mise en danger de la vie d'autrui et bien d'autres. Il ne suffit pas de verbaliser le non-port de ceinture ou le franchissement de feux

rouges pour résoudre ces problèmes. Il faut passer la vitesse supérieure, identifier les conducteurs et les mettre face à leurs responsabilités pénales. Vous disposez de tout un arsenal réglementaire et juridique pour punir, pour punir ceux qui se comportent mal. Vous disposez aussi d'une police municipale et vous pouvez vous faire aider par la police nationale.

Nous voterons contre.

MME FOURE : Merci. Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Moi, j'ai juste à vous dire, à vous demander si c'est possible de retirer le point 21.

MME FOURE : Alors, on va vous répondre aux uns et aux autres. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Alors, peut-être dire un mot sur le fait que j'ai demandé à l'administration de me préciser en quel cas on passait au vote à bulletin secret. Donc, on y viendra dans quelques instants pour savoir à quelles conditions on passe au vote à bulletin secret, mais je passe la parole à Olivier JARDÉ.

Étant précisé qu'il faut qu'il soit bien clair que la délibération qui vous est proposée porte sur une caution en effet, mais que nous avons choisi d'avoir une caution extrêmement limitée dans son montant. C'est vraiment volontaire. Et d'autre part, cette caution, elle est demandée pour à la fois les retards aux mariages, mais aussi pour les troubles à l'ordre public dont vous parliez il y a une seconde, Madame BELLINA.

Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui. Merci, Madame le Maire. Je voudrais simplement rappeler que lorsqu'il y a un projet de mariage, il y a un dépôt de dossier et une rencontre avec les services qui expliquent et donc je réponds : effectivement la cérémonie est décrite. Il est demandé d'ailleurs que les mariés soient, un quart d'heure avant la célébration, présents dans la cour de l'Hôtel de Ville et c'est quelque chose qui est important. Le mariage, par ailleurs, doit être fait dans une mairie et ce n'est pas dans des jardins ou ailleurs qu'il peut être réalisé. Je rappelle que la caution est à rattacher au pouvoir de police dévolu par l'État au Maire.

Pour ce qui est de la population amiénoise, je ne pense pas que faire un chèque... Ça a été demandé. À Poissy, ils ont été jusqu'à demander des chèques de caution de 1 000 €. Ça me paraît tout à fait excessif et je pense que les 250 € est une somme intermédiaire et relativement basse sur les autres communes qui ont fait ces propositions, mais qui, à mon sens, est dissuasive.

Alors, vous parlez de 10 minutes. Je n'ai pas dit 10 minutes. J'ai dit 30 minutes, c'est-à-dire que c'est au-delà des 30 minutes que la caution serait encaissée. Par ailleurs, bien entendu, s'il y a un tremblement de terre, la foudre, le feu et tout ça, c'est exceptionnel, la caution ne sera pas encaissée. Mais je ne souhaite pas qu'il y ait un tremblement de terre comme il s'est passé... Bien entendu, il faut aussi raison garder et quand il y aura quelque chose d'exceptionnel, bien entendu, même l'élu de permanence sera empêché et donc cette demande tombera d'elle-même.

Voilà, Madame le Maire.

MME FOURE : Oui. Pour rejoindre ce que vient de dire Olivier JARDÉ, ce serait un cas de force majeure et donc évidemment en aucun cas on n'actionnerait cette possibilité d'encaisser le chèque de caution. Bien entendu.

Donc, en ce qui concerne le type de vote, l'article L.221-21, alors de quel code, Madame ? Code général des collectivités territoriales dispose que : est voté au scrutin secret, qu'on vote au scrutin secret, pardon, toutes les fois que le tiers des membres présents le réclament ou lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination. Voilà. Donc, on va voter donc puisque la demande a été formulée par Monsieur BARA. Alors, ne comptent pas les pouvoirs, donc ne comptent que les personnes présentes, si j'en crois le texte tel qu'il est rédigé. Donc, je vais demander quels sont les élus qui souhaitent que l'on vote au scrutin secret ? Je vous laisse compter, Madame CABURET. Quels sont les élus qui ne souhaitent pas qu'on vote au scrutin secret ? Donc, le résultat, Madame CABURET. Et on est plus de 20 à voter contre. 2 élus ne se prononcent pas et les autres élus ont voté contre. D'accord.

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Madame FOURÉ, je suis vraiment étonné par cet article parce que moi, j'avais plutôt connaissance qu'il suffisait qu'un seul conseiller municipal réclame...

MME FOURE : Non.

M. DESCHAMPS : Le vote à bulletin secret pour qu'il soit...

MME FOURE : Non.

M. DESCHAMPS : Donc...

MME FOURE : Vous confondez, Monsieur DESCHAMPS, avec les votes à bulletin secret sur une nomination d'une personne.

M. DESCHAMPS : Bon, très bien.

MME FOURE : Donc, lorsque c'est une personne, lorsqu'on vote pour qu'une personne représente un organisme, il suffit qu'une personne réclame en effet le vote à bulletin secret pour qu'il soit de droit.

M. DESCHAMPS : Merci pour votre précision et je fais évidemment entièrement confiance à Carole CABURET. En revanche...

MME FOURE : Pas à moi, j'avais compris. C'est très clair aussi.

M. DESCHAMPS : Vous vous êtes fait souffler la réponse par votre service des assemblées mais ce n'est pas une critique ; c'est normal...

MME FOURE : Non, non.

M. DESCHAMPS : Vous ne pouvez pas tout savoir, Madame FOURÉ.

MME FOURE : Non, non, mais je viens de vous répondre...

M. DESCHAMPS : Oui.

MME FOURE : Sur la dernière remarque que vous faisiez.

M. DESCHAMPS : Très bien. En revanche, en revanche, vous, vous pourriez quand même accepter ce vote à bulletin secret. Si vous le refusez, c'est que vous n'êtes pas certaine du résultat.

MME FOURE : Non. Alors excusez-moi, est-ce que vous pouvez éteindre votre micro ?

M. DESCHAMPS : Bah oui !

MME FOURE : Merci. C'est bien la première fois qu'on me dit que ne pas voter, pour un élu, ne pas voter publiquement serait un gage de sérieux. Je pense que justement on demande toujours aux élus de prendre leurs responsabilités et de prendre leurs responsabilités publiquement. Donc maintenant, on va passer au vote, en effet, sur cette charte.

Je vais passer la parole à ceux qui le souhaitent tout de suite après bien sûr, avant le vote.

Simplement pour préciser que cette charte, elle existe depuis plusieurs années parce qu'effectivement on avait constaté qu'il y avait des débordements divers et variés qui existaient. C'est la raison pour laquelle cette charte a été mise en place, je ne sais plus d'ailleurs en quelle année mais il y a déjà un certain temps. Donc là, c'est un toilettage qui vous est proposé avec une mesure qui est vraiment très pondérée. Voilà.

Donc, c'est Madame BECKER qui a demandé la parole. Je la lui donne volontiers.

MME BECKER : Alors, je ne parlerai pas du vote à bulletin secret, mais sur ce chèque de caution, vous savez que juridiquement ça ne tient pas la route ; qu'il y a un jugement du tribunal administratif, en septembre 2022, de la cour d'appel administrative de Cergy-Pontoise, je crois, qui a ordonné en ce sens puisque de plus, il va falloir mettre en place une régie pour l'encaissement des chèques au cas où et que s'il y a une demande, un recours de la famille, il n'y aura aucune suite. Enfin, vous n'aurez pas raison dans ce cas-là juridiquement. Donc, je pense que c'est une usine à gaz qui ne va rien régler, bien au contraire, et que du coup ça pourrait être enlevé de la charte puisque ça n'a pas, comme l'a dit mon collègue, beaucoup d'intérêt d'avoir un chèque, un mariage sous caution. Merci.

MME FOURE : Je n'ai pas vu qui d'autre avait demandé la parole. C'est Madame NOUAOUR, pardon.

MME NOUAOUR : Madame la Maire, entre nous, vous savez très bien que si vous allez voter pour ou contre, vos élus vont voter la même chose que vous. Donc là, si là vous allez voter pour, ils vont tous voter pour. Si vous allez voter contre, ils vont tous voter contre. Alors, nous allons tester, nous allons voir. Merci.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Madame le Maire, un peu d'humour : lors du précédent mandat, j'étais dans la majorité municipale. Il m'est arrivé de ne pas voter comme Madame le Maire.

MME FOURE : La réponse est apportée par l'opposition. C'est quand même assez drôle mais merci, Monsieur THÉVENIAUD, d'apporter cet élément concret et plein de bon sens parce que voilà, je pense que chacune et chacun d'entre nous est bien responsable et est bien conscient

de ses actes et par conséquent, moi, je fais confiance à l'ensemble des élus de cette salle et pas seulement d'ailleurs à ceux de la majorité pour se prononcer en conscience.

Alors, on va passer au vote si vous le voulez. Pardon, oui ! Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui. Madame le Maire, je voulais simplement dire que Madame BECKER n'a peut-être pas tout écouté de ce que j'ai dit parce que j'avais fait du préventif sur le jugement du 22 septembre 2022 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Cet arrêt est très sujet à caution et va d'ailleurs tomber parce que la caution est à rattacher au pouvoir de police dévolu au maire et non de l'État, ainsi que l'État civil, et donc ça fait partie de son pouvoir de police de réglementation.

MME BECKER : Madame le Maire ?

MME FOURE : Oui ?

MME BECKER : Je peux intervenir ?

MME FOURE : Allez-y.

MME BECKER : Oui, j'ai plutôt l'impression que c'est parce que ça relève de votre pouvoir de police et non pas du conseil municipal. Oui, donc effectivement, il y a un problème.

MME FOURE : Pour autant, c'est bien utile que ce soit prévu dans une charte des mariages de manière à prévenir l'ensemble des futurs élus, des futurs mariés, pardon. Je me mélange dans les... Donc, que les futurs mariés soient bien informés de la mesure qui est prise.

On va passer au vote, si vous voulez bien.

ADOPTE

Observations :

Mme HAMADI, Mme DELAHOUSSE et Mme DEVEZE se sont abstenues.

M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

22 - APSL80. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DU SITE ALEXANDRE DUMAS.

MME FOURE : Alors, on passe au point 22, Valérie DEVAUX. C'est la convention de mise à disposition d'une place de stationnement sur le parking du site Alexandre Dumas. Tu ne l'as pas ? Bon. Alors, je vais la présenter et c'est Valérie DEVAUX qui commentera parce que c'est elle qui connaît le dossier, mais il y a peut-être un loupé dans son ordinateur.

Alors, donc l'Association Profession Sport et Loisirs 80 a finalisé son projet de Mobil'bus sport et santé. Afin de le mettre en place, l'APSL80 a demandé à la Ville d'Amiens si elle pouvait lui mettre à disposition une place de stationnement pour le bus sur le site Alexandre Dumas, situé au 43, rue Alexandre Dumas à Amiens, afin de permettre un stationnement adéquat et sécurisé.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande, d'approuver la convention relative à cette mise à disposition et d'en autoriser la signature par moi-même, sachant que c'est à la demande de Valérie DEVAUX que cette délibération vient ici.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE. AFFECTATION ET
AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

MME BOUCHEZ : Les 6 prochains dossiers pour la mise en œuvre de la PPI 2022 – 2026 nécessitent de valider les opérations d'investissements dont la réalisation est prévue pour l'année 2023. C'est l'objet des 6 dossiers que je vais vous présenter. Pour tous, il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des éventuels partenaires et ou de procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

Donc, le point 23 : autorisation de programme, aménagement des cours d'école.

S'agissant de la réalisation des travaux d'aménagement des cours des écoles et plus particulièrement au sein des écoles Réaumur maternelle, élémentaire Jean-François Lesueur et maternelle Barni, au cours de l'année 2023, cela concerne principalement des plantations d'arbres, des créations de surfaces perméables et de façades végétalisées.

Je vous propose de valider les opérations d'aménagement dont le détail est repris en article 1 de la délibération qui vous a été transmise. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de les financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme "Aménagement cours d'écoles" pour un montant de 408 000 € pour l'année 2023. Pour rappel, cette autorisation de programme a été votée pour un montant de 1 425 000 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Madame BECKER.

MME BECKER : Oui, merci. Vous nous demandez aujourd'hui donc de voter au sujet de l'aménagement des cours d'école et notamment la végétalisation de trois écoles. Alors, lors de la commission des affaires sociales, éducation et temps libre du mardi 28 février 2023, vous indiquiez que parmi les trois écoles concernées, l'école Jean-François Lesueur disposait déjà de surfaces perméables et d'une façade végétalisée, raison pour laquelle il s'agit uniquement ici de plantation d'arbres. Cependant, et comme vous pouvez le voir sur cette photo, l'école Jean-François Lesueur n'est pas végétalisée et le sol est totalement goudronné. Le goudron, c'est chaud et ça ne permet pas à l'eau de pluie de s'infiltrer.

Alors, il va falloir sortir de l'expérimentation. Deux écoles cette année, dix durant votre mandat, au regard de l'urgence climatique, ces actions restent minimes. Cela ne va pas assez vite face au climat qui s'emballe.

MME FOURE : C'est Madame DESBUREAUX qui a demandé la parole, je crois.

MME BECKER : Non. Je n'ai pas fini, Madame...

MME FOURE : Ah pardon ! Oh ! excusez-moi.

MME BECKER : Hier, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous étions dans la rue pour une égalité réelle. Cette égalité doit exister également au sein de la cour d'école. D'ailleurs, le Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes dépeint une géographie de la cour de récréation très sexuée avec des garçons omniprésents. Les travaux dans les cours d'école sont l'occasion de réfléchir à des cours d'école dégenrées qui permettraient de rendre réellement mixtes les activités. Moins de grandes surfaces de goudron qui sont propices aux jeux de ballons, mais des espaces avec des mobiliers propices aux échanges filles/garçons. Lyon, Bordeaux ou Toulouse l'ont fait, mais sans aller plus loin pour avoir des retours d'expérience positifs, Rivery l'a fait. Merci à vous.

MME FOURE : Pardon donc de vous avoir coupé la parole tout à l'heure, mais je croyais vraiment que vous aviez terminé. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, c'est juste une explication de vote. Comme d'habitude, comme nous n'avons pas voté la PPI, nous ne participerons pas au vote sur les autorisations de programme.

MME FOURE : Très bien. Hélène.

MME BOUCHEZ : Je vais répondre sur ce que vous avez évoqué pendant la commission. Alors, j'en suis désolée : je me suis mal fait comprendre. Je ne vous ai pas dit qu'à l'école élémentaire Jean-François Lesueur on allait faire les trois choses mais sur la programmation, j'avais dit que c'était plantation d'arbres, végétalisation des façades, sol gomme, mais ce n'était pas systématiquement les trois choses pour une école. Donc, c'est pour ça que je me suis mal fait comprendre. Pour l'école élémentaire Jean-François Lesueur, effectivement, ce sont uniquement des plantations d'arbres.

MME FOURE : Alors, la parole est à Nathalie LE CLERCQ.

MME LE CLERCQ : Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : On s'exprime chacun son tour, mais on me demande la parole s'il vous plaît. Donc, la parole est à Nathalie LE CLERCQ qui me l'a demandée.

MME LE CLERCQ : Merci, Madame le Maire.

Donc, je suis allée au conseil d'école tout récemment de l'école Jean-François Lesueur puisque je suis déléguée et donc il y avait les deux... C'était un groupe scolaire élémentaire et donc primaire, maternelle, pardon ! Et donc une réunion est prévue, là, tout prochainement, avec les enseignants, les parents délégués, les enfants même seront associés pour leur demander ce qu'ils désirent. Mais c'est vrai que la végétalisation, c'est plutôt en effet plus particulièrement des plantations d'arbres, mais on envisagera aussi peut-être une plantation, enfin un peu de pelouse le long de certains murs qui avaient été creusés pour mettre le réseau de chaleur.

MME FOURE : Monsieur PRADAT.

MME LE CLERCQ : Une réunion en tout cas est prévue, là, tout prochainement, en concertation avec les enseignants, les parents délégués.

MME FOURE : Merci.

MME LE CLERCQ : Et ils en sont très satisfaits.

MME FOURE : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Décidément, on n'a pas la même notion du végétal. L'arbre, c'est un végétal. La pelouse, c'est un végétal. Mais la paille, c'est un végétal. Le paillage, c'est un végétal. La végétalisation des sols, des sols imperméables qui deviennent, qui redeviennent perméables, c'est, à un moment donné, redonner du végétal. Donc, il n'y a pas, et la pelouse d'un côté et le goudron de l'autre. Il y a de multiples façons de rendre un sol végétal autres que le goudron.

J'entends régulièrement, parce qu'on fait aussi des rénovations d'écoles dans d'autres communes, des remarques de la part des enseignants ou des parents d'élèves disant : « La nature, c'est sale. » Il y a un certain nombre de schémas à déconstruire ou en tout cas peut-être une culture à partager. Il n'y a qu'à voir, par exemple, sur le site du CEREMA, un très bon dossier sur la « végétalisation » en tout cas de l'aménagement des cours d'école qui relate certaines expériences et qui relaie un énorme dossier qui est à Paris, qui s'appelle le projet « Oasis », où ils ont énormément de propositions, la présence de l'eau, essayer d'arrêter d'avoir des canalisations d'eau enterrées pour envoyer l'eau ailleurs et montrer aux enfants que l'eau, elle peut être présente. Toutes ces sensations, toutes ces expériences éducatives sont autant de leviers pour une école à travailler sur des expériences.

Le paillage, le broyage d'arbres aussi qui peut être, sur certains endroits, mis en présentation des sols, ça évite la boue, ça évite l'aspect sale des choses et ça permet aux enfants de travailler, de jouer avec ça. Combien de fois j'ai vu des aménagements de maternelle avec des seaux qu'ils remplissent. On ne peut plus avoir de sable, de bacs à sable. Vous vous rappelez : quand on était petits, on jouait dans les bacs à sable. On peut jouer maintenant avec aussi le broyage d'arbres. Il y a de multiples expériences. Donc, je vous incline à vous cultiver en la matière parce que vous êtes loin du compte.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. En fait, vous voyez qu'on a des débats passionnés sur des sujets de la vie de tous les jours parce que c'est important, et ce qu'on constate dans les prises de parole qui ont eu lieu jusqu'à présent, c'est que des idées émergent et que ces idées, elles font partie de constats de tous les jours. C'est du pragmatisme. Et quand vous nous présentez des dossiers où on voit un arbre et que vous dites : « On a végétalisé », effectivement ça nous fait bondir. Enfin pardonnez-moi, mais on ne peut pas se contenter de cela. On vous fait une proposition. Après, vous la prenez, vous ne la prenez pas. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Vous avez présenté un plan vélo. Pourquoi ne vous mettez pas autour d'une table des parents, des enfants, des élus, pour réfléchir ensemble à une charte, à un plan ? Mais si ! À une charte, à un plan global avec des orientations, en disant : dans une cour d'école... Alors, elles ne se ressemblent pas toutes, elles ont chacune leurs particularités, mais qu'au moins on se mette d'accord sur des grands sujets en disant : si à un moment donné il faut mettre de l'enrobé parce qu'on ne peut pas mettre de la pelouse partout, si on met de l'enrobé, l'enrobé c'est de l'enrobé clair, ce n'est pas de l'enrobé noir ou gris, c'est de l'enrobé blanc ou crème. Si on met de la pelouse, c'est tel type de pelouse. Si on met des mobiliers, c'est plutôt des mobiliers qui n'absorbent pas la chaleur.

Là, c'est assez symptomatique de la façon que vous avez de travailler, c'est-à-dire que vous faites du cas par cas, et ça, vous le faites tout le temps, du cas par cas, sur plein de sujets. Là, vous êtes un petit peu la tête dans le guidon en disant : bah tiens, il y a une école qui nous fait...

on doit faire des travaux, bah on va mettre un arbre, etc. Là, c'est typiquement le type de dossier sur lequel il faut prendre du recul, concerter, consulter, et après on y va.

MME FOURE : On a bien compris que quoi qu'on fasse, de toute façon, ce ne sera pas bien parce que si on fait un plan, vous nous direz : si vous faites la même chose pour tout le monde, ça ne va pas. Si on fait du cas par cas, vous allez nous dire : bah, ce serait beaucoup mieux de faire un plan. Donc, on a bien compris, là, en fait ce que...

En revanche, ce que peut-être on a mal expliqué, mal présenté, mal exposé, c'est qu'évidemment les projets en question ne peuvent se faire qu'avec ce qu'on appelle la communauté éducative. C'était ça, Hélène, probablement, que tu voulais ajouter, mais vas-y.

MME BOUCHEZ : Oui, c'est ce que j'avais dit tout à l'heure quand j'ai présenté l'investissement. Si on parle de l'école Réaumur maternelle, donc il y a une concertation avec l'équipe pédagogique, avec les parents d'élèves, avec les enseignants, avec les directions de proximité. Il y a un état des lieux qui est fait de chaque cour, puisque les cours ont été choisies en fonction de certains critères, à savoir qu'elles étaient exposées plus au Sud, les plus chaudes, etc. Donc, déjà, ces cours ont été sélectionnées par les directions de proximité.

Si je prends l'école Réaumur maternelle, ce qui est sorti de la concertation des parents, parce que quand vous dites qu'il ne faut plus mettre de goudron du tout, les parents ne sont pas tous d'accord avec vous. Il y a des parents qui veulent que leurs enfants puissent pouvoir jouer au foot, faire du vélo, etc. Donc, on ne va de toute façon jamais végétaliser complètement ou mettre des sols perméables sur l'entièreté de la cour. Donc, sur l'école Réaumur, par exemple : création de surfaces perméables qui va avoir lieu, façades végétalisées dans cette école, aménagements bois et paillage, comme vous en avez parlé, plantation d'arbres, bordures rondins de bois, jeux, sol gomme, le réseau enterré ainsi que les avaloirs. Donc, sur cette école, ce qui est ressorti de la concertation, compte tenu des différents paramètres sur le secteur, donc le coût total pour cette cour d'école est de 175 000 €. Voilà un exemple.

Comme le disait ma collègue Madame LE CLERCQ, la concertation à l'école Jean-François Lesueur, la concertation est partie sur des plantations d'arbres et sur éventuellement des jardinières qui vont être mises pour faire des petits potagers ou des choses comme ça. Mais il n'a pas été question d'autre chose dans cette école. On n'est pas là pour imposer. La concertation, elle sert aussi à répondre à ce que les parents demandent et à ce que l'équipe pédagogique demande.

Pour en revenir à ce que Renaud DESCHAMPS disait sur la couleur du goudron, je crois que ça t'a été répondu en commission. Je crois que c'est prévu que tout ce qui est bitume et sol, ça va être de couleur claire dans les réfections des cours. Voilà.

MME FOURE : Mais quand on parle d'aménagement des cours d'école, ce qu'il faut que vous compreniez bien, c'est que ce n'est pas l'aménagement de la totalité de la cour d'école. Ça peut être l'aménagement d'une partie aussi parce qu'Hélène BOUCHEZ le disait il y a une seconde : les enfants peuvent avoir envie ou les parents peuvent avoir envie que leurs enfants puissent continuer à faire du sport, que peut-être d'autres enfants puissent jouer à la marelle ou que saisisse encore, et pour ça on a besoin aussi d'une diversité de sols. Donc, l'objectif, c'est effectivement de donner une respiration et de permettre au sol de respirer, vraiment d'être plus perméable, et c'est vraiment ça l'objectif que nous poursuivons avec ces aménagements de cours d'école, mais qui ne peuvent se faire qu'en accord avec les directeurs d'école, les instituteurs et les parents. Ça va de soi, ça va mieux en le disant.

On passe au vote si vous permettez.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.
Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRECHE AU BORD DE L'EAU. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

MME BOUCHEZ : Alors maintenant, il s'agit d'approuver l'opération de réhabilitation en vue de la création d'une crèche dans l'ancienne école au Bord de l'Eau pour un montant global de 200 000€ en 2023. Je vous propose également de financer cette opération par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dont le montant total s'élève à 3 396 960 €. En outre, je vous précise que pour permettre de solder l'année 2022, un montant de 13 788 € à mandater est inclus dans les crédits de paiement de l'exercice 2023.

MME FOURE : Des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.
Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRECHES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

MME BOUCHEZ : Donc, il s'agit, pour ce dossier, d'approuver les opérations de travaux à réaliser dans les crèches cette année pour un montant global de 203 000 €. Je vous propose également de financer ces opérations par affectation d'une partie de l'autorisation de programme "Travaux crèches". Pour mandater les travaux engagés au 31 décembre 2022, une demande de décision modificative sera proposée pour 45 075 € portant ainsi l'affectation des crédits de paiement de 2023 à 248 075 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, je vais revenir, désolée, mais on en a déjà parlé avant, mais je pense qu'il faut quand même en reparler au niveau des crèches, du manque de places, parce que vous nous dites, alors avec beaucoup de véhémence, Monsieur MERCUZOT, vous vous êtes même mis en colère presque : aucun parent ne reste sans solution de garde. Alors, je ne sais pas comment vous faites, peut-être que vous faites le tour de toutes les familles et puis que vous leur dites : alors ça y est, vous avez trouvé quelque chose. Bon bref, peu importe. Vous avez haussé le ton, je ne sais pas pourquoi, mais ce soir il y a certainement un climat électrique qui fait qu'on ne peut pas débattre sereinement.

Ensuite, Madame BOUCHEZ, vous avez dit que les familles demandent certaines crèches et qu'il y a plus de 100 assistantes familiales et que donc il y a la possibilité de faire garder son

enfant. Alors, vous choisissez l'endroit où les gens, où les familles vont mettre leur crèche, vous choisissez le mode de garde et puis vous nous parlez de concertation. Donc là, j'ai un peu de mal à comprendre parce que moi, si j'ai envie de mettre mon enfant, enfin plus aujourd'hui, mais si j'avais envie de mettre mon enfant dans une crèche, c'est bien parce que je privilégiais la garde, le moyen collectif, et je n'avais pas envie d'assistante maternelle. Ce n'est pas vous qui devez choisir ce que moi j'ai envie de faire. Et puis, si moi j'habite et que je veux faire 200 mètres pour aller ou aller limite un kilomètre pour aller amener mon enfant à la crèche, je n'ai pas envie de faire 5 kilomètres en voiture pour aller l'amener ou 5 kilomètres à vélo pour aller amener un enfant en plein hiver. Donc, vous n'avez pas, vous, à faire les choix pour les familles et je vous le répète : il y a des parents qui n'ont pas de solution de garde en crèche collective ou en crèche associative parce que le problème vient de la méthode d'attribution et de cette commission qui n'a lieu qu'une fois par an. Donc, c'est ce fonctionnement qu'il faut modifier et qu'il faut revoir dans sa globalité parce qu'on ne peut pas choisir la date de naissance de son enfant, à moins de se dire qu'on veut à tout prix qu'il naisse avant avril pour qu'on puisse l'inscrire et qu'il passe en commission. Mais bon, ce qui fait qu'il y a énormément de personnes, de familles, et n'en déplaise à Monsieur MERCUZOT, qui n'ont pas de solution de garde. Merci.

MME FOURE : Madame BECKER, je n'ai pas voulu vous interrompre par courtoisie vis-à-vis de vous, mais vous êtes totalement hors sujet parce qu'on n'est pas du tout dans la délibération. Benoît MERCUZOT voulait ajouter un mot.

M. MERCUZOT : Non, non, dire qu'on peut parler peut-être un peu fort sans être en colère, ça ce n'est pas le problème, mais que surtout je suis très étonné du discours hyper individualiste que vous développez, Madame BECKER, parce que certes chacun peut prétendre, peut avoir des aspirations, etc., mais on est dans un collectif et quand on s'adresse à la collectivité, on prend en compte y compris non seulement évidemment ses propres aspirations mais aussi les contraintes du collectif. Or, vous avez un discours que je trouve assez étonnant, mais bon c'est le vôtre, vous avez le droit après tout.

MME FOURE : Alors, on revient maintenant au vrai sujet. Le vrai sujet, c'est les investissements dans les crèches, en aucun cas les inscriptions à l'intérieur des crèches. Donc, je mets aux voix le dossier numéro 25.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES FAMILLES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT. ANNEE 2023.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de la PPI 2022-2026, il est proposé de valider l'autorisation de programme permettant l'achat d'équipements numériques (ordinateurs, sacs, sacoches) à hauteur de 240 000€ pour l'année 2023. Il est convenu que ce matériel soit donné aux familles amiénoises non équipées, ayant un enfant scolarisé en école élémentaire et bénéficiant d'une connexion Internet.

MME FOURE : Je me réjouis qu'on poursuive cette action qui est vraiment en direction des familles les plus en difficulté et c'est la preuve qu'encore une fois on est très attachés à être... comment... aux petits soins particulièrement vis-à-vis de ces familles.

Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus
Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA CUISINE CENTRALE ET DES SATELLITES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

MME BOUCHEZ : 500 000€ ont été accordés pour les travaux d'entretien de la cuisine centrale et des satellites, l'autorisation de programme. Pour l'année 2023, il convient de valider les travaux et acquisitions à hauteur de 100 000 € répartis comme suit :

- Mise aux normes du tableau général ;
- Création d'un bureau ;
- Remplacement du matériel de liaison froide et de la cuisine centrale ;
- Divers et imprévus.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.
Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

MME BOUCHEZ : Le dernier dossier concernant les autorisations de programme, c'est celui sur les « Travaux écoles et accueils de loisirs » de 14 millions d'euros. Pour l'année 2023, je vous propose d'approuver la programmation des opérations détaillées dans la délibération et l'affectation de 2 905 840 € en crédits de paiement sur cette AP.

MME FOURE : Des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus
Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

29 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS. SUBVENTION. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme qui octroie à la Ville d'Amiens une subvention exceptionnelle de 34 000 € dans le cadre de l'aide au fonctionnement des accueils de loisirs afin de favoriser la mobilité et pallier l'augmentation des dépenses en lien avec le transport. Cette subvention n'avait jamais été perçue auparavant.

MME FOURE : C'est une bonne idée alors de la percevoir. Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDE COMPLEMENTAIRE POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE 2022. SUBVENTION. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver et d'autoriser donc Madame le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme qui octroie à la Ville d'Amiens une subvention de 53 800 € dans le cadre d'une aide complémentaire pour les structures petite enfance pour l'année 2022. Cette aide se compose d'un montant de 100 € par place ou de 150 € par place pour les crèches labellisées AVIP, engagées activement dans l'insertion des familles.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier.

Suite au remplacement du volet financier du Contrat Enfance Jeunesse par les "bonus territoire", la collectivité doit modifier son mode de financement en direction de ces crèches associatives, ce bonus étant directement versé aux gestionnaires de l'activité et non plus à la collectivité.

Pour l'année 2023, je vous propose donc d'accorder une subvention calculée sur la base d'un montant fixe par place d'accueil à hauteur de 2 400 €, ce qui représente une dépense totale de 650 400 € maximum.

Cette proposition a été travaillée en lien avec la CAF de la Somme et calculée sur la même assiette que celle déterminée pour le bonus territoire, à savoir un forfait "à la place".

Ce montant de subvention pourra être revu en fonction du montant de la subvention CAF qui ne sera connu qu'à la fin du 1^{er} semestre.

L'avantage que présente ce nouveau mode de financement est de permettre d'offrir aux structures une perspective financière plus certaine et en cohérence avec le financement de la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale.

Pour mémoire, les années précédentes, la charge nette pour la Ville d'Amiens était de 647 075 €.

Il convient ainsi d'approuver les conventions à intervenir avec les crèches associatives et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. HOTEL DES ASSOCIATIONS. GAUDISSERT. POLE ASSOCIATIF ANNA POLITKOVSKAÏA. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

M. DESCOMBES : Dans le cadre de la Programmation de la PPI 2022-2026, une autorisation de programme concernant la rénovation du pôle associatif Anna Politkovskaïa, qui est situé 14 et 16 rue Gaudissart à Amiens, a été votée pour un montant total de 700 000 €.

Ce pôle accueille une diversité importante d'associations, qu'elles soient culturelles et artistiques, comme Arc en Ciel ou l'Association Cinématographique, mais aussi éducatives avec les Francas de la Somme, auxquelles s'ajoutent la Société Linnéenne Nord-Picardie (c'est une association naturaliste) et Carava'lud qui promeut le jeu de société, les pratiques ludiques, et le comité de quartier Saint-Leu également.

Au titre de l'année 2023, je vous propose d'affecter en crédits de paiement 300 000 € de cette autorisation de programme afin de rénover le 1^{er} étage (isolation des salles, remplacement du sol et du plafond et des créations de sanitaires).

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

33 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION DES LOCAUX ACCUEILLANT DES ASSOCIATIONS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

M. DESCOMBES : Toujours dans le cadre de la PPI 2022-2026, une autorisation de programme d'un montant total de 929 000 € a été votée pour la rénovation des locaux associatifs.

En 2022, une affectation d'une partie de cette AP en crédits de paiement a été approuvée à hauteur de 204 000 € ; 191 981 € ont fait l'objet d'un engagement à ce jour, dont 190 673 € ont d'ores et déjà été mandatés.

Je vous propose, pour l'année 2023, d'approuver les opérations de rénovation des locaux associatifs, à savoir la réhabilitation des maisons Chemin des Hayettes et la rénovation du 1^{er} étage du pôle associatif qui est situé au 125, rue Voltaire.

Ce pôle associatif accueille un centre de distribution des Restaurants du Cœur de la Somme, des permanences quotidiennes de l'APREMIS avec des cours de français et de l'accompagnement social, les activités de l'association Cap Vert et d'un collectif d'associations qui souhaite créer un espace dédié à des actions d'entraide, des actions culturelles également avec la FEMIS, Somme Togo Brazzaville, Pacific Action et de la coopération internationale.

Ces opérations seraient financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme à hauteur de 200 000 €, et je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières éventuelles auprès des partenaires et à signer tous les actes qui concourent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Enfin, je vous propose de l'autoriser à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus
Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

34 - BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2023. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

M. DESCOMBES : La Ville d'Amiens souhaite poursuivre la démarche de budget participatif afin de permettre aux habitants de proposer des idées pour améliorer leur cadre de vie mais aussi pour renforcer l'engagement citoyen et la participation citoyenne.

En effet, les deux précédentes éditions ont suscité un réel engouement de la part des Amiénois et ont permis le dépôt de près de 300 projets, dont près d'une centaine ont été soumis au vote, 22 ont été lauréats, avec près de 7 000 votants.

Dans le cadre de la prochaine édition du budget participatif pour l'année 2023, je vous propose d'approuver le règlement intérieur qui détaille les modalités de mise en œuvre de l'opération et apporte des nouveautés par rapport aux précédentes éditions.

MME FOURE : Oui, Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Merci, Madame le Maire.

Alors, sur ce point, on ne pourra que se féliciter de la reconduction du budget participatif et puis de l'intégration d'un certain nombre de nouveaux éléments dans son règlement intérieur. On a,

sur ce sujet, l'impression d'avoir été un petit peu entendus dans les retours qu'on a pu vous faire, sur notamment ceux qu'on avait pu vous faire en 2021. Alors, sur le renforcement des modalités d'accompagnement au dépôt des projets et puis cette culture d'aller vers, on est forcément en soutien puisqu'on l'avait porté auprès de vous.

La question de deux enveloppes différentes entre la question des associations et la question des citoyens en tant que tels nous paraissait être un levier important si on se donne les moyens pour le porter et l'intégrer tel que vous le faites. C'est forcément une bonne nouvelle en la matière.

La communication renforcée sur les phases de vote aussi, on avait été en retour par rapport à ces questions-là, donc ça nous semble forcément nécessaire pour que cette dynamique s'amplifie, le budget participatif étant un des outils importants de re-politisation sur un certain nombre de points.

On se permet tout de même de vous redonner quelques éléments qui nous paraissaient importants et qu'on voulait quand même partager sur cette notion-là. La question de la délimitation géographique et notamment la répartition géographique au sein de la ville reste à notre sens une question importante. Et puis, comment les lieux tels que les mairies de secteur peuvent être en relais sur cette dynamique, comment ces budgets participatifs sont vivants dans l'ensemble de ces espaces et dans l'ensemble des secteurs, ça nous paraissait aussi important de rappeler cette volonté-là. Et puis, on vous avait aussi fait part de l'intérêt pour nous du fait que les porteurs de projet soient associés à la phase de réalisation pour être aussi dans quelque chose de très réel et réaliste autour du suivi de ces projets-là.

On se permet, ayant eu l'impression d'avoir été entendus sur cette question ainsi que les retours des lauréats, j'imagine, sur un certain nombre de sujets, de vous réitérer ces propositions.

MME FOURE : Pas d'autres observations ? Alors, Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Alors, concernant la délimitation géographique, c'est vrai qu'il est toujours compliqué, difficile, de placer certains projets parce qu'on a beaucoup de projets qui sont déposés sans proposition de délimitation géographique. Donc forcément au vote, on ne peut pas délimiter un projet sur un endroit bien précis puisque ce n'est pas le souhait du porteur de projet.

Pour ce qui est du suivi du dossier lauréat par le porteur de projet, bien évidemment, ils sont associés du début jusqu'à la fin. On était encore hier en réunion avec Guillaume DUFLOT sur le skatepark. Le jeune porteur de projet était bien évidemment aussi présent sur cette réunion.

Et on associe du début, et ça fait partie de la mission du budget participatif, d'associer systématiquement du début à la fin à chaque réunion, s'ils peuvent être là. De toute façon, ils sont invités pour participer, pour faire progresser également le dossier et nous amener aussi de l'eau au moulin et on va avec eux jusqu'au bout de la réalisation du projet. Donc ça, c'est vraiment quelque chose qui est très ancré dans le cadre du budget participatif.

Est-ce que j'ai répondu à vos questions ?

MME FOURE : Oui. Je pense que oui. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE AU 31, CHEMIN DES HAYETTES AU PROFIT DU COMITE DE QUARTIER AMIENS VERT-CAMPUS ELBEUF CLAUDEL. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Le Département de la Somme met gracieusement à disposition de la Ville d'Amiens, temporairement, deux pavillons situés au 31, Chemin des Hayettes à Amiens, dans la perspective d'héberger dans l'un d'eux le 27^e comité de quartier Amiens Vert-Campus Elbeuf Claudel. Cette mise à disposition est temporaire, dans l'attente de la cession de ce bien à la commune.

Et je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public au profit de ce comité de quartier pour la mise à disposition gratuite du local pour une durée de trois mois renouvelable. Et si l'acquisition du bien par la Ville d'Amiens aboutit, la présente convention sera reconduite annuellement par tacite reconduction.

MME FOURE : Et l'acquisition par la Ville d'Amiens devrait normalement se faire sans trop de problème.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2023.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter la délibération annuelle de garantie pour l'AFL, l'Agence France Locale. Vous vous rappelez que c'est une agence qui est une banque, en réalité, qui a été constituée par les collectivités territoriales. Et il s'agit pour nous, comme chaque année, d'adopter une délibération qui garantit les propres emprunts qui nous sont faits à hauteur de ce qui nous a été prêté et cela pour l'année 2003, 2023 pardon !

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? C'est comme tous les ans en fait.

M. MERCUZOT : Absolument.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - DELEGATION EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. 1ERE REPARTITION. CONVENTIONS.

MME BEN MOKHTAR : Ce dossier porte sur la première répartition des subventions pour l'année 2023 et, si vous êtes d'accord, je cède la parole à Claudine GALLIOT pour la lecture de l'acte.

MME FOURE : Claudine GALLIOT a la parole. Il faut mettre le micro.

MME GALLIOT : Merci, Nedjma.

Donc, la Ville d'Amiens, au travers de l'Espace Citoyenneté, accompagne et apporte un soutien financier aux nombreux projets associatifs.

Pour l'année 2023, des associations ont sollicité la Ville d'Amiens afin qu'elle leur attribue une subvention pour développer des actions précisées dans le cadre de thématiques relevant de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'aide aux victimes.

Au regard de leurs bilans d'activité respectifs, plusieurs subventions ont été reconduites à l'identique.

C'est pourquoi, afin d'accompagner ces associations, je vous propose d'accorder une première répartition des subventions 2023 pour un montant total de 38 950 €.

MME FOURE : Des observation(s) ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - QUESTIONS ORALES.

38.2 - QUESTION ORALE SUR ÉTOUVIE DEPOSEE PAR LES ELU(E)S DU GROUPE AMIENS AU CŒUR.

MME FOURE : On passe maintenant aux questions orales. La première question orale inscrite porte sur Étouvie. Elle a été déposée par les élus du groupe Amiens au Cœur. Qui la présente ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Il s'agit en effet d'une question orale relative à Étouvie.

L'actualité récente a été un des révélateurs d'un profond désespoir quotidien d'habitants de l'Ouest amiénois, dans le quartier d'Étouvie, qui se sentent au ban du reste de leur ville. Un sentiment d'abandon les anime.

Bien que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur la période 2019 - 2024 consacre 100 millions d'euros au quartier, le sentiment demeure le même.

La construction d'une médiathèque, la restructuration des Coursives avec l'installation d'un pôle de services publics, de santé et de commerces, les réaménagements de certains espaces publics, la réhabilitation du collège Rosa Parks par le Conseil Départemental, la construction de 125 logements, et la démolition de 232 logements et la réhabilitation de 220 logements par la SIP ne changent pas grand-chose à l'affaire.

En effet, malgré le travail formidable des acteurs sociaux culturels, sportifs et associatifs, le quartier ne relève pas la tête et n'attire pas. La mixité socioprofessionnelle n'y existe d'ailleurs pas.

Au-delà du NPRU énoncé ci-avant, quels programmes et actions concrètes avez-vous planifiés entre 2023 et 2026 pour améliorer le bien-vivre de tous les jours des habitants d'Étouvie ?

MME FOURE : La parole est à Clément STENGEL.

M. STENGEL : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Les habitants du quartier Étouvie, tout comme les habitants de tous les quartiers d'Amiens, sont au cœur de nos préoccupations au quotidien.

Attachant une importance fondamentale à la proximité, notre équipe, qui a remis en place, je le rappelle, dès 2014 des adjoints de secteur, travaille en effet avec tous les acteurs locaux à l'amélioration de nos quartiers dans un rythme régulier, condition *sine qua non* des grandes évolutions dans notre ville.

Il n'est en effet pas envisageable que les politiques publiques efficaces se construisent au gré de l'actualité, auxquelles elles restent par ailleurs vigilantes, comme l'indiquait Madame le Maire en début de séance au sujet notamment de la hausse prévisionnelle de charges et de loyers de la SIP.

De même, l'action dans nos quartiers, et Étouvie ne fait pas exception, ne se limite pas aux dispositifs visés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il s'agit d'un dispositif supplémentaire au budget dit de droit commun et, à ce stade du propos, je rappellerai d'ailleurs que l'application locale du NPNRU est de la compétence d'Amiens Métropole, je tenais à le repréciser, le corps de la question ne se concentrant majoritairement que sur ce volet. Je vais toutefois, bien sûr, répondre sur cet aspect, bien que le sujet ne soit pas formellement du ressort de l'assemblée de ce jour.

Les 98 millions d'euros du NPNRU sont aujourd'hui en cours de déploiement opérationnel dans le quartier. C'est ici une véritable revitalisation du quartier Étouvie qui est en œuvre et cette dynamique n'est pas près de s'éteindre. Les fruits de cette politique arrivent à maturité. La médiathèque sera inaugurée cette année et constituera, en phase et en collaboration avec l'école de musique Le Diapason, le moteur culturel du secteur. Le nouveau pôle de services publics ouvrira, quant à lui, ses portes dans les semaines qui viennent. Ces nouveaux locaux alliant qualité d'accueil et proximité au bâtiment Tripode permettront une meilleure collaboration de la mairie de secteur Ouest avec notamment les différents collaborateurs de France Services. Le pôle de santé, projet privé que nous encourageons, est en cours, le permis de construire ayant été déposé. Il doit faire face, comme d'autres projets, à la hausse du coût des matériaux due au contexte d'inflation, ce qui n'a pas remis en cause d'ailleurs la détermination du porteur de projet et de notre collectivité.

Concernant le bailleur SIP, ce dernier réhabilite l'intégralité de ses logements sur une programmation courant jusqu'en 2026. Un vrai travail est à l'œuvre en matière de mixité. Ainsi, 80 logements seront construits sur l'îlot Sud entre 2024 et 2026, 19 logements sur l'îlot Corbière dès 2024 et 25 sur l'îlot H à partir de 2025, avec une large place à l'accession sociale à la propriété et donc de futurs propriétaires occupants qui étaient en attente de ce type de bien. Je ne pense pas que pour eux, comme pour le quartier d'ailleurs, cela ne change pas grand-chose à l'affaire, comme indiqué dans la question. Des démolitions sont également prévues et respectent le calendrier avec les travaux concernant les bâtiments A, puis H, puis B progressivement dans les années respectivement 2024, 2025 et 2026.

Au-delà, on peut ajouter les réalisations en cours de la cité éducative, nouveau dispositif donnant des moyens très conséquents aux acteurs éducatifs et qui accompagne le projet de réhabilitation du collège Rosa Parks entre les mains du Département.

J'ajouterai également, en sus de la réhabilitation des espaces publics cités, la relocalisation du marché et ses aménagements place du Pays d'Auge et les améliorations de voirie en créant de meilleurs accès depuis la route d'Abbeville afin de desservir notamment l'îlot Sud que je mentionnais précédemment dans les constructions et donc les futures habitations qui vont y être construites.

À cet endroit de mon propos, j'en profite pour remercier l'ensemble des acteurs qui travaillent au quotidien pour toutes ces avancées, les agents du secteur Ouest bien entendu, plus largement tous ceux de notre collectivité qui sont mobilisés au quotidien ou dans les grands dossiers de fond, les partenaires publics et privés, le conseil citoyen, le comité de quartier, toutes celles et ceux qui, dans le secteur associatif ou en qualité de citoyens engagés, travaillent sans relâche au progrès du territoire.

Ainsi en est-il de manière synthétique, on aurait pu en rajouter, pour la réponse de fond qui me semblait de loin la plus importante. En effet, nos concitoyens attendent avant tout de l'équipe municipale des résultats concrets.

Si je comprends parfaitement l'envie et les attentes de nos concitoyens de voir les projets se concrétiser le plus rapidement possible pour améliorer leur qualité de vie, je ne comprendrai en revanche jamais que des élus, quelle que soit leur obédience, ostracisent ces attentes en identifiant un marasme à un territoire donné. Il nous appartient, me semble-t-il, tous, de faire la promotion de nos territoires, quitte à ce que dans cette assemblée, les propositions soient contradictoires entre majorité et opposition, pour que le débat public de qualité puisse accoucher des meilleures orientations possibles dans l'intérêt général.

Je regrette que le texte de la question ne contienne aucune proposition, aucune idée, aucune suggestion d'amélioration qui aurait pu ici être débattue. Le quartier Étouvie le mérite pourtant pour aller de l'avant.

Je crois, comme une écrasante majorité ici, aux atouts de notre ville, du secteur Ouest en particulier bien entendu, et du quartier Étouvie, un quartier qui objectivement dispose d'atouts importants, riche en espaces verts arborés, bien desservi par les transports en commun, à proximité immédiate du fleuve, avec un tissu d'acteurs et d'équipements sportifs et de loisirs vifs. Bien d'autres quartiers prioritaires dans de grandes villes françaises ne peuvent se prévaloir de tout cela. Il nous appartient donc de faire rayonner ce territoire afin d'y intéresser tous les acteurs possibles et non de le condamner avant même les inaugurations de si belles réalisations en œuvre.

Guidés par l'intérêt général, nous poursuivons donc le travail de fond et le travail de forme pour assurer la promotion de nos territoires et en ce sens, je vous donne rendez-vous à cette belle énergie ce samedi 11 mars à 8h45 devant Les Astelles pour la balade urbaine prévue dans le quartier. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Clément.

38.3 - QUESTION ORALE SUR SAINT MAURICE DEPOSEE PAR LES ELU(E)S DU GROUPE AMIENS AU CŒUR.

MME FOURE : La parole pour la deuxième question orale qui porte sur les travaux de voirie de la rue Saint-Maurice. Elle est posée par Madame BELLINA. Je vous écoute.

MME BELLINA : Merci, Madame le Maire.

Le 8 février dernier, alertés à deux jours d'écart par deux riverains de la rue Saint-Maurice, nous nous sommes rendus sur place pour constater que les travaux de voirie récents de la rue présentaient des défauts manifestes de conception.

En effet, comme en témoigne la photo jointe, le sol se met à onduler et présente des « vagues » et des « trous » en formation, à peine six mois après la réception des travaux.

Dès le lendemain, le 9 février, nous avons adressé un e-mail au directeur général des services d'Amiens et d'Amiens Métropole pour l'informer de la situation et pour obtenir un retour pour expliquer et apporter des réponses aux Amiénois qui nous ont sollicités.

Un mois après, nous sommes sans réponse à notre demande et vous adressons donc ce soir ces 5 questions par la mise à l'ordre du jour de ce point en conseil ce soir.

Nous souhaiterions connaître le montant des travaux et leur durée, les causes des malfaçons et pourquoi le chantier a-t-il été réceptionné, les recours qui vont être éventuellement engagés, qui va payer les nouveaux travaux et la rue devra-t-elle être entièrement fermée pour refaire les travaux ou allez-vous vous contenter de rustinage ?

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Annie VERRIER.

MME VERRIER : Merci, Madame le Maire.

Madame la Conseillère Municipale, je commencerai par deux précisions.

La première, c'est qu'il s'agit d'une voie métropolitaine et que ma réponse, qui va se faire, mais se fait en lien avec Patrick DESSEAUX, qui est vice-président.

La deuxième, c'est que ces travaux de voirie ne présentent pas, je vous cite, « de défauts manifestes de conception », mais de réalisation. En effet, leur conception intègre les prescriptions techniques figurant dans le règlement de voirie communale dont le respect garantit la bonne conservation du domaine public et les permissions de voirie qui autorisent ces travaux et les rappellent.

Donc, pour répondre à votre première question, les travaux de renouvellement de conduite d'eaux potables et usées ont été réalisés entre la fin du mois de février 2022 et la fin du mois d'août 2022 et ont coûté approximativement 1,2 million d'euros hors taxes.

En assainissement, les travaux neufs sont soumis à des contrôles réglementaires avant réception du chantier. Dans ce cadre, le contrôle sur le compactage des tranchées n'a pas révélé d'anomalies. C'est pourquoi, les travaux de réfection de la couche de roulement de la chaussée ont pu être réalisés.

L'affaissement de la chaussée de plusieurs centimètres au droit de chacune des tranchées qui ont été remblayées consécutivement aux travaux et l'impact sur la sécurité de la circulation nous a conduit à prendre en novembre 2022, de manière préventive, des mesures de restriction de circulation avec une limitation de la vitesse à 30 km/h.

Face au constat flagrant d'affaissement des tranchées a posteriori, et afin de préserver ses intérêts, la collectivité a l'intention de mettre en demeure l'entreprise concernée.

Nous souhaitons, après avoir identifié avec certitude les causes qui ont pu provoquer ces désordres, faire réaliser les travaux de réparation cet été, des restrictions de circulation étant nécessaires pour procéder aux réparations sur l'intégralité de la chaussée.

Par ailleurs, je vous informe que la Ville d'Amiens, en concertation avec Amiens Métropole pour ce qui concerne les voies d'intérêt communautaire, comme celle-là bien sûr, entreprend de réviser son règlement de voirie communale qui date de 1991. Cela lui permettra de disposer d'un référentiel réglementaire, juridique, administratif et technique adapté aux usages d'aujourd'hui.

Cette démarche associera les nombreux acteurs amenés à intervenir sur le domaine public et permettra de travailler de manière concertée afin de partager puis définir les modalités d'intervention sur le domaine public, pour garantir une gestion qualitative de nos espaces publics et une qualité urbaine à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

MME FOURE : Et il va de soi que les travaux complémentaires seront à la charge financière de l'entreprise.

38.4 - QUESTION ORALE SUR LE COMMERCE DEPOSEE PAR LES ELU(E)S DES GROUPES COMMUNISTES, REPUBLICAINES ET CITOYENNES" ET "SOCIAL-ECO CITOYEN".

MME FOURE : La troisième et dernière question orale a été déposée par les élu(e)s des Groupes Communistes, Républicaines et Citoyennes et les autres groupes de gauche s'y sont associés, je crois bien. En tout cas, je passe la parole, je crois, à Madame DESBUREAUX pour la question ?

MME DESBUREAUX : Oui. C'est ça, pour le groupe Communistes et Social-éco Citoyen.

Donc, comme vous le savez, les Galeries Lafayette d'Amiens sont menacées. La société qui a le contrôle a été placée en redressement judiciaire. Le réalisme nous oblige à envisager le pire, c'est-à-dire la fermeture. Surtout qu'elle ne serait pas une anomalie singulière : les boutiques Camaïeu, Etam ou H&M ont déjà fermé dans la rue des Trois-Cailloux ! Les commerces textiles sont en perte de vitesse, fortement concurrencés par Internet.

La situation est donc extrêmement préoccupante pour le dynamisme de notre centre-ville.

D'autant plus que le contexte inflationniste et la crise énergétique ne laissent présager rien de bon.

Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur les remontées des commerçants lors de la réunion que vous avez eue avec eux fin février ?

Avez-vous des données récentes, actualisées sur le taux de vacance des locaux à vocation commerciale au centre-ville ?

Nous tenons à rappeler qu'il est nécessaire que la Ville agisse autant que possible pour favoriser le commerce de proximité et l'attractivité du centre-ville.

Sur ce point, la gratuité du bus le mercredi aurait été bénéfique. C'était une de vos promesses de campagne mais elle n'a toujours pas été respectée.

De plus, Amiens est la deuxième au classement des villes où les fast-foods sont les plus nombreux.

L'horizon ne peut pas être un centre-ville dépourvu de petits commerces et ne reposant plus que sur la restauration rapide et « la malbouffe ».

Que comptez-vous faire pour que le centre-ville reste attractif et que la population continue de fréquenter les commerces de proximité ?

Ne pouvez-vous pas envisager d'utiliser le droit de préemption commercial ?

Cela peut coûter cher, mais c'est un choix politique fort pour orienter le style de commerce, autant dans les différents quartiers que dans le centre-ville, cela pourrait permettre, par exemple, une baisse des loyers et un véritable soutien au commerce du centre-ville.

Je vous remercie.

MME FOURE : Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD pour la réponse.

MME LAVALLARD : Merci.

Nous sommes tous conscients des difficultés rencontrées par les Galeries Lafayette. Toutefois, nous souhaitons souligner que le groupe Hermione est actuellement en procédure de sauvegarde et non en liquidation ou en redressement. C'est une mesure qui permet aux entreprises en difficulté financière de trouver des solutions pour éviter la cessation de paiement.

À la demande de Madame le Maire, nous avons rencontré le Directeur des Galeries Lafayette et il est optimiste quant à l'avenir du magasin qui est l'un des plus rentables des 26 magasins de ce groupe. Néanmoins, nous restons très attentifs et gardons le contact.

Nous avons bien sûr entendu les difficultés rencontrées par les commerçants, en particulier en raison de la crise sanitaire et de la concurrence d'Internet. Nous échangeons sur ces problématiques lors de la réunion que vous citez mais également lors des rencontres régulières avec eux.

Nous travaillons sur plusieurs axes d'actions pour soutenir le commerce de proximité, notamment sur les événements locaux, le développement des animations, les solutions de stationnement, sur tout ce qui peut promouvoir le commerce du centre-ville mais aussi sur le reste de toute la ville. D'autres réunions sont également prévues avec les commerçants sur d'autres thématiques.

D'ailleurs, je vous remercie de me donner l'occasion de les saluer pour les échanges constructifs et dynamiques que nous avons avec eux. C'est vraiment un réel plaisir de travailler avec ces personnes positives allant de l'avant et étant force de propositions. Ces personnes sont les commerçants mais aussi les institutions (CCI, CMA, fédérations, syndicats patronaux).

Par ailleurs, nous disposons effectivement de données récentes actualisées par l'ADUGA, que je remercie aussi pour leur excellent travail de fourni.

Le taux de vacance des locaux commerciaux est actuellement de 6,22 % sur l'hyper centre. Pour comparaison, la vacance moyenne des grandes agglomérations françaises est de 11 %, et nous, 6,22. C'est quand même très bien.

Les modes de consommation évoluent et les enseignes doivent s'adapter en conséquence. Les fast-foods sont un exemple d'adaptation de la restauration ou nouvelle tendance. À Amiens, où la part de population de moins de 30 ans est l'une des plus élevées de France, faut-il le rappeler, notre ville compte plus de 30 000 étudiants, les fast-foods répondent à une demande spécifique de la clientèle qui souhaite parfois déjeuner chez elle ou au travail plutôt que de

manger sur place. Et ce que vous considérez presque comme un gros mot « fast-food », je considère qu'il ne signifie pas « malbouffe » mais restauration rapide à emporter, est de plus en plus qualitatif, car là aussi, si la clientèle souhaite manger vite chez soi ou au bureau, elle souhaite du bon, du sain, de l'équilibré.

Maintenant, concernant le PLU, interdire un restaurant et pas un autre dans la même rue, cela pourrait être considéré comme une atteinte à la liberté d'entreprendre et de la concurrence.

Enfin, nous étudions actuellement la mesure de droit de préemption commerciale et pas que, car d'autres pistes sont en étude et nous prendrons une décision en fonction de l'ensemble des éléments en notre possession.

Nous sommes convaincus que la diversité des commerces est essentielle pour maintenir l'attractivité de notre ville et nous nous engageons à soutenir les commerces de proximité pour conserver un centre-ville dynamique et attractif. Je suis personnellement très attachée à cette cause et bénéficie du soutien sans faille de Madame le Maire. Nous travaillons tous ensemble pour atteindre ces objectifs.

MME FOURE : Merci, Nathalie.

38.5 - Vœu.

MME FOURE : J'ai reçu aussi un vœu. Je vous ai dit en début de séance que je ne le mettrai pas au vote parce qu'il ne porte pas sur un sujet qui est directement en lien avec la ville. C'était Monsieur DÉCAVÉ, je crois, qu'il l'avait déposé. Non, c'était Monsieur BAÏS. Pardon, je me trompe. Excusez-moi. Donc, j'ai proposé que Monsieur BAÏS puisse lire le vœu de manière à ce que ce vœu apparaisse dans le compte rendu de notre conseil municipal mais ensuite je ne le mettrai pas au vote. Monsieur BAÏS, vous avez la parole.

M. BAÏS : Bien. Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Donc, je vais d'abord commencer par un petit propos. Donc, vous avez demandé de retirer notre vœu sur la réforme des retraites en arguant donc le fait que cette motion n'était pas en rapport avec notre conseil municipal. Au-delà de toutes les Amiénoises et les Amiénois frappés par cette réforme injuste, nous sommes quand même surpris de votre réponse compte tenu que des centaines d'hommes et de femmes qui travaillent au quotidien au service de nos concitoyens sous votre autorité, Madame le Maire, sont directement concernés par cette réforme.

Oui, Madame le Maire, dans notre collectivité, comme dans toutes les collectivités qui sont au plus proche des concitoyens, des milliers de personnes vont subir cette réforme de plein fouet : 2 ans de plus pour nos ATSEM, pour les collecteurs des ordures ménagères, pour les agents chargés de la propreté, pour les agents de l'atelier, pour celles et ceux qui assurent notre sécurité et tant d'autres.

2 ans en plus sans prise en compte de la pénibilité de leur travail pourtant essentiel. Oui, 2 ans de plus pour ces premiers de corvées pourtant salués et applaudis il y a quelques mois encore.

2 ans de plus sans s'attaquer à l'une des plus grandes inégalités, celle du différentiel de salaire entre les femmes et les hommes de plus de 20 % et qui se traduira, qui se traduit à la retraite par une différence de 40 % avec en prime un allongement de la durée de la cotisation pour les femmes.

Les carrières longues sont également frappées par cette décision et devront aussi travailler 2 ans de plus pour atteindre la même pension.

Donc, le vœu que je vais lire a été déposé donc avec mes collègues du groupe d'Amiens c'est l'Tien, du groupe Républicaines et Citoyennes, et Communistes, pardon, et donc notre groupe Social-éco citoyen.

Donc, le Conseil Municipal souhaite apporter par ce vœu sa contribution au débat national sur le Projet de Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale 2023, incluant le recul de l'âge légal de départ à la retraite.

Considérant que le projet de réforme est socialement injuste :

- Que l'espérance de vie en bonne santé en France est actuellement de 64,1 ans pour les femmes, 62,7 ans pour les hommes, et que retarder l'âge de départ à la retraite privera donc la majorité de la population de profiter d'années de retraite de qualité, niant de fait leur droit au temps libre,
- Que l'allongement de cotisation sera plus élevé pour les femmes que pour les hommes, et que ni les 40 % d'écart de pension perçue entre hommes et femmes, ni les carrières hachées ou les temps partiels occupés à 80 % par les femmes ne sont pris en compte,
- Que la justification de la réforme ne prend pas en compte les richesses non marchandes produites par les personnes retraitées, notamment dans le cadre d'engagement associatif essentiel à la cohésion sociale et au soutien de la famille.

Considérant que le projet de réforme n'est pas débattu de façon démocratique :

- Que le gouvernement, face à 72 % de la population opposée à cette réforme, notamment à Amiens où les Amiénoises et les Amiénois se sont mobilisés lors des journées d'actions jusqu'à 20 000 personnes, a affirmé son refus de renoncer à l'allongement, à, pardon, allonger le temps de cotisation,

Considérant que cette réforme des retraites aura un impact important pour la ville d'Amiens, ses agentes et agents, ses habitants concerne notre collectivité comme toutes les collectivités territoriales, un certain nombre de métiers induisent une forte pénibilité laquelle entraîne d'ores et déjà des mises à la retraite précoces pour invalidité ou des absence prolongées,

- Que 50 % des responsables associatifs sont des personnes retraitées, que le recul de l'âge de départ à la retraite prive les associations et les villes des « retraités actifs » désireux de s'engager pleinement dans les missions de service public, impactant ainsi l'ensemble des services essentiels rendus par les associations, indispensables, c'est la richesse non marchande produite par les retraités qui est niée. Tout comme leur rôle central dans le soutien de famille.

Le Conseil Municipal, donc, demande au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites, de considérer les propositions portées par de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne, apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet, et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil National de la Résistance.

MME FOURE : Merci.

M. BAÏS : Alors...

MME FOURE : Donc, je lève la séance....

M. BAÏS : Juste...

MME FOURE : Et je vous donne rendez-vous...

M. BAÏS : Je n'ai pas terminé, Madame le Maire.

MME FOURE : Le 4 mai prochain. La séance est levée.

La séance est levée à 23 h 23.

M. BAÏS : Je n'avais pas terminé.

MME FOURE : Je suis désolée. Je suis désolée.

M. BAÏS : Je n'ai pas terminé. Mais enfin vous me proposez de lire le vœu, c'est gentil, mais je n'ai pas fini.

MME FOURE : Vous venez de le lire.

M. BAÏS : Donc, laissez-moi le terminer.

MME FOURE : Non, non.

M. BAÏS : Non ? Je ne peux pas le terminer ?

MME FOURE : Si, vous pouvez terminer, mais on est hors séance...

M. BAÏS : Oui.

MME FOURE : Mais allez-y.

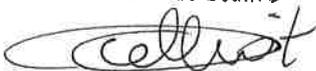
M. BAÏS : Donc enfin, voilà. Enfin, au début de notre propos, on se disait être surpris de... que... finalement non. J'ai l'impression que... Enfin, ce n'est pas ça l'impression. C'est : vous ne voulez pas peut-être avouer publiquement votre soutien à cette réforme qui est pourtant rejetée par 90% des actifs et des Français et on voit encore, là encore, je vous disais tout à l'heure...

MME FOURE : On est hors séance.

M. BAÏS : Le manque de débat démocratique et on en fait encore la preuve ce soir. Merci.

MME FOURE : Bonne soirée à tous !

Secrétaire. de Séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

